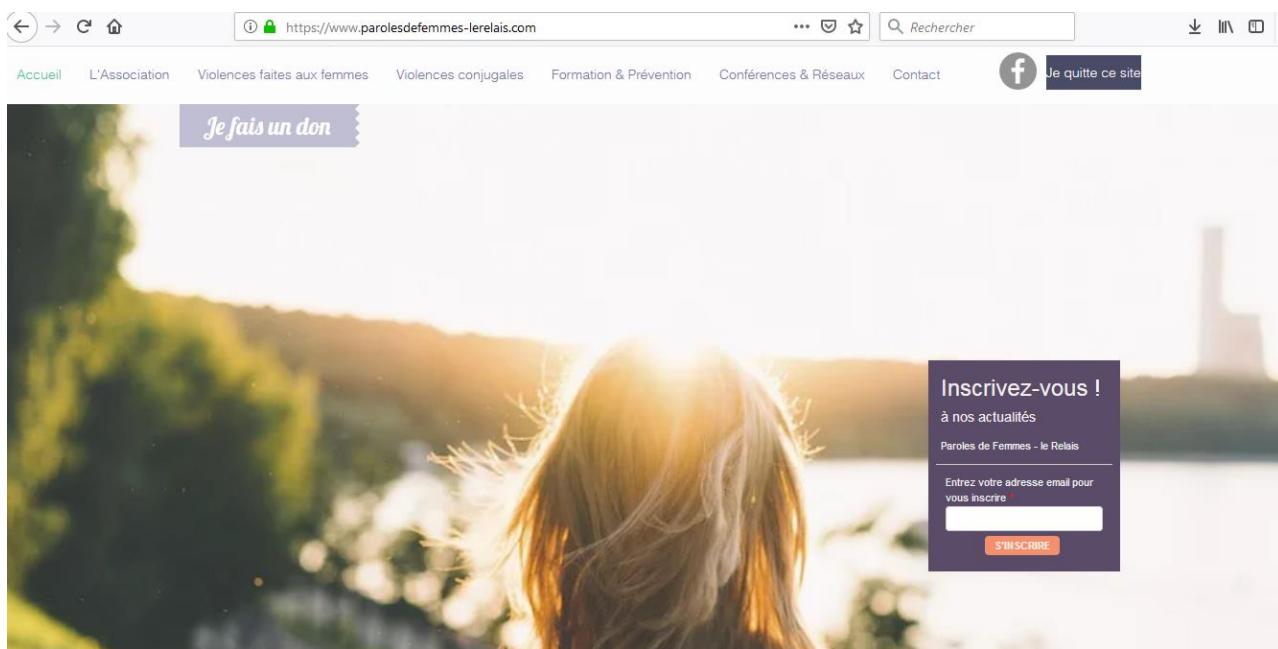


SOLIDARITÉ FEMMES – LE RELAIS 77



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018

Siège social et établissement Le Relais de Sénan : 27 rue de l'Etang 77 240 Vert-Saint-Denis
Tel partenaire : 01.64.89.76.43 Tel public : 01.64.89.76.40 Fax : 01.64.89.76.41 mail : antenne.senart@lerelais77.fr

Etablissement Maison des Femmes-le Relais : 5 avenue du Général de Gaulle 77 130 Montereau Fault Yonne
Tel partenaire : 01.60.96.95.95 Tel public : 01.60.96.95.94 Fax : 01.60.96.96.00 mail : antenne.sud@lerelais77.fr

INTRODUCTION A L'ANNEE 2018

La situation financière de l'Association assainie en 2017, s'est confirmée en 2018 et a permis de réaliser les actions dans un contexte plus serein que les années précédentes. Des créations de poste (ou dégels de poste) ont été possibles et réalisées au cours de l'année.

Un des objectifs majeurs poursuivi par l'Association a pu se concrétiser : **la fusion de Paroles de Femmes 91 avec Solidarité Femmes – Le Relais 77.**

Un travail préparatoire conséquent a été mené :

- au niveau administratif : rédaction des nouveaux statuts et du traité de fusion, préparation et tenue de l'Assemblée Générale Extraordinaire,
- au niveau juridique : déclarations, transfert de contrats etc...
- au niveau du personnel : entretiens, organigramme, fiches de poste, recrutements,...
- au niveau financier : rencontre des financeurs et acteurs institutionnels, projection financière avec la gestion de 3 établissements.

En préfiguration de ce rapprochement, l'équipe de direction a organisé « une journée du personnel » le 11 décembre 2018, réunissant les salariés des 3 établissements au Château de la Grange de la Prévôté de Savigny-le-Temple, mis gracieusement à notre disposition pour cette occasion.

L'animation de cette journée a été confiée au cabinet Version Originale qui nous a fait travailler sur les valeurs qui nous rassemblent, les difficultés rencontrées et sur les axes de travail à développer pour l'avenir.

L'amélioration de nos outils de communication était aussi un de nos objectifs pour cette année. Aude REDOLFI a finalisé la création du site internet de l'Association : parolesdefemmes-lerelais.com mis en ligne depuis septembre 2018 et a créé la page facebook.

Un nouvelle identité visuelle a aussi été réfléchie : un nouveau logo a été choisi et une charte graphique sera déclinée dès début 2019.

2018 a été l'occasion de consolider nos actions partenariales.

Citons, notamment le renforcement du partenariat avec le commissariat de Moissy Cramayel qui a accueilli une éducatrice de notre équipe, pendant une semaine, et dont certains agents du commissariat ont participé à nos formations.

En septembre, l'Association a proposé aux partenaires « un petit déjeuner de rentrée » pour présenter son actualité, ses projets et le nouveau programme des actions de formation. 34 partenaires y ont participé.



Il était prévu aussi en 2018 la signature du CPOM (Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens) avec la DDCS 77 dont la démarche a été initiée en 2016. Ce CPOM n'a pas été signé en 2018. Selon la DDCS, la signature est reportée à la demande de la DRIHL, pour des raisons que nous ignorons. En juin, la mission inspection de la DDCS 77 et de la DRIHL ont procédé à une inspection inopinée au sein des établissements et des hébergements gérés par l'Association. A la suite de cette inspection, la DDCS a rédigé un rapport provisoire, reçu en octobre, comportant 28 recommandations et 14 injonctions. Une réponse contradictoire a été élaborée par l'équipe de direction et le Président de l'Association en fin d'année.

L'évaluation interne de l'activité de la Maison des Femmes – Le Relais s'est poursuivie en 2018. Le comité de pilotage s'est réuni à plusieurs reprises. Des questionnaires ont été transmis aux femmes, aux enfants et aux partenaires puis, ont été analysés. La rédaction du rapport sera faite en début d'année 2019, par Julie HEMERY.

Dans la continuité des années précédentes, 2018 a été riche d'actions mises en œuvre en direction des femmes victimes de violence conjugale et leurs enfants, ainsi qu'en direction des partenaires concernant la formation des professionnel.le.s et la prévention en direction des jeunes.

C'est ce que nous vous proposons de découvrir en parcourant les pages du Rapport d'activité 2018 dont la structure est la suivante :

- ♀ L'Association Solidarité Femmes – Le Relais 77
- ♀ Le public accompagné
- ♀ L'accompagnement spécifique Violence Conjugale
- ♀ Les chiffres de l'activité 2018 (actions en direction du public)
- ♀ L'Accompagnement Social Lié au Logement
- ♀ Les actions du Pôle Ressources

Le nombre de femmes reçues en Accueil-Ecoute-Orientation a augmenté mais pour un même nombre d'entretiens qu'en 2017. Le nombre de femmes mises en sécurité à l'hôtel s'est maintenu mais avec une durée moyenne de séjour qui s'est allongée.

Les actions de prévention des comportements et violences sexistes menées en direction des jeunes filles et garçons ont continué de croître. Le nombre de professionnels formés a fortement progressé, notamment du fait de la gratuité des formations internes, permise par l'octroi de subventions.

Cet intérêt plus marqué pour les actions du pôle ressources est peut-être à mettre en lien aussi avec le mouvement # Me too, favorisant chez les partenaires une prise de conscience de l'ampleur du fléau des violences faites aux femmes et suscitant leur intérêt de mieux comprendre le phénomène des violences sexistes.

SOMMAIRE

Chiffres clés 2018.....	1
CHAPITRE I - L'ASSOCIATION.....	3
Projet associatif.....	4
Organisation.....	8
Organigramme	10
Perspectives	14
CHAPITRE II – LES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE CONJUGALE ET LEURS ENFANTS, CO-VICTIMES DE VIOLENCE CONJUGALE.....	15
Contexte socio-historique.....	16
Qu'est-ce que la violence conjugale ?	17
Qui sont les femmes accueillies ?	19
Et s'agissant des enfants ?	29
CHAPITRE III – L'ACCOMPAGNEMENT DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE CONJUGALE ET DE LEURS ENFANTS	31
Préambule.....	32
L'accès aux droits et la reconnaissance du statut de victimes	34
Lutter contre les impacts des violences conjugales sur la santé des femmes	39
Rendre les femmes actrices dans leur vie quotidienne.....	45
La parentalité et la prise en charge des enfants.....	47
Rendre les femmes actrices dans l'emploi	50
Le logement, dernière étape de la reconstruction	53
CHAPITRE IV – LES CHIFFRES DE L'ANNEE 2018	59
Accueil et écoute téléphonique	60
Accueil, écoute, orientation.....	62
La mise en sécurité	63
L'accueil de jour	67
L'activité par dispositif.....	68
Le centre d'hébergement	69
CHAPITRE V - L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL LIE AU LOGEMENT.....	72
L'activité.....	73
Les ménages.....	76

SOMMAIRE (suite)

CHAPITRE VI – PÔLE RESSOURCES	80
Présentation.....	81
Les conférences-débats	83
La prévention	85
La formation.....	90
Les formations	95
Perspectives 2019 du Pôle Ressources.....	104
ANNEXES	105

chiffres clés 2018



ÉCOUTE TÉLÉPHONIQUE

611 Écoutes pour violences conjugales

ACCUEIL, ÉCOUTE, ORIENTATION

1011 entretiens pour **475** femmes

UN ACCUEIL DE JOUR

230 femmes

220 enfants

MISE EN SÉCURITÉ À L'HÔTEL



198 femmes



280 enfants



HÉBERGEMENT

190 places d'hébergement

pour **135** femmes et **194** enfants



UN ACCOMPAGNEMENT GLOBAL



161 femmes accompagnées dans la recherche de logement et **40** femmes relogées.



dont **55%** dans le parc public



34 Familles ont participé aux ateliers de soutien à la parentalité

121 femmes et **30** enfants ont été accompagné.es par la psychologue au travers de **352** entretiens



339 participations aux loisirs, activités culturelles et sportives



FORMATION - PRÉVENTION



129 ont assisté aux conférences débats

2055 jeunes ont participé aux actions de prévention

182 professionnel.le.s ont été sensibilisé.e.s sur la violence conjugale et **320** professionnel.le.s formé.e.s

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL LIÉ AU LOGEMENT

110 familles ont été suivies en Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL)

57% des familles en "maintien dans les lieux"



43% des familles en "accès insertion"



PAROLESDEFEMMES-LERELAIS



PAROLESDEFEMMES-LERELAIS.COM

CHAPITRE I

L'association



PROJET ASSOCIATIF

UN PEU D'HISTOIRE...

Constatant une augmentation de familles monoparentales en rupture d'hébergement, corrélée au développement de la ville nouvelle et de l'arrivée de nouveaux et nouvelles habitant.e.s sur le territoire, les élu.e.s de Sénart créent, en 1985, une structure pour l'accueil et l'hébergement de femmes en difficulté et leurs enfants.

A la création, la structure est un service du SAN de Sénart et est dénommée selon la publication au Journal Officiel « Association pour la location des appartements du centre d'hébergement » mais sera plus communément appelée « Le Relais ».

Assez rapidement, l'équipe fait le constat que de nombreuses femmes reçues sont victimes ou ont été victimes de violence conjugale.

Partant de ce constat, l'équipe s'interroge, se documente, fait évoluer ses pratiques, notamment en se rapprochant de la Fédération Nationale Solidarité Femmes.

En décembre 1996, le Relais passe sous statut associatif et fonctionne en autonomie à partir de 2000 et est renommé « Le Relais de Sénart ».

Progressivement, l'Association se spécialise sur la problématique de la violence conjugale et acquiert une expertise dans la connaissance du phénomène et l'accompagnement des femmes. S'appuyant sur cette expertise, l'Association crée un service de formation pour les professionnel.le.s et obtient l'agrément "organisme de formation" en 2004.

L'Association développe et diversifie aussi ses dispositifs d'accompagnement, en capacité et en modes de prise en charge.

En 2006, à la demande conjointe de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales et de la Délégation Départementale aux Droits des Femmes, un 2^{ème} établissement est créé : Maison des Femmes – Le Relais, compétente pour les arrondissements de Provins et Fontainebleau.

En 2014, les statuts associatifs sont révisés et approuvés en Assemblée Générale Extraordinaire. La modification principale concerne la nouvelle dénomination de l'Association. Ainsi, le Relais de Sénart est devenu Solidarité Femmes – Le Relais 77.

Une autre page de l'histoire du Relais a commencé à s'écrire en 2016 : le Conseil d'Administration a unanimement décidé d'engager l'Association dans une démarche de rapprochement avec une ou plusieurs associations.

C'est ainsi que Paroles de Femmes 91 et Solidarité Femmes – Le Relais 77 ont fusionné au 1.1.19 pour former **PAROLES DE FEMMES – LE RELAIS**.

Les valeurs communes entre nos associations, l'adhésion à une même fédération et notre expertise partagée sur les violences conjugales ont présidé à la réalisation de cette fusion. Par ailleurs, des liens existaient déjà entre nos deux structures, nous avons collaboré à des projets communs ces dernières années : co-animation d'actions de formation, participation aux réunions du réseau périnatalité sud francilien 77-91, implication dans les projets développés au sein de l'URSF.

A partir du 1^{er} janvier 2019, elle deviendra une Association interdépartementale.

L'Association est reconnue référente Violence Conjugale pour la moitié sud du département de Seine et Marne et gère 2 établissements :

- **Le Relais de Sénart** à Vert Saint Denis
- **Maison des Femmes – Le Relais** à Montereau

L'OBJET DE L'ASSOCIATION, mentionné dans les statuts, est : « *L'Association a pour objet de lutter contre les violences faites aux femmes en particulier les violences conjugales et de favoriser la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes. Elle mène des actions d'accueil, d'accompagnement, d'hébergement et d'insertion en direction des femmes et des enfants victimes de violence conjugale et d'accompagnement social lié au logement pour tout ménage en difficulté. En sa qualité d'organisme formateur, elle propose des actions de prévention, de sensibilisation et de formation dans tous les champs de sa compétence et notamment sur les violences conjugales.* »

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION de Solidarité Femmes – Le Relais est composé au maximum de 15 membres (liste jointe en annexe) :

- ✓ 6 membres de droit :
 - Le-la Président-e de l'Agglo Grand Paris Sud ou son/sa représentant.e
 - 3 Maires de Grand Paris Sud (Sénart)
 - Le Délégué Départemental aux Droits des Femmes et à l'Egalité
 - La Présidente de la FNSF ou son/sa représentant.e
- ✓ 9 personnes issues des collèges des membres associés ou des personnes qualifiées, élues par l'Assemblée Générale pour 3 ans et renouvelables par tiers à la majorité simple

Le Bureau, dont la liste est jointe en annexe, est une émanation équilibrée du Conseil d'Administration, il est composé :

- D'un-e Président-e
- D'un-e Trésorier-e
- D'un-e Secrétaire

Elus-es parmi les personnes qualifiées ou membres associés,

- D'un-e Vice-Président-e
- D'un-e Trésorier-e adjoint-e

Choisis-ies parmi les membres de droit.

LES ACTIVITES de chaque établissement sont :

- ✓ En direction des femmes victimes de violence conjugale :
 - Écoute téléphonique,
 - Accueil écoute orientation,
 - Accueil de jour,
 - Mise en sécurité,
 - Hébergement (urgence, ALTHO, CHRS, ASE, ALT),
 - Accompagnement social lié au logement.
- ✓ En direction des enfants co-victimes de violence conjugale :
 - Accompagnement spécifique des enfants
- ✓ En direction des partenaires :
 - Actions d'information,
 - Sessions de sensibilisation et de formation
- ✓ En direction des jeunes :
 - Actions de prévention des comportements et violences sexistes

LES VALEURS DE L'ASSOCIATION, partagées par le Conseil d'Administration et l'équipe, constituent le fondement des actions.



Ces valeurs sous-tendent notre organisation et se déclinent dans nos pratiques avec les femmes, les enfants, les partenaires, ainsi que dans le mode de management de l'équipe.

Ainsi, elles se retrouvent dans la manière d'accueillir, d'entendre, d'accompagner, de transmettre et d'être.

LA CULTURE COMMUNE partagée au sein de l'équipe, est fondée sur l'analyse sociétale de la violence conjugale.

Convaincu.e.s que ces violences ne constituent pas un héritage inéluctable, que les mentalités peuvent et doivent changer ; c'est dans cette perspective que les activités sont présentées dans ce rapport.

C'est par l'appropriation de cette culture commune,
Le partage des mêmes valeurs,
Que l'on peut affirmer
Que Solidarité Femmes – Le Relais 77
Est une Association militante, féministe,
Qui lutte pour l'égalité entre les femmes et les hommes
Et contre les violences faites aux femmes,
En particulier les violences conjugales
Avec un savoir-faire et un savoir être spécifiques.

ORGANISATION

L'ORGANISATION GÉNÉRALE s'appuie sur les orientations contenues dans le projet des établissements mais nécessite de s'adapter en permanence, soit au regard du développement de l'activité mais aussi du fait de contraintes externes.

Dans chaque établissement, l'équipe éducative est organisée en 2 pôles :

- ✓ le pôle hors hébergement
- ✓ le pôle hébergement

Les techniciennes en intervention sociale et familiale et la psychologue interviennent en complément du travail de l'équipe éducative sur les 2 pôles.

Le service logement accompagne les femmes hébergées pour la dernière phase de leur parcours d'insertion, soit pour les démarches de logement et intervient en direction des ménages en difficulté pour l'accès ou le maintien dans le logement.

Le pôle ressources a été renforcé. La chargée d'actions de formation et la chargée d'actions de prévention interviennent sur leurs champs respectifs. La création d'un poste d'animatrice de prévention a été créé en 2018. Au préalable, la co-animation des actions avait été possible grâce à la présence d'une personne en service civique intervenant lors des actions de prévention.

L'équipe administrative et comptable est en support de toutes les actions menées au sein de l'Association. Face au développement de l'Association, et notamment du fait de la fusion, une responsable administrative et ressources humaines et une comptable ont rejoint l'équipe en 2018.

Compte tenu de la thématique « violence conjugale », des problématiques rencontrées par les femmes, de la lourdeur des situations, des inquiétudes qui traversent l'équipe, l'Association a institué différents temps de réflexions collectives et de régulation.

Il s'agit :

- ✓ réunion quotidienne « temps café », de 9h à 9h30 : partage d'informations et d'organisation de la journée en fonction des urgences.
- ✓ réunion hebdomadaire : scindée en deux parties avec chacun des pôles, animée par la cheffe de service
- ✓ réunion institutionnelle
 - par établissement mensuellement,
 - commune trimestriellement.
- ✓ supervision mensuelle, dont la forme a été revue en 2018. Un temps d'analyse des pratiques réservé aux équipes éducatives dans chaque établissement et un groupe d'expression transversal aux 2 établissements proposé aux membres des équipes administratives ont vu le jour en 2018.

L'EQUIPE :

L'équipe est composée de salarié.e.s, recruté.e.s pour leurs compétences professionnelles mais aussi pour leurs valeurs personnelles. L'absence de clivage entre les différentes fonctions constitue le fondement du fonctionnement de l'équipe. La réflexion, la recherche, la transmission sont au cœur des relations au sein de l'équipe.

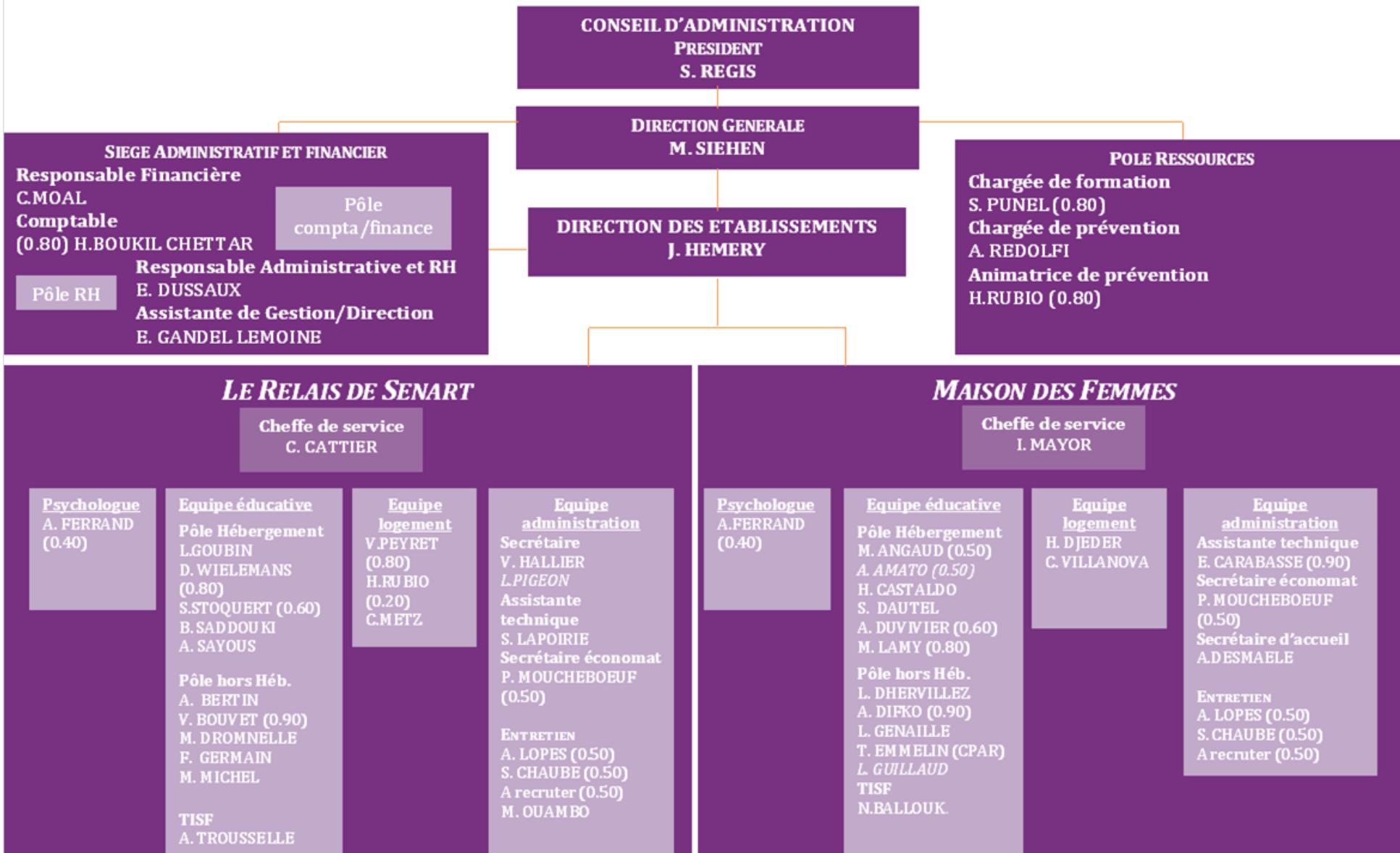
✓ **L'évolution du personnel**

Au 31 décembre 2018, l'équipe de l'association est composée de 48 salarié.e.s (44.70 ETP).
(Au 31 décembre 2017 : 39 salariées pour 37,20 ETP)

Cette année, les recrutements ont été les suivants :

Brigitte DESPALES MINGOUNO	Cheffe de Service Educatif
Audrey CHABAT COURREDE	Conseillère en Economie Sociale et Familiale
Floriane GERMAIN	Educatrice Spécialisée
Kristapel JOHN	Aide Comptable
Audrey SAYOUS	Educatrice Spécialisée
Laëtitia PIGEON	Secrétaire d'accueil
Anne BERTIN	Assistante Sociale
Estève GONTHIER	ouvrier d'entretien
Aude REDOLFI	Chargée d'Actions de Prévention
Emilie DUSSAUX	Responsable Administrative et Ressources Humaines
Hayat BOUKIL CHETTAR	Comptable
Coralie METZ	Conseillère en Economie Sociale et Familiale
Christine DANDY	Secrétaire d'accueil
Stéphanie DAUTEL	Educatrice Spécialisée
Marie LAMY LEMAITRE	Educatrice Spécialisée
Anaïs DESMAELE	Secrétaire d'Accueil
Aurore DELAVAL	Educatrice Spécialisée
Najat BALLOUK	Technicienne d'Intervention Sociale et familiale
Aurélie AMATO	Educatrice Spécialisée
Lucille GUILLAUD	Educatrice Spécialisée

ORGANIGRAMME AU 31 DECEMBRE 2018



*Jean-Luc GAUCHARD, Ouvrier d'entretien ne figure pas dans cet organigramme car il est en arrêt maladie depuis mai 2010

La diversité des actions menées au Relais et leur complémentarité se retrouvent dans les modes de financement des activités de l'Association.

Le tableau suivant présente l'ensemble des produits obtenus en 2018 :

FINANCEURS	Relais De Sénart	Maison des Femmes Le Relais	Total Association	Pourcentage par financeur	Ecart 2017/2018
<u>FSE</u>			- 19 159	-0.61 %	- 137 %
FSE 2016	-11 496	- 7 663	- 19 159		
<u>ETAT</u>			2 570 903	82.03 %	+ 6.51 %
<u>DDCS</u>					
Dotation globale de financement	652 971	379 888	1 032 859		-0.57 %
Inclusion Sociale - 3 places stabilisation		34 080	34 080		0 %
Places Urgence (CHU) 56 places	243 011	356 899	599 910		+22.84 %
Places Urgence (Altho) 35 places	190 238	179 689	369 927		+ 6.46 %
Inclusion Sociale - Accueil de jour		89 180	89 180		0 %
Evaluation hôtel	30 824	14 021	44 845		0 %
ALT (Financé DDCS depuis 2017)	47 524	55 668	103 192		- 1.72 %
<u>DRJSCS</u>					
Action sport	4 542	4 542	9 085		+ 13.56 %
<u>Droit Des Femmes (2016-2018)</u>					
Convention	43 500	40 500	84 000		+ 14.29 %
Accueil de jour	35 975		35 975		0 %
<u>ACSE - FIPD PDV</u>					
FIPD - Référent VC	10 000	11 000	21 000		-4.55 %
FIPD – Enfants victimes VC	5 000		5 000		+ 25 %
FIPD –AEO	7 000	3 000	10 000		-9.09 %
FIPD –Animat° de réseaux		8 000	8 000		-25 %
ACSE PDV - Prévention	15 600	4 400	20 000		-9.09 %
<u>REGION</u>			71 175	2.27 %	+ 849 %
Accompagnement des femmes	25 725	11 025	36 750		+ 390 %
Formations	20 655	13 770	34 425		
<u>CONSEILS départementaux</u>			308 382	9.84 %	- 0.47 %
Prestations ASE CD 77, 91, 94	128 169	63 133	191 302		-0.75 %
AEO	7 700	3 300	11 000		0 %
FSL CD 77	53 040	53 040	106 080		0 %
<u>Communautés de communes / communes</u>			82 400	2.63 %	+ 3.26 %
GPS, CAMVS	77 000		77 000		0 %
Communes	2 300	2 100	4 400		+144.44 %
Combs-la-Ville (accompagnement des femmes)	1 000		1 000		0 %
<u>ARS</u>			80 000	2.55 %	- 19.35 %
Action santé-parentalité	25 000	35 000	60 000		-16.90 %
Action prévention	15 600	4 400	20 000		-25.93 %
<u>CAF</u>			25 000	0.75 %	0 %
Ateliers collectifs (logement et VC)	6 000	7 500	13 500		0 %
Action parentalité	5 000	5 000	10 000		0 %
<u>Aides à l'emploi</u>	1 623		1 623	0.05 %	-91.36 %
<u>Dons</u>	2 385	2 385	5 170	0.16 %	+ 223.50 %
<u>Fondations (Act°Logement)</u>	5 000	5 000	10 000	0.32 %	+ 100 %
TOTAUX			3 133 995		+ 4.11 %

L'exercice 2018 se traduit par un excédent de 297 812 €, soit 9% du budget total.

Les résultats excédentaires sur les 2 derniers exercices permettent de reconstituer la part des fonds propres qui avaient été amputés par le déficit 2016 et d'envisager 2019, première année d'exercice avec 3 établissements, avec davantage de sérénité.

Les réductions de charges et quelques produits en augmentation ont permis d'atteindre ce résultat.

✓ **La formation du personnel**

59 jours de formation ont été suivis par l'équipe

Intitulé	Organisme	Nombre de participantes	Nombre de journées
Université d'automne 2018 Les enjeux du féminisme : les rapports de pouvoir de la pratique au politique	FNSF	9	2.5
Les Rendez-vous Budgétaires	URIOPSS	2	1
Analyse Financière et Plan Pluriannuel de Financement	ANDESI	1	8
Différences culturelles et souffrances de l'identité	GERFI +	1	5
Du génogramme au géno-sociogramme : outils de compréhension de la trame familiale et de la fratrie	GERFI +	1	5
Optimiser et gérer la durée du travail dans vos établissements	NEXEM	1	1
Communication verbale ou non verbale	CERF Formation	1	5
La relation d'entreprise	CERF Formation	1	5
Les impacts RH et juridiques d'une démarche de rapprochement	NEXEM	1	1
Grammaire des émotions	Dominique De Noblet	1	2.5
Définir et développer une stratégie de communication pour son association	Centre Hubertine Auclert	1	2

L'inscription dans un réseau partenarial

Dans le cadre de notre intervention, Solidarité Femmes – Le Relais 77 travaille en collaboration avec différentes institutions et organismes, sur le plan national.

Différentes conventions ont été conclues, outre les conventions passées dans le cadre des formations citées précédemment.

- ✓ Sur le plan de l'accompagnement de l'équipe, ce sont les suivantes :
 - Mmes WILHEM et MALBEQUI et M. FALLA pour les supervisions de l'équipe,
 - le cabinet comptable JLC conseils pour le suivi des comptes,
 - le cabinet COMA VERGNE-GIANATI pour le contrôle des comptes,
 - l'entreprise BBC pour le conseil et la maintenance en informatique,
- ✓ Pour co-animer les actions en direction des femmes et des enfants, les conventions formalisées concernent :
 - l'association PIJE pour le transport solidaire des femmes accueillies dans le cadre de l'accueil de jour de Montereau,
 - l'Association Loreleï pour les stages d'auto-défense,
 - la MDS de Sénart avec Madame ROBERT, infirmière et Dr MANGAN MABOM SEN CAURYL, sur les jeux avec les enfants, les enfants face aux écrans, l'alimentation, le sommeil et la propreté
 - le planning familial de Seine et Marne pour une action collective d'échanges et d'informations sur la sexualité et la féminité, animée par Mesdames GALBRUN et LONCHAMP,
 - Mme BLATRIX, diététicienne nutritionniste, pour une action collective sur l'alimentation,
 - le partenariat avec l'association sportive et M. Vatonne de Montereau et FIT'SENS Tatiana pour les actions sport,
 - Mme MERY, sophrologue pour des séances de sophrologie,
 - Mr VIGEON, de la Croix Rouge, pour une initiation aux premiers secours.
- ✓ Dans le cadre du pôle ressources :
 - Compagnie NAJE (Nous n'Abandonnerons Jamais l'Espoir)
 - Julie DENES, écrivaine
 - Association ACPE (Agir Contre la Prostitution des Enfants)
 - Union Régionale Solidarité Femmes
 - Les formateurs de l'Ecole de Police de Draveil (91)
 - Le Réseau Périnatif Sud

AXE 1 : FUSION

2019 sera la 1^{ère} année de fonctionnement de Paroles de Femmes – Le relais.

Le recrutement d'une cheffe de service est prévu pour l'encadrement de l'équipe de l'établissement de Massy. L'équipe de cet établissement sera accompagnée pour que la transition se fasse dans les meilleures conditions. Sous réserve de l'engagement des acteurs institutionnels, le renforcement et le développement des actions de Paroles de Femmes seront recherchés.

AXE 2 : MISE EN SÉCURITÉ DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE

Le dispositif actuel de mise en sécurité, par le biais de l'hôtel, a largement montré ses limites. Il s'avère indispensable qu'une autre forme soit trouvée pour permettre la mise en sécurité des femmes et des enfants dignement. Des réflexions sont à mener au sein de l'équipe et avec la DDCS.

AXE 3 : DÉVELOPPEMENT DE L'HÉBERGEMENT DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE EN ESSONNE

L'impossibilité de proposer des solutions d'hébergements aux femmes accompagnées par l'équipe de Paroles de Femmes pose de réelles difficultés dans leur prise en charge. Le développement des activités en Essonne constituera un axe de développement, sous réserve de l'obtention de financements correspondants.

AXE 4 : REMPLACEMENT DU LOGICIEL AGENDA ET SYSTÈME D'INFORMATION

L'obsolescence de notre outil actuel et la gestion d'un 3^{ème} établissement par l'Association nécessitent de faire évoluer notre système. La recherche d'une nouvelle solution a été confiée à un prestataire fin 2018. En fonction des solutions présentées, il conviendra de choisir l'une d'elles.

AXE 5 : CHANGEMENTS DE LOCAUX

Les recherches de nouveaux locaux pour les déménagements du Relais de Sénart et de la Maison des Femmes – Le Relais n'ayant pas abouti, elles resteront une priorité pour 2019. L'Association s'est engagée dans un partenariat avec la SEMSA pour un projet de construction à Savigny-le-Temple pour y accueillir l'établissement du Relais de Sénart et le siège de l'Association.

CHAPITRE II

Les femmes victimes de violence conjugale et leurs enfants co-victimes de violence conjugale



CONTEXTE SOCIO-HISTORIQUE

Les inégalités de sexe restent l'une des caractéristiques les mieux partagées de toutes les sociétés dans le monde actuel.

Quel que soit leur niveau de développement démocratique, nos sociétés se caractérisent par une organisation sociale asymétrique des relations entre hommes et femmes, au point que l'on puisse encore parler aujourd'hui de « société patriarcale ».

Dans cette perspective, les violences spécifiquement faites aux femmes, c'est-à-dire en tant que femmes et parce qu'elles sont femmes, peuvent s'analyser comme une manifestation parmi d'autres d'un rapport de domination normalisé.

Les violences conjugales sont les violences faites aux femmes, les plus répandues dans le monde. En Europe, elles représentent la première cause de mortalité des femmes ayant entre 15 et 44 ans (*Conseil de l'Europe, 2002*). En France, cette ampleur ne se trouve pas démentie puisqu'une femme sur 10 se déclare victime de violence conjugale, et qu'une femme sur 5 a connu ou connaîtra des violences au cours de sa vie (*Enquête ENVEFF, 2000*).



Le profil des femmes accueillies à Solidarité Femmes – Le Relais 77 confirme les enseignements des enquêtes nationales et internationales : les violences conjugales, en ce qu'elles résultent de sociétés fondées sur des stéréotypes sexistes et des rapports de genre inégalitaires, transcendent toutes les catégories sociales, toutes les cultures, et toutes les classes d'âge.

De la même manière, la violence conjugale impacte les enfants sans distinction sociale ou culturelle.

QU'EST-CE QUE LA VIOLENCE CONJUGALE ?

La violence conjugale est une atteinte à l'intégrité de l'autre exercée volontairement, dans une relation de domination de l'homme sur la femme.

Bien qu'elle s'exerce principalement dans le huis clos familial, la violence conjugale n'est pas une affaire privée mais constitue :

✓ **Un fait social**

La violence conjugale provient d'un héritage d'une société patriarcale, organisée de manière inégalitaire entre hommes et femmes et fondée sur la supériorité des uns sur les autres.

La suprématie des hommes par rapport aux femmes s'est traduite par une répartition et assignation des rôles de chacun et chacune, différentes au sein de la sphère publique, politique, professionnelle, familiale...

Dans notre histoire récente, la violence conjugale était cautionnée et même encouragée. En témoignent, par exemple, plusieurs articles du code civil de 1804.

Article 1124 du code civil « Les personnes privées de droits juridiques sont les mineurs, les **femmes mariées**, les criminels et les débiles mentaux ».

Si ces inégalités tendent à s'amoindrir depuis quelques décennies, mais de façon très récente au regard de l'histoire de l'humanité, on comprend bien, même si on le déplore, que les inégalités restent encore très marquées et que dans les formes les plus graves, l'inégalité femme/homme va jusqu'à se traduire par de la violence conjugale.

✓ **Un fléau de société**

Selon l'*Enquête Nationale Envers les Femmes en France* (2001), **1 femme sur 10** se déclare victime de violence conjugale au cours des 12 derniers mois et **1 femme sur 5** a connu ou connaîtra des violences au cours de sa vie. Selon le *Conseil de l'Europe* (2002), les violences conjugales représentent la première cause de mortalité des femmes entre 15 et 44 ans. L'enquête *Violences et rapport de genre : contextes et conséquences des violences subies par les femmes et les hommes* dirigée par l'INED actuellement permettra de mettre à jour ces données statistiques et d'éventuellement constater une évolution.

Compte tenu de l'ampleur du phénomène, on peut parler de véritable **fléau de société**.

Au-delà des coûts humains, le coût pour la société est considérable (en dépenses de santé, de justice, de prestations sociales...)

✓ **Un délit**

La prise de conscience de la part des pouvoirs publics et institutionnels a permis une évolution du Droit.

Différents textes, au niveau international et lois nationales, ont permis l'affirmation du principe d'égalité entre hommes et femmes.

Aujourd'hui, la violence conjugale constitue un **délit** dans la loi française et des condamnations pour ces comportements sont prévues par la loi.

Les lois les plus récentes et apportant les évolutions les plus importantes sont les suivantes :

- loi du 4 avril 2006 renforçant la prévention et la répression des violences au sein du couple ou commises contre les mineurs
- Loi du 9 juillet 2010 relative aux violences faites spécifiquement aux femmes, aux violences au sein des couples et aux incidences de ces dernières sur les enfants
- Loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes (dont la disposition sur l'ordonnance de protection)

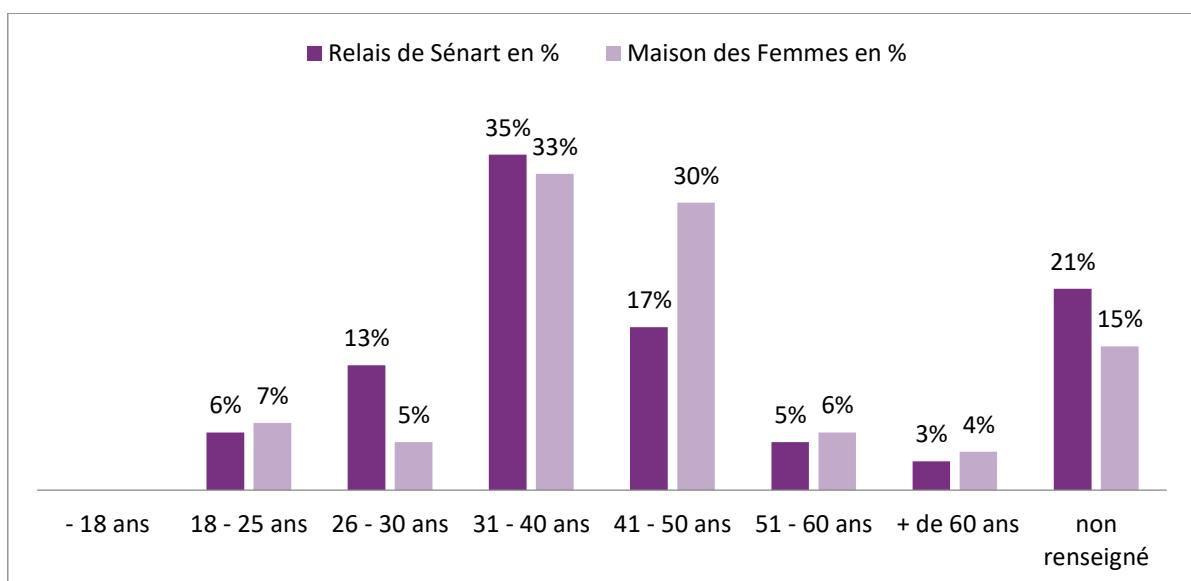
QUI SONT LES FEMMES ACCUEILLIES A SOLIDARITE FEMMES - LE RELAIS 77 ?

✓ Age :

Toutes les classes d'âge sont représentées parmi les femmes accompagnées.
Plus de la moitié des femmes reçues en entretien sont âgées de 30 à 50 ans.

La répartition entre établissements est assez proche, mais les femmes plus âgées sont davantage représentées à la Maison des Femmes – Le relais. Cette observation reste une constante avec les années antérieures. Nous mettons cette donnée en lien avec la démographie sur le territoire du sud du département.

Les jeunes femmes de 18 à 25 ans restent très minoritaires (7%, sur l'ensemble), bien que, selon l'enquête ENVEFF, cette classe d'âge soit sur-représentée par rapport aux autres classes d'âge, c'est-à-dire la plus concernée par cette problématique.

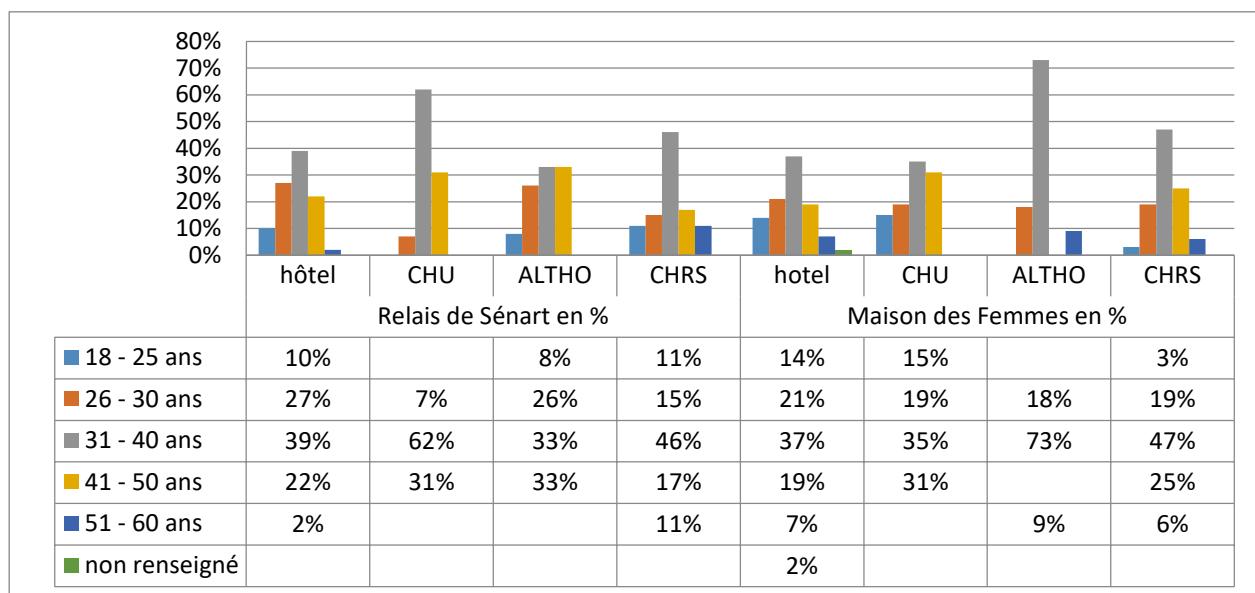


Par contre, dans les dispositifs d'hébergement, la part des jeunes femmes de 18 à 24 ans est plus représentée : elles représentent 10 à 15% de l'effectif total, selon les dispositifs d'hébergement.

Mais la grande majorité des femmes hébergées sont des femmes âgées de 30 à 50 ans (environ 2/3 des femmes accueillies).

Sur le secteur de la Maison des Femmes – Le Relais, la part des femmes âgées de 50 à 60 ans est plus importante.

Age des femmes hébergées par établissement et par dispositif :



SITUATION MATRIMONIALE :

La situation matrimoniale ne semble pas avoir d'impact sur la violence conjugale.

En effet, la violence conjugale peut être présente dans le couple quel que soit le « statut » de l'union.

C'est ainsi qu'au premier entretien AEO :

45% des femmes sont mariées avec l'auteur des violences

24 % des femmes du Relais de Sénart et 16 % de la Maison des Femmes – Le Relais sont célibataires.

Plus de 50% d'entre elles vivent au domicile conjugal avec leur conjoint violent.

Par ailleurs, la violence conjugale ne s'arrête pas avec la séparation du couple ; la fréquence et la gravité des violences s'aggravent fréquemment au moment ou après la séparation.

COMPOSITION FAMILIALE :

La majorité des femmes ont des enfants.

Toutefois, la part des femmes sans enfant est importante :

39 % des femmes hébergées au CHRS du Relais de Sénart sont sans enfant ; contre 16 % au CHRS de la Maison des Femmes.

30 % des femmes mises en sécurité à l'hôtel sont sans enfant, dans les deux établissements.



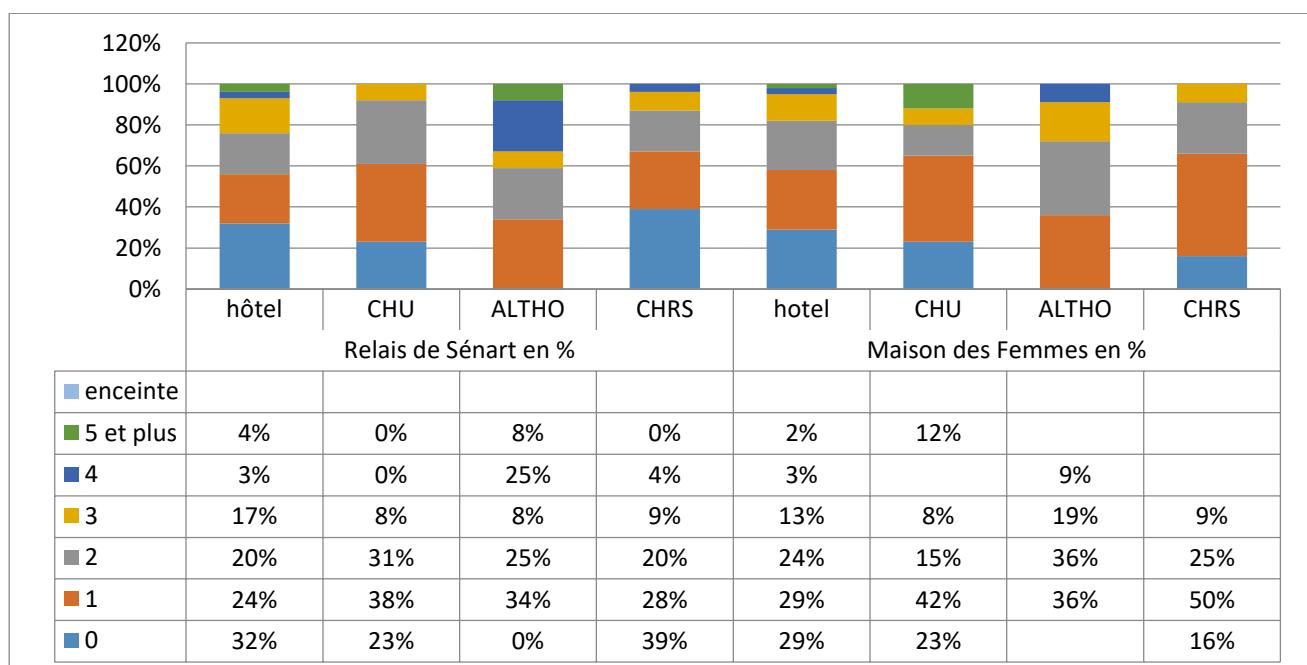
Pour certaines d'entre elles, elles sont mères mais hébergées sans leurs enfants :

Au CHRS du Relais de Sénart, 18 femmes sont hébergées sans enfant mais 8 d'entre elles ont des enfants dont :

- 1 a des enfants majeurs
- 2 ont des enfants placés
- 2 ont des enfants au pays
- 3 ont des enfants dont le père a la garde

Certaines femmes sont enceintes au cours de l'accompagnement.

Composition familiale par établissement et par dispositif d'hébergement



Pour la plupart, ces enfants nés (ou à naître) sont exposés aux violences conjugales et, à ce titre, sont victimes de violence conjugale. (La situation particulière et la prise en charge spécifique qui leur est consacrée font l'objet d'un chapitre distinct).

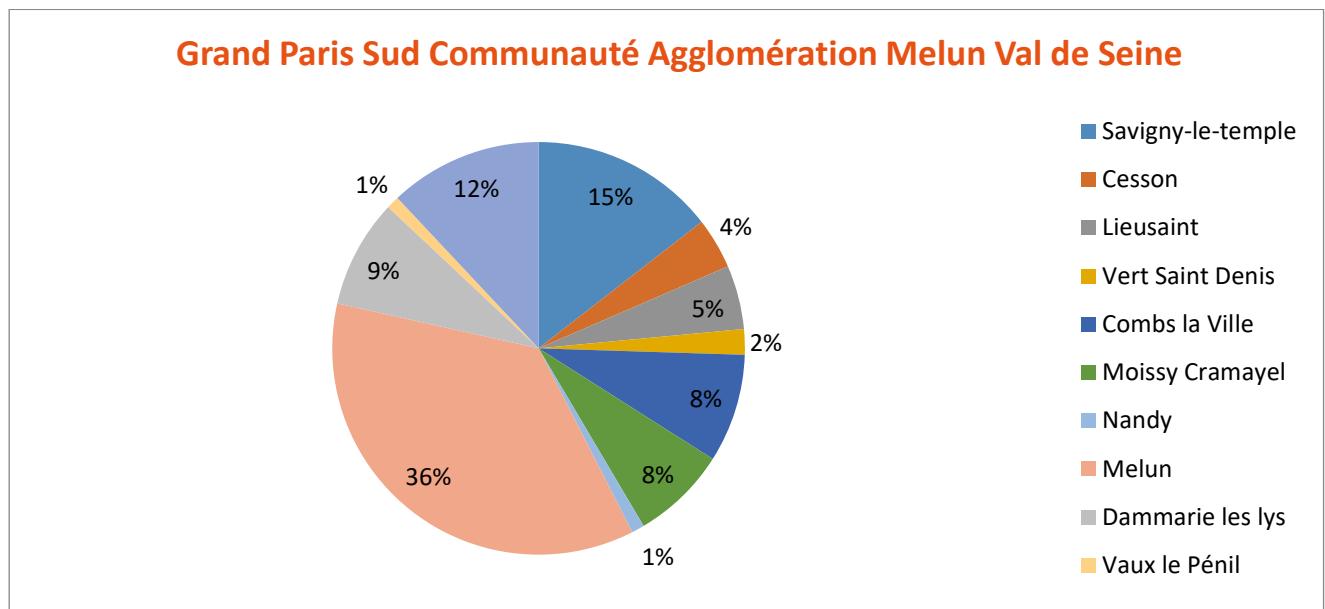
ORIGINE GÉOGRAPHIQUE-LIEU D'HABITATION :

Le Relais de Sénart et la Maison des Femmes - Le Relais couvrent tout le territoire de la moitié sud du département. (SOS Femmes Meaux intervient pour la moitié nord).

Les femmes sont donc très majoritairement issues du territoire de compétence de l'Association, en témoigne la carte ci-dessous.

Le Relais de Sénart		
NORD77		10,00%
hors département		12,00%
Canton Pertes en G		2,00%
sud 77		4,00%
Canton Tournan		1,00%
Canton Mormant		2,00%
Canton Brie Conte Robert		2,00%
GPS	Savigny-le-temple	28,50%
	Cesson	
	Lieusaint	
	Vert Saint Denis	
	Moissy Cramayel	
	Nandy	
CAMVS	Melun	38,50%
	Dammarie les lys	
	Vaux le Pénil	
	Le Mée sur Seine	

Maison des Femmes	
Montereau Fault Yonne	11,50%
Fontainebleau	3,50%
Provins	2,50%
Nemours	5,00%
Arrondissement de Fontainebleau	19,00%
Canton de la Chapelle la Reine	
Canton Château Landon	
Canton de Fontainebleau	
Canton de Lorrez le bocage - préaux	
Canton de Morêt sur Loing	
Canton de Nemours	
Arrondissement de Provins	10,00%
Canton de Bray sur Seine	
Canton de Donnemarie Dontilly	
Canton de la Ferté Gaucher	
Canton de Montereau Fault Yonne	
Canton de Nangis	
Canton de Provins	
Canton de Rozay en brie	
Canton de Villiers Saint Georges	
Nord du département	18,00%
Autres départements	15,00%
Non renseignée	15,50%



Les violences conjugales s'exercent en milieu urbain aussi bien qu'en milieu rural.

Pour les femmes habitant les zones rurales, l'accès à nos locaux s'avère plus difficile. Pour pallier à cette difficulté, notre organisation tient compte de ce frein à la mobilité et semble adaptée puisque, des femmes provenant de tout canton confondu, sont venues nous rencontrer.

Des femmes du nord du département ou hors département et très en danger sur leur secteur d'origine ont été hébergées par l'Association ; l'éloignement géographique s'avère être une nécessité pour leur sécurité et celle de leurs enfants.

C'est ainsi que 32 femmes provenant d'autres départements sont venues trouver refuge en Seine-et-Marne. Les départements représentés sont : Aisne, Calvados, Eure-et-Loir, Gard, Loire Atlantique, Loiret, Marne, Tarn-et-Garonne, Rhône, Paris, Yvelines, Essonne, Seine-Saint-Denis, Val de Marne, Val d'Oise, départements d'outre-mer.

ORIGINE :

Contrairement à un préjugé assez tenace, les violences dont les femmes font l'objet ne sont en aucun cas l'apanage de communautés étrangères.

Néanmoins, les femmes victimes de violence conjugale hébergées au Centre d'Hébergement de nationalité étrangère sont plus fortement représentées :

- ✓ d'une part, au regard de la population étrangère présente sur le territoire,
- ✓ d'autre part, par rapport au fait social que constitue la violence conjugale et qui ne concerne pas plus, d'un point de vue statistique, les personnes étrangères.

Plusieurs hypothèses expliquent ce constat, seules ou cumulées :

- ✓ les femmes étrangères subissent des discriminations et inégalités raciales et sont davantage isolées en termes de ressources sociales (entourage, connaissance des dispositifs, de leurs droits...) que les femmes françaises. Ce qui implique qu'elles aient davantage recours aux associations d'accompagnement social spécialisées pour faire valoir leurs droits et sortir des violences alors que les femmes françaises disposent, en général, de plus de ressources socio-économiques.
- ✓ le stéréotype largement partagé selon lequel les femmes étrangères sont davantage victimes de violences que les autres femmes peut amener les professionnel-le-s à plus repérer les situations de violence conjugale parmi des familles migrantes ou d'origine étrangère, et à les orienter vers les associations.
- ✓ dans certains pays, la violence conjugale est légale, voire encouragée dans la loi. Les individus socialisés à la violence peuvent l'exercer et considérer leurs comportements comme normaux voire légitimes. Mais il s'agit là d'une question démocratique, plus que d'une question culturelle. De la même manière, dans les Etats traversés par des guerres civiles, génocides, les

mêmes processus sociaux sont à l'œuvre pour les populations qui y ont été durablement exposées.

65 % des femmes hébergées au Relais de Sénart et **70 %** à la Maison des Femmes – Le Relais sont de nationalité étrangère.

RESSOURCES :

Si les violences conjugales ne peuvent être considérées comme étant exportées « d'ailleurs », elles ne sont pas non plus prépondérantes parmi les catégories sociales les plus pauvres, contrairement à une idée encore largement répandue, elle-même liée au présupposé selon lequel les principales causes des violences seraient l'alcool ou encore le chômage.

Si la plupart des femmes ont des ressources, il reste néanmoins une part non négligeable de femmes sans aucune ressource.

Parmi les femmes hébergées, la proportion de femmes sans ressource à l'entrée en hébergement est la suivante :

	Hôtel	CHU	ALTHO	CHRS/ASE
Relais de Sénart	29%	0%	0%	28%
Maison des Femmes	43%	50%	37%	38%

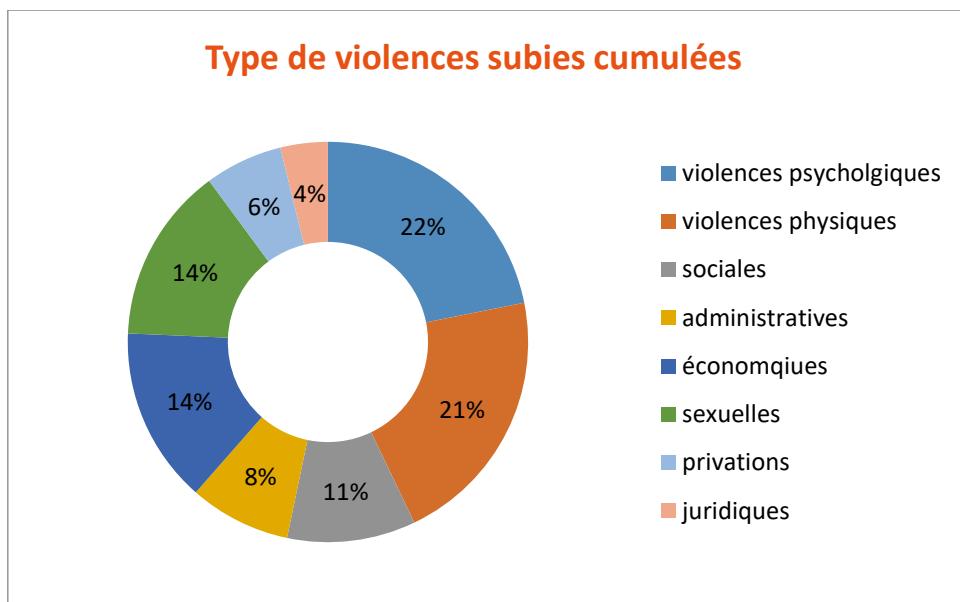
Les femmes ayant des ressources liées à l'emploi sont moins nombreuses concernant les femmes accueillies à la Maison des Femmes – Le relais ; ceci peut s'expliquer par un bassin d'emploi appauvri sur ce secteur auquel s'ajoutent les difficultés liées à la mobilité et aux modes de garde défavorisant l'accès à l'emploi.

L'absence de ressources avait généré une forte augmentation du montant des aides aux femmes en 2016. Depuis 2017, nous avons développé des partenariats avec des associations caritatives : les Restos du Cœur, la Croix Rouge, le Secours catholique, le Secours populaire etc.

Les dons financiers restent exceptionnels, au profit de dons en nature (alimentaire, hygiène, transport).

QUELLES SONT LES VIOLENCES SUBIES PAR LES FEMMES ? :

Les violences subies par les femmes accueillies revêtent de multiples formes, qui éloignent d'elles l'image restrictive de la « femme battue ». L'emprise exercée par les conjoints auteurs de violences s'inscrit dans de véritables stratégies de domination et de destruction de l'intégrité physique, morale et psychique de leur victime, et c'est tout l'éventail des violences qui est alors mobilisé pour renforcer leur ascendance.



Elles s'inscrivent dans un cycle, se cumulent et se répètent à un rythme de plus en plus soutenu au fur et à mesure de la relation et de l'installation de l'emprise.

Avec le développement des nouvelles technologies, nous avons vu apparaître les cyberviolences :

Il y a d'abord et de façon très répandue :

- le harcèlement téléphonique : appels multiples, messages SMS ou sur messagerie instantanée (WhatsApp, messenger, telegram). Ces messages contiennent souvent des insultes, des menaces.

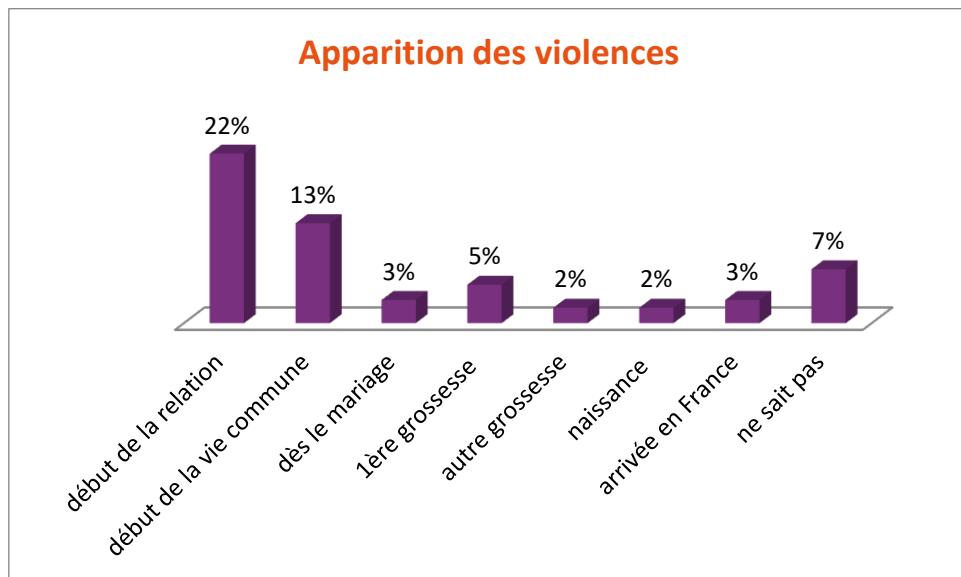
Nous observons aussi :

- Le piratage
 - Des données administratives, il est très fréquent également. Souvent les conjoints violents disposent des codes d'identification et des mots de passe sur les comptes bancaires, comptes CAF
 - Des réseaux sociaux : les auteurs de violence conjugale créent des comptes avec une autre identité, ce qui leur permet d'espionner les femmes ou tout au moins d'obtenir des informations les concernant et de les renseigner sur leurs activités.

- Revenge porn : Cette cyberviolence est utilisée comme menace ou comme chantage ou, dans certains cas, mise à exécution dans le but d'humilier les femmes.
- Géolocalisation : lorsque cette fonction est activée sur le téléphone des victimes, elle peut permettre aux auteurs de violences de géolocaliser les victimes en temps réel, en détournant les applications de contrôle parental destinées à surveiller les enfants qui vont s'appliquer à surveiller les déplacements de leurs femmes.
- Téléphone sur écoute : des logiciels espions peuvent être installés et permettre la mise sur écoute des femmes par le biais de leur téléphone.
- Utilisation des appareils connectés des enfants.

Les cyberviolences sont très répandues ; les outils numériques facilitent l'exercice de ces formes de violences : contrôle, surveillance, chantage, menaces, humiliations, intimidations, insultes. L'outil connecté permet de perpétuer les violences au-delà de la séparation : il permet de maintenir l'emprise, le climat de peur, par l'omniprésence de l'auteur, les pressions, le chantage... Il place les femmes en état d'hypervigilance et rappelle la présence de l'auteur, même lorsqu'il n'est pas présent physiquement ; ce qui maintient la pression.

L'apparition des premières violences n'est pas évidente à situer chronologiquement car elles s'instaurent insidieusement. Néanmoins, voici selon les femmes accompagnées, à quel moment elles identifient l'apparition des violences dans la relation :

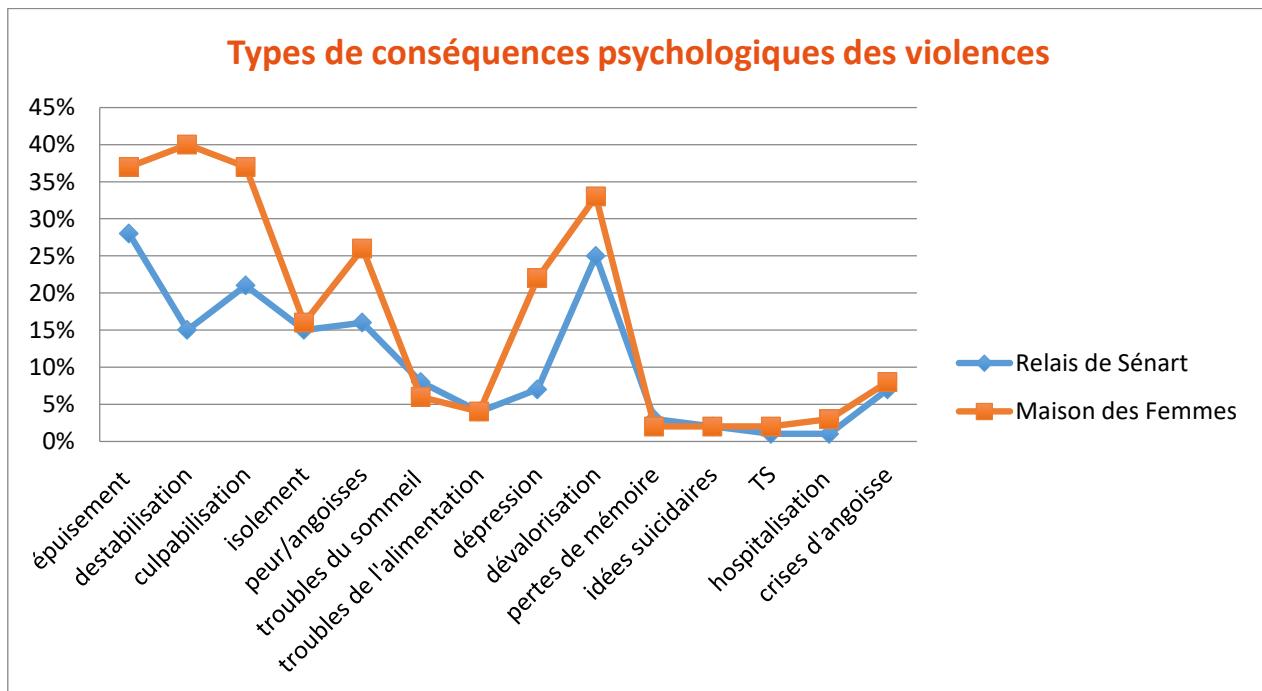


L'origine des violences conjugales est à mettre en perspective avec la domination masculine, légitimée par une société où les inégalités de genre persistent.

Les conséquences des violences sur leur intégrité sont manifestes.

Les violences ont des répercussions physiques, psychologiques, administratives,... mais aussi sur la santé, l'insertion (sociale, professionnelle,...), la parentalité, le logement...

Le graphique ci-dessous présente un focus des conséquences psychologiques suite aux violences subies :



L'accompagnement spécifique et spécialisé proposé par notre Association s'attache à prendre en compte les différents domaines impactés par la violence conjugale.

ET S'AGISSANT DES ENFANTS ?

Bien qu'il soit aujourd'hui assez communément admis que les enfants exposés aux violences conjugales soient, elles et eux aussi, victimes de la violence conjugale, il n'est toutefois pas inutile de le rappeler.

La plupart du temps, ils sont témoins des violences exercées à l'encontre de leur mère. Ils font aussi souvent l'objet de manipulations ou de chantages.

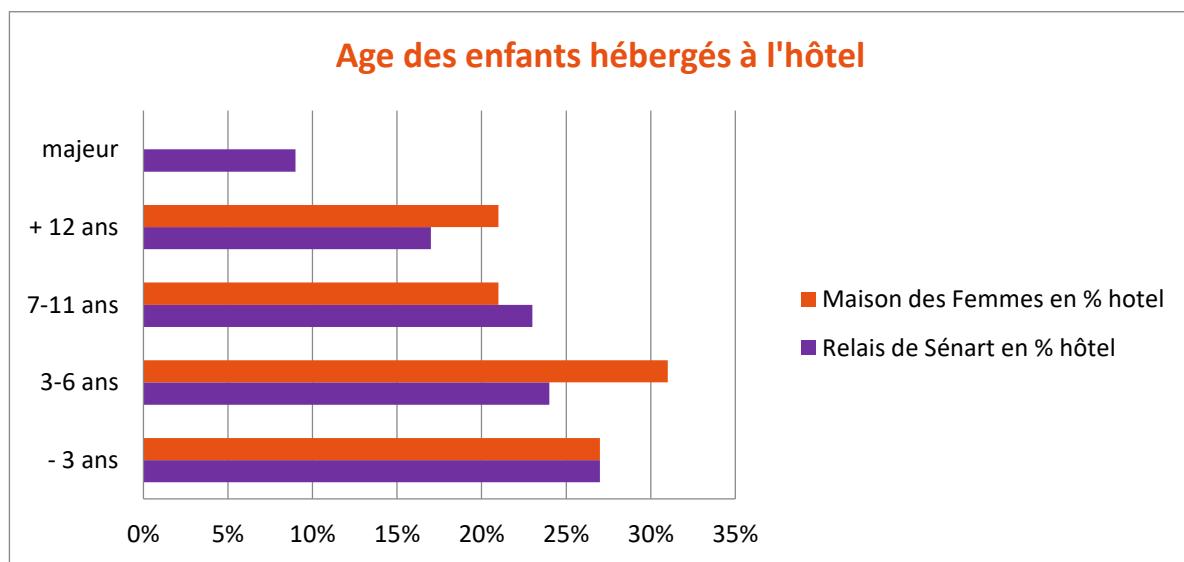
La plupart des femmes reçues au Relais ont des enfants.



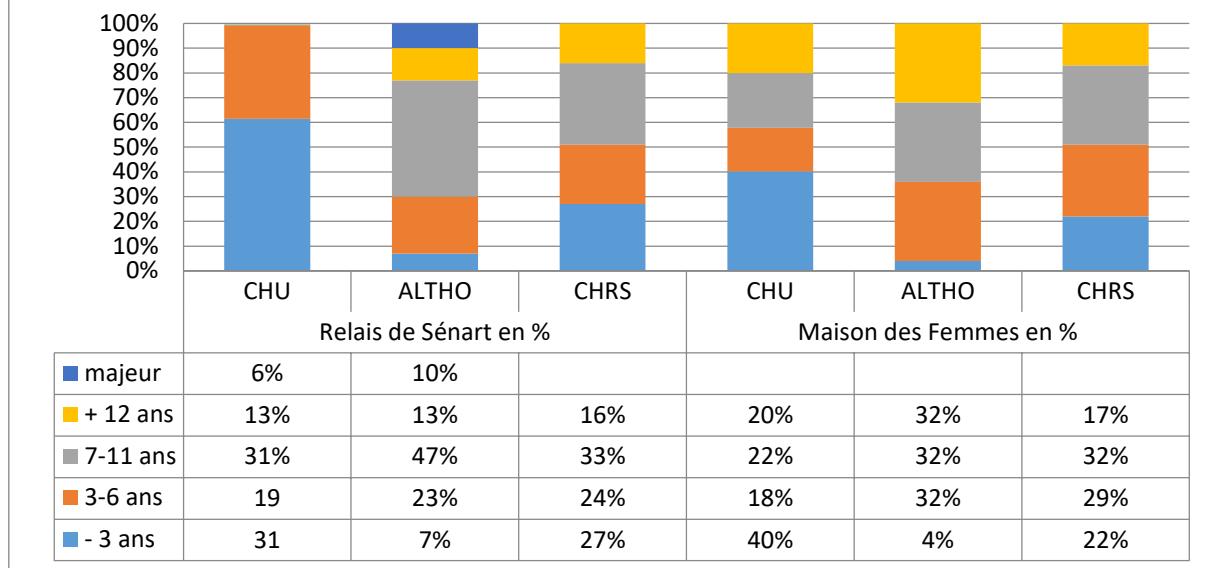
80 % des enfants hébergés, tout dispositif confondu, sont âgés de moins de 12 ans.

La part des enfants de moins de 3 ans est importante : ils représentent 25% de l'ensemble.

Au CHU, ils représentent 31% au Relais de Sénart et 40% à la Maison des Femmes – Le Relais.



Age des enfants hébergés au CHU ALTHO CHRS



Pour 50% des enfants accueillis dans nos CHRS, ils et elles sont aussi victimes de violence directe de la part de leur père ou beau-père

CHAPITRE III

L'accompagnement des femmes victimes de violence conjugale et de leurs enfants



PREAMBULE

L'appréhension de la violence conjugale comme violence sexiste et sociétale, associée à la connaissance des mécanismes en œuvre dans une situation de violence conjugale, nous a conduits à développer un accompagnement spécifique des femmes et des enfants victimes de violence conjugale. La compréhension des violences comme violences de genre est une condition *sine qua non* pour développer un accompagnement garant de la qualité de l'écoute, l'instauration avec la victime d'une relation de confiance, de tolérance et solidarité et pour permettre le travail de conscientisation des violences, qui est la clé de voûte d'un parcours de sortie de la violence. C'est aussi la raison pour laquelle nos dispositifs d'accompagnement sont exclusivement réservés aux femmes victimes de violences conjugales avec leurs enfants, le cas échéant.

CETTE SPÉCIFICITÉ SE FONDE SUR DEUX MODALITÉS :

- ✓ **Accompagnement global** : l'accompagnement global est abordé sous le prisme des violences conjugales. Dans une perspective de sortie des violences et d'autonomisation de ces femmes, il s'agit de leur permettre de (re)devenir actrices de leur vie et de sortir de l'état de sujétion dans lequel les auteurs de violence les ont placées en mettant en lien les violences conjugales avec chaque aspect de la vie quotidienne impactée par ces violences.
- ✓ **Accompagnement spécifique** : l'accompagnement associe individuel et collectif. En effet, le collectif a des vertus considérables, en particulier pour le public accueilli. Les violences conjugales contribuent à isoler les femmes, ce qui renforce leur souffrance. La participation aux groupes les aide aussi à trouver leur place en tant que femmes et en tant que victimes. Le collectif participe au processus de reconnaissance de leur statut de victime, et au sentiment d'appartenance à un groupe avec des valeurs et une expertise. En effet, cette formule permet, enfin, de valoriser l'expertise des femmes, en s'appuyant sur la maxime de Louis Lavelle « le plus grand bien que nous puissions faire aux autres n'est pas de leur communiquer notre richesse mais de leur révéler la leur ».

L'équipe éducative est organisée en 2 pôles distincts : les accompagnements des femmes et des enfants sont réalisées par l'une ou l'autre équipe, selon le dispositif dans lequel elles sont prises en charge. Néanmoins, l'écoute téléphonique, les mises en sécurité et les actions collectives restent transversales aux 2 pôles et sont assurées par l'ensemble des équipes.



L'ACCES AUX DROITS et LA RECONNAISSANCE DU STATUT DE VICTIMES

A chaque étape de la prise en charge des femmes, les équipes œuvrent pour aider les femmes à prendre conscience qu'elles vivent des violences, que ces violences sont sexistes, qu'en aucun cas elles n'en sont responsables et qu'elles constituent un délit.

L'écoute empathique des femmes, et l'affirmation de notre croyance en leur parole participe à l'instauration de la relation de confiance. C'est le cas dès l'écoute téléphonique : la majeure partie de ces entretiens téléphoniques donne lieu à des rendez-vous dans le cadre de l'accueil-écoute-orientation ou à des mises en sécurité.

Les entretiens dans le cadre de l'AEO, des suivis hôteliers ou en centre d'hébergement, visent à la conscientisation des violences, ce qui permet aux femmes de clarifier qu'elles sont les victimes et que leurs bourreaux sont les auteurs des violences. Ce travail préalable est indispensable pour, ensuite, travailler sur le sentiment de culpabilité.

Dans ce travail, l'association a développé expertise, savoir-faire et savoir être, que le projet des établissements 2015-2020 vise à renforcer d'une part et à formaliser d'autre part.

Œuvrer pour la reconnaissance du statut de victimes permet aux femmes de retrouver une certaine estime de soi et la confiance en soi. Même si la reconnaissance du statut de victime ne leur est finalement pas acquise, entreprendre les démarches constitue déjà une avancée. C'est à ce titre que l'accompagnement autour des démarches juridiques est particulièrement important dans notre association.

Cet accompagnement se décline de la façon suivante :

- ✓ Un encouragement à faire valoir la reconnaissance des violences subies : avec leur accord, nous accompagnons les femmes autour du dépôt de plainte, à défaut d'une main courante. Cela inclut des entretiens pour que les femmes murissent leur décision, des entretiens de préparation, des accompagnements physiques si possible et si les femmes le souhaitent.

Parmi les femmes hébergées, « seulement » 54 % ont déposé plainte pour violences conjugales. 49% ont déposé une main courante (les mêmes femmes peuvent avoir fait ces 2 démarches)

- ✓ Des accompagnements physiques ont été effectués auprès des UMJ, des commissariats, des avocats, aux audiences (JAF, JE, correctionnelles, Cour d'Appel).
- ✓ Des aides à la constitution des dossiers d'aide juridictionnelle ont été réalisées.
- ✓ Des entretiens de préparation aux audiences.

Les tableaux ci-après détaillent les accompagnements physiques selon les dispositifs d'hébergement :

RELAIS DE SENART			
	Nombre accompagnements physiques	% Accompagnements juridiques	% Accompagnement autres
Hôtel	27	60 %	Santé 30 %
			Services sociaux 10 %
CHRS	47	32 %	Santé 23 %
			Accès aux droits 11 %
			Services sociaux 23,5 %
			Autres (Crèche, école, banque) 10,5 %
			Santé 15 %
CHU ALTHO	33	52 %	Accès aux droits 9 %
			Services sociaux 9 %
			Autres (emploi, modes de garde) 15 %

Maison des Femmes – Le Relais			
	Nombre accompagnements physiques	% Accompagnements juridiques	% Accompagnement autres
Hôtel	13	61 %	Santé 23 %
			Services sociaux 8 %
			Autres 8 %
CHRS	44	45 %	Santé 32 %
			Accès aux droits 11 %
			Services sociaux 7 %
			Autres (emploi, école, associations caritatives) 5 %
CHU ALTHO	53	43,5 %	Santé 12 %
			Accès aux droits 15 %
			Services sociaux 7,5 %
			Autres (emploi, école, associations caritatives) 22 %

FOCUS SUR LE TRAITEMENT DES PLAINTES :

(analyse réalisée sur la base de la population hébergée au sein de l'établissement LE RELAIS DE SENART)

Tout dispositif confondu, 145 femmes ont été hébergées en 2018 (hôtel, CHU (dont ALTHO) et CHRS). 78 femmes ont déposé plainte.

Sur les 78 plaintes déposées :

- 30 sont toujours en cours d'instruction
Le délai d'enquête se situe entre 6 et 9 mois et le délai de réponse du Procureur de la République est lui aussi de 6 à 9 mois, soit une procédure pouvant aller jusqu'à 18 mois.
- Pour 8, nous ignorons les suites données à la plainte.

Pour les 40 restantes, 22 ont été classées sans suite, soit plus de la moitié

- ✓ 4 femmes ont retiré leur plainte
- ✓ **11 ont été suivies d'une audience correctionnelle**
- ✓ 3 ont fait l'objet d'une CRPC (comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité)

Les résultats des audiences correctionnelles sont variables :

- Condamnation de 3 mois de prison avec sursis – dommages et intérêts : 1 €
- Condamnation de 2 mois de prison avec sursis – dommages et intérêts : 300 €
Appel de la décision par le Procureur de la République (Tribunal de Meaux) : Réquisition d'une peine de prison de 8 mois avec sursis, 2 mois de mise à l'épreuve, obligation de suivre un stage de responsabilisation des auteurs de violence conjugale
L'Avocate a complété avec une demande de dommages et intérêts à 3 500 €.
→ Audience en appel a rendu la même décision qu'en première instance
- Condamnation de 6 mois de prison avec sursis – dommages et intérêts : 3 000 € - 2 ans de mise à l'épreuve – Obligations de soins et de travail – interdiction d'approcher et d'entrer en contact
- Condamnation à une interdiction d'approcher la victime
- Condamnation de 4 mois de prison avec sursis
- Condamnation à une interdiction d'approcher la victime
- Condamnation de 3 mois de prison avec sursis – dommages et intérêts : 800 € - 2 ans de mise à l'épreuve
- Condamnation à 12 mois de prison ferme
- Condamnation de 2 mois de prison avec sursis (suite à un échec de CRPC)
- Pour 2 situations, nous n'avons plus de nouvelles des femmes et n'avons pas eu le résultat des audiences.

3 femmes accompagnées par le Relais de Sénart et 1 femme accompagnée par la Maison des Femmes – Le Relais ont demandé une ordonnance de protection. 3 ont été accordées, 1 a été refusée

La violence conjugale est clairement interdite dans la loi et constitue un délit.

Néanmoins, dans les faits, la violence conjugale continue de s'exercer, en grande partie, en toute impunité.

D'une part, parce que les femmes victimes, même accompagnées par une Association spécialisée telle que la nôtre, ne souhaitent pas déposer plainte.

Leurs réticences au dépôt de plainte sont :

- ✓ *Peur de représailles*
- ✓ *Peur de ne pas être crue*
- ✓ *Inutilité*
- ✓ *Pressions de la famille*
- ✓ *Inconcevabilité de porter plainte contre leur mari, le père des enfants...*

D'autre part, parce que, malheureusement, plus de la moitié font l'objet d'un classement sans suite. Le recours à l'ordonnance de protection est dérisoire ; les avocats sont peu enclins à engager cette procédure à cause, selon eux, de la complexité de la constitution du dossier.

Les femmes ont donc parfois le sentiment que la justice leur dénie le statut de victime.

De plus, certains commissariats ou gendarmeries refusent encore les dépôts de plaintes ou accueillent mal les victimes.

Pour autant, le travail mené par notre association avec certains commissariats, notamment celui de Moissy Cramayel, a des effets très bénéfiques avec, la possibilité de prendre rendez-vous pour le dépôt de plainte, des plaintiers formés à l'accueil des femmes victimes de violences conjugales etc... . Ces partenariats nécessitent sans cesse d'être réactivés.

Dans les procédures de divorce, les violences conjugales sont peu prises en compte, soit parce que les avocats n'encouragent pas les femmes à demander un divorce pour faute, soit parce que certaines audiences devant les juges aux affaires familiales ont pu être très difficiles à vivre pour les femmes.

L'accompagnement autour de l'accès aux droits est également spécifique, compte tenu des violences conjugales. Une majorité de femmes n'a pas de ressources ou n'a pas accès à ses ressources lorsqu'elle prend contact avec l'association. L'accompagnement intègre donc les démarches auprès de la CAF, des organismes de sécurité sociale, de mutuelle...

Par ailleurs, une part non négligeable de femmes est en difficulté avec son statut administratif en France. Les violences conjugales ont souvent eu un impact considérable sur leur situation, les auteurs ayant confisqué leurs papiers, ne les ayant pas informées de rendez-vous à la préfecture etc. Dans ce cadre, l'accompagnement autour de l'accès aux droits ainsi que sur les violences est renforcé.

Autant que possible et en cas de nécessité, les accompagnements physiques des femmes dans leurs démarches sont proposés. Mais, ils sont en diminution par rapport à l'an dernier. Pour autant,

l'accroissement de l'accompagnement de proximité des femmes constitue un des objectifs du projet des établissements. Cet axe est surtout travaillé dans un cadre individuel. Si l'ensemble des actions collectives participe à la reconstruction identitaire des femmes, les groupes de parole permettent aux femmes une conscientisation des violences, au travers de l'expertise des autres femmes. Nous envisageons, dans le cadre des projets des établissements, de mettre en place dans les années à venir des groupes collectifs avec la présence d'avocats.

LUTTER CONTRE LES IMPACTS DES VIOLENCES CONJUGALES SUR LA SANTE DES FEMMES

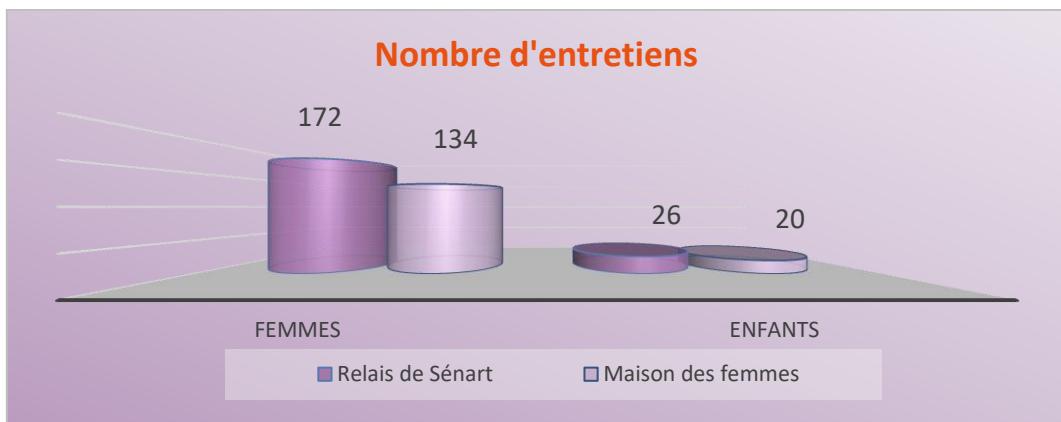
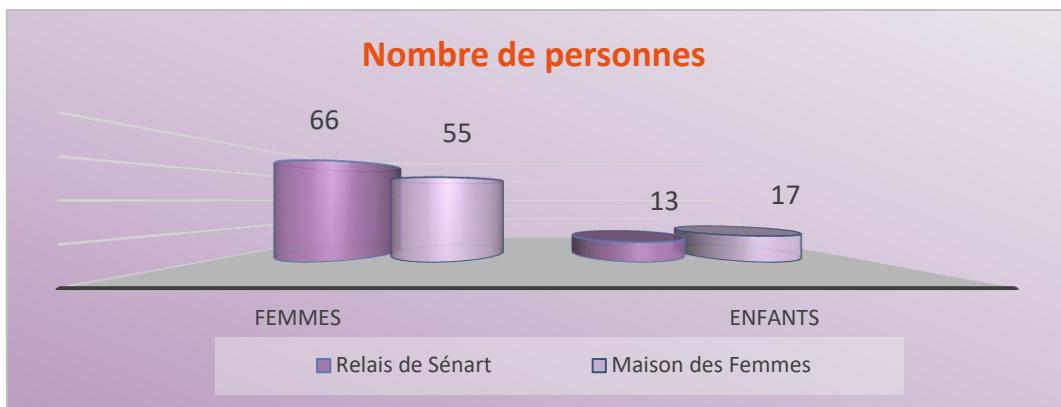
La violence conjugale constitue une atteinte grave à l'intégrité physique et psychique des victimes, avec un impact fort sur la santé. En effet, les violences conjugales sont la première cause de mortalité des femmes de 15 à 44 ans en Europe (Conseil de l'Europe, 2002), sachant que les conséquences physiques et psychologiques des violences diminuent de 1 à 4 années l'espérance de vie en bonne santé des femmes concernées.

Selon la Docteure Muriel SALMONA, les troubles psychotraumatiques sont graves et fréquents : 58 % d'état de stress-post-traumatique sont observés chez les femmes victimes de violences conjugales contre 24% chez l'ensemble des victimes de traumatismes. 60 % des enfants exposés à la violence conjugale présentent des symptômes de stress post-traumatiques similaires à ceux de leurs mères.

Prenant appui sur ces études, notre association a développé un accompagnement spécifique autour de la santé physique et psychique des femmes et des enfants accueillis :

- ✓ La question des impacts des violences sur la santé est abordée dès les entretiens d'accueil-écoute-orientation. Au long de l'accompagnement en centre d'hébergement notamment, l'équipe éducative veille à ce que les femmes fassent des bilans de santé, les projets individualisés intègrent aussi cette dimension (soins dentaires et gynécologiques notamment). **Une part des accompagnements des femmes hébergées sont des accompagnements dans le domaine de la santé.**
- ✓ En 2017 et les années précédentes, nous avons accueilli, dans le cadre de la mise en sécurité surtout, des femmes avec des problématiques psychiatriques et/ou des problèmes d'addictions. Ces questions de santé sont souvent un frein pour leur accueil en structure collective et rallonge le séjour à l'hôtel, qui n'est pas une réponse adaptée à long terme. L'isolement, l'absence de repères, l'exiguïté de l'espace et l'insécurité sont autant de facteurs qui nuisent à la sérénité et la sécurité nécessaires dans la situation dans laquelle elles se trouvent.
- ✓ En complément de l'accompagnement individuel, des temps d'information collectifs sur des thématiques « santé » ont été organisés au Relais de Sénot. Sur un mode convivial, avec l'intervention de partenaires extérieurs, ils permettent d'aborder les questions de santé (sexualité, contraception, socio-esthétisme) en mettant en valeur les connaissances des femmes présentes.
- ✓ Enfin, la présence d'une psychologue dans l'institution est un atout indispensable pour l'accompagnement des conséquences des violences.

En 2018, 121 femmes et 30 enfants ont été accompagnés par la psychologue au travers de 352 entretiens



	nb de femmes	entretiens effectués	entretiens manqués	entretiens prévus	nb d'enfants*	entretiens effectués	entretiens manqués	entretiens prévus
Relais de Sénart	66	172	80	252	13	26	7	33
Maison des Femmes	55	134	78	222	17	20	15	35
TOTAUX	121	306	158**	474	30	46	22	68
MOYENNE	2.53 entretiens p/ femme		33% de RDV non honorés**		2 entretiens p/enfant à RDS		21% de RDV non honorés à RDS	
					1.17 entretiens p/enfant à MDF		42% de RDV non honorés à MDS	

* en raison de l'accès aux soins limité pour les enfants dont le père, auteur de violences, détient l'autorité parentale, leur suivi n'est pas un suivi thérapeutique, mais des entretiens en présence de la mère.

** l'assiduité aux entretiens a beaucoup pâti des grèves d'avril / juin

NB : les enfants d'une fratrie sont vu.e.s ensemble

La psychologue aide les femmes et les enfants à traiter leur mémoire traumatique : pour réduire les symptômes posttraumatiques les plus invalidants. Le but est de rétablir un fonctionnement normal des émotions et de la mémoire, dont l'atteinte donne à la victime une impression de danger permanent, la paralyse, la dissocie ou l'isole.

Ce travail de « réassociation » de son histoire et de sa personnalité se fait en remettant de la cohérence dans le passé de violences et dans leurs conséquences.

Ainsi, l'action de la psychologue vise à :

- ✓ donner du sens : expliquer notamment comment l'auteur des violences organise la violence,
- ✓ limiter ou canaliser la recherche de sens dans la mesure où les violences intentionnelles se caractérisent fondamentalement par leur absence de sens,
- ✓ mettre en récit le traumatisme pour redonner confiance en soi, restaurer la dignité,
- ✓ rétablir les mécanismes de régulation des émotions.

A ce jour, l'accompagnement délivré par la psychologue est individuel. Il ne bénéficie qu'à peu d'enfants. Nous réfléchissons à une extension du dispositif de l'atelier parentalité, qui sera mis en place en 2019.

L'analyse qualitative de l'accompagnement psychologique des femmes a été réalisée par la psychologue elle-même.

Dans certaines situations de violences conjugales, les décisions rendues par la Justice, qu'elles soient sur le plan civil ou sur le plan pénal, sont inappropriées ou incohérentes.

Ces décisions ont un impact majeur sur le suivi psychologique des femmes et des enfants. Cet impact ressort fortement, en raison de l'accumulation des situations, et d'un recul sur plusieurs années de certains accompagnements de femme ou d'enfants.

C'est là-dessus que la psychologue propose de mettre le focus. En effet, il existe des disparités dans les suivis.

En moyenne, les femmes bénéficient de 2.53 entretiens. Mais, environ 10 femmes dans les deux établissements (10 femmes au Relais de Sénart et 9 femmes à la Maison des Femmes) bénéficient d'une moyenne de 4.93 entretiens.

Nombre moyen d'entretiens par femme :

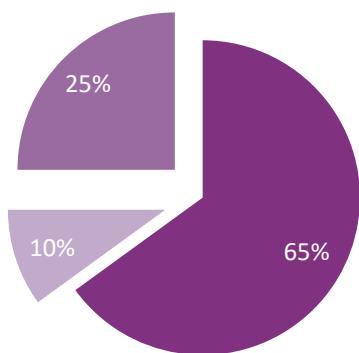
Moyenne générale	Moyenne pour 10 femmes suivies à RDS	Moyenne pour 9 femmes suivies à la MDF
2.53	5.1	4.7

Ceci est une tendance moins forte sur l'année 2018 que sur l'année 2017.

Un enjeu central du suivi psychologique : la guérison de la mère ET de l'enfant.

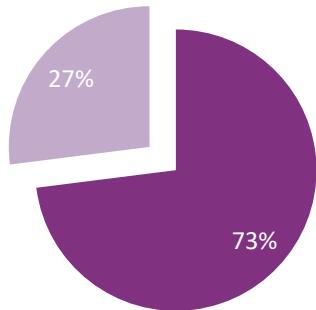
A l'analyse des points communs entre ces suivis longs et/ou fréquents, il s'avère que deux tiers concernent des situations dont l'enjeu de la sécurité physique ou psychique de l'enfant, ou sa souffrance, est central dans le suivi psychologique de la femme.

Enjeu principal dans les suivis longs et/ou fréquents des femmes



- emprise de la volonté de l'agresseur sur la vie ou l'esprit de la victime
- prévention de récidive dans de nouvelles remises en couple
- crise post-traumatique ou état dépressif

Ressort principal de ces situations d'emprise



- danger ou souffrance de l'enfant est central dans le suivi de la femme
- autre ressort de l'emprise (matériel, persécution, violences sexuelles) *

* Notons que parmi la majorité de ces femmes (2/3) n'ont pas d'enfant mineur.

On voit combien le travail autour de l'enfant dans le suivi de la femme est central ; et ce pour plusieurs raisons :

- ✓ les symptômes de l'enfant mènent la mère à l'épuisement dans les soins ;
- ✓ les symptômes de l'enfant mènent à un risque de rupture du lien mère-enfant ;
- ✓ le risque ou le danger pour l'enfant, et dans une moindre mesure, pour la mère, durant l'exercice des droits du père, réactivent sans cesse les psychotraumatismes de l'enfant et/ou de la mère, et donc contamine la relation ou re-traumatise la mère.

Dans la grande majorité de ces situations, les conditions de résidence de l'enfant semblent contraires aux intérêts de l'enfant : les pères, alors sous le coup de poursuites judiciaires ou faisant l'objet d'un signalement pour violences sur l'enfant, y compris violences sexuelles, bénéficient de droits d'hébergement, de garde alternée voire de la garde principale de l'enfant – et même dans deux situations, le père bénéficiant de vides juridiques ou d'incohérences de la loi, a privé les enfants de tout contact avec la mère durant des mois.

L'importance des décisions judiciaires et d'une protection de l'enfant.

Cette tendance apparaît de manière bien plus flagrante lorsque l'on analyse les évolutions positives des situations d'emprise forte chez la mère et/ou l'enfant.

Dans les évolutions positives, les symptômes d'emprise et de stress aigu de la femme se résorbent rapidement, et chez l'enfant, les symptômes de stress aigu, d'attachement traumatisque à la figure terrorisante ou l'agressivité contre la mère se résorbent jusqu'à se résoudre. Ces situations sont celles où les droits du père auteur des violences ont été réservés ou non exercés car incarcéré longtemps.

L'analyse plus précise des évolutions positives subites démontre un « avant et un après » la modification des droits du père. Parfois des symptômes spectaculaires cèdent en quelques semaines. La raison en est simple : quand l'autorité parentale est attribuée à la mère, cela débloque l'accès aux soins de l'enfant. Quand les droits du père sont réservés, l'anxiété pour la mère et le risque ou danger pour l'enfant est levé... Alors, les séquelles post-traumatiques chroniques peuvent commencer à être identifiées puis traitées.

L'analyse des situations où l'état des enfants et/ou de la femme s'est brutalement détériorée (25%) révèle là aussi un « avant et un après » la décision du juge.

Parmi les décisions à impact catastrophique, on trouve : ouverture de droits au profit de pères terrorisants ou ayant déjà un passé judiciaire ou ayant une plainte pour violences sexuelles en cours, transfert de garde au bénéfice du père que l'enfant et/ou la mère ont dénoncé, mesures de protection insuffisantes (mesures d'aide éducative au lieu de placer l'enfant chez la mère) ou inadaptées (visant à « résoudre un conflit de couple » et non à protéger un enfant de la violence conjugale qui est une violence paternelle).

Un impact sanitaire grave.

Les symptômes apparus chez les enfants à la suite des audiences ou des visites inadaptées ou du classement sans suite sont :

- ✓ les troubles dermatologiques (crise d'eczéma ou de psoriasis),
- ✓ troubles moteurs (paralysie des jambes durant plusieurs heures),
- ✓ troubles gastro-intestinaux (diarrhées, vomissements les nuits précédent le jour du droit de visite, constipation durant plusieurs mois, refus de s'alimenter),
- ✓ troubles psychologiques (flashbacks auditifs, flashbacks visuels, terreurs nocturnes, somnambulisme, troubles de la mémoire, sidération, anxiété ou pleurs inconsolables, hypervigilance, rumination, idéation suicidaire, propos suicidaire, auto-agression, automutilations, mises en danger),
- ✓ attaque du lien à la mère, même chez des enfants en bas âge (retrait, rejet, préférence pour des bras inconnus, reproches, interrogatoires contradictoires, défi d'autorité, insultes, griffure au visage, coups de poing, coups de pied, crises clastiques avec destruction d'objet personnels).

Protéger la mère, c'est soigner l'enfant, et réciproquement.

Les attaques du lien mère-enfant augmentent proportionnellement à l'insécurité de l'enfant et à la difficulté de la mère à calmer l'enfant. Plus les interventions extérieures sont inadaptées et plus l'agression contre la mère est forte.

Cette tendance se renforce si les intervenants extérieurs incarnent la « justice » ou « la protection » aux yeux de l'enfant.

Cette tendance est encore plus nette si l'enfant a été victime de violences sexuelles, surtout s'il n'y a eu aucune protection. Dès lors, l'enfant attaque tout, la mère, mais aussi elle/lui-même (automutilations, graves mises en danger).

Enfin, le juge pour enfants n'est positionné sur aucune des situations à évolution positive, par contre il l'est sur 100% des situations où l'état de l'enfant et/ou de la mère s'est détérioré au point que l'enfant reste ou redevient en danger. Dans 63% de ces situations, une équipe SAE ou AEMO intervient (depuis plus d'un an en moyenne), ou, dans 37% de ces situations, la CRIP a été alertée, sans effet (alors, des visites en lieu neutre (non JE) ont été mises en place).

Dans toutes ces situations, les droits du père ont augmenté. Dès lors, la santé psychologique de l'enfant puis de la mère se sont détériorées.

En conclusion, dans la prise en charge psychologique de la femme comme de l'enfant, deux éléments statistiques émergent : l'exercice des droits du père et la reconnaissance institutionnelle des violences subies (par la mère ou l'enfant).

Ces éléments ressortent comme explication plus que comme donnés parmi d'autres : la protection ou la non protection de l'enfant ou de la mère est un déterminant majeur des autres facteurs (parentalité de la mère, symptômes de l'enfant, symptômes de la mère, lien mère-enfant).

Il est donc indispensable d'articuler protection de la mère et protection de l'enfant.

RENDRE LES FEMMES ACTRICES DANS LEUR VIE QUOTIDIENNE

Les violences conjugales impactent chaque aspect de la vie quotidienne des femmes et des enfants et coupent bien souvent les femmes de relations avec l'extérieur.

L'accompagnement proposé doit donc viser à la fois la possibilité de tisser de nouveaux liens sociaux mais aussi permettre aux femmes l'accès aux loisirs, à la culture, au sport, ...

Pour ce faire, l'accompagnement proposé prend en compte ces aspects au travers de plusieurs axes, à savoir :

La vie quotidienne au centre d'hébergement :

Elle intègre une dimension collective dans la mesure où la quasi-totalité des appartements est en cohabitation. Le principe de la cohabitation a été retenu dans une visée de restauration des liens sociaux, de solidarité et de mixité. Les difficultés liées à la cohabitation sont d'ailleurs une occasion de faire les liens entre les violences subies et la cohabitation. Les référents de l'hébergement, qui sont aussi les référents individuels des femmes et des enfants et les TISF intègrent ce travail au sein des hébergements, via des temps de réflexion, de convivialité, de loisirs, d'activités créatives etc...

Par exemple, à [la Maison des Femmes](#), cette année, un [atelier pâtisserie mère/enfant a été animé sur les hébergements](#) par la TISF de l'établissement en binôme avec le référent du secteur. Cet atelier a été l'occasion de réunir plusieurs familles hébergées sur la même commune et de travailler le lien mère enfant au travers d'une activité ludique.

L'accès aux loisirs et à la culture :

A travers les orientations fixées par le projet d'établissement (2015-2020), la volonté a été de permettre aux femmes et aux enfants de vivre ensemble des temps festifs et d'accéder à la culture de manière générale. Cela a été fait dans le cadre des dispositifs d'hébergement mais aussi dans le cadre des accueils de jour. Il est important pour elles de prendre du « bon temps », d'avoir du temps pour elles et de pouvoir choisir telle ou telle sortie.

Au [Relais de Sénot](#), un atelier créatif, faisant appel à différent support d'expression manuelle (peinture, dessin, confection de bijoux..), est proposé au sein de l'accueil de jour tous les vendredis.

Les vacances scolaires, notamment estivales, sont souvent l'occasion de proposer aux femmes et aux enfants des sorties et activités de loisirs. L'été 2018 a été particulièrement riche en sorties culturelles et de loisirs. Les femmes et les enfants ont entre autres passé une journée au lac d'Orient, participé à de l'accrobranche, découvert le Château de Fontainebleau, fait une sortie en Bateaux mouches à Paris,...

L'accès au sport :

En 2018, des **activités sportives** ont été proposées au sein des deux établissements. Ces temps permettent aux femmes de se reconnecter avec leur corps, à la fois physiquement et psychiquement, de reprendre confiance en elle, de prendre du temps pour elle.

AU RELAIS DE SÉNART

Des séances de sport en soirée sont animées par une intervenante extérieure qui propose aux femmes de découvrir **différentes activités sportives** : Zumba, Danse Elgo, Kuduro Fit...

Un stage sur 2 jours de **self défense féministe**, c'est-à-dire adapté au fait qu'elles sont des femmes d'une part et aux violences spécifiques qu'elles subissent en tant que femmes d'autre part, a été animé par une professionnelle de l'Association Loreleï. Ce stage a permis à 5 femmes accompagnées de découvrir et d'apprendre des techniques d'auto-défense verbales et physiques contre les agressions sexistes.

Par ailleurs, l'association a participé cette année à **la Pontelloise**, course féminine de 6 km, organisée par la commune de Pontault Combault, et dont les bénéfices sont reversés chaque année à une structure proposant des actions en lien avec le Droit des Femmes. En 2018, c'est Solidarité Femmes – Le Relais 77 qui a été choisie comme destinataire des fonds récoltés. Une dizaine de femmes accompagnées se sont mobilisées pour cet évènement. Femmes et professionnelles de l'association ont apprécié courir ensemble pour la cause des femmes victimes de violences conjugales.

En contrepartie de ce don, l'association organisera, en 2019, au sein de trois collèges de la ville des actions de prévention à destination des élèves.

A LA MAISON DES FEMMES

Le partenariat avec **l'association sportive monterelaise** a continué en 2018. Cette structure nous met à disposition un coach sportif qui anime auprès des femmes des séances de sport au sein des infrastructures sportives de la ville de Montereau (gymnase, salle de musculation...).

Par ailleurs, **l'atelier relaxation** proposé dans le cadre de l'accueil de jour est toujours ouvert à l'ensemble des femmes accompagnées par la structure, et leur permet une gestion du stress et une réappropriation des sens, des émotions et de leur corps.

LA PARENTALITÉ ET LA PRISE EN CHARGE DES ENFANTS

Atteintes dans leur autonomie et fragilisées tant sur le plan physique et psychique que matériel, les femmes victimes de violences conjugales sont majoritairement aussi des mères, qui ont besoin d'être soutenues dans l'exercice de la parentalité.

Le lien mère – enfant se trouve affecté tant par les impacts de la violence conjugale sur les femmes qui en sont victimes que sur les enfants qui y sont exposés. Il est donc important d'articuler les dispositifs d'accompagnement : accompagnement des femmes victimes de violence conjugale qui ont des enfants dans l'exercice de leur fonction parentale, accompagnement des enfants exposés à la violence conjugale, accompagnement des femmes dans la reconquête de leur autonomie.

Ces femmes présentent des symptômes psychologiques tels que la dépression, le syndrome post-traumatique, la dissociation, autant de troubles qui affectent leur autonomie et leur capacité d'agir au quotidien, et donc également l'exercice de rôle de mère. Afin de tenter de prévenir les passages à l'acte violents des auteurs, elles peuvent par ailleurs avoir tendance à modifier leur style de parentalité pour s'adapter à ceux des auteurs de violence (style de parentalité rigide et autoritaire) ou, à l'inverse, éprouver des difficultés à poser des limites et tendance à se montrer surprotectrices.

Il est par ailleurs aujourd'hui reconnu que les violences conjugales ont un impact notable sur les enfants, ce qui augmente bien sûr la difficulté des femmes victimes de violences conjugales à assumer leur fonction parentale. Elles-mêmes atteintes tant physiquement que psychiquement, elles doivent prendre en compte les troubles que peuvent présenter leurs enfants. Ceux-ci développent en effet 10 à 17 fois plus de troubles comportementaux et/ou affectifs que les autres enfants : dépression et anxiété ; repli sur soi et retrait des interactions sociales ; refus d'aller à l'école et/ou angoisse de séparation vis-à-vis de la mère. On remarque en outre que 60 % des enfants exposés à la violence conjugale présentent les symptômes d'un état de stress post-traumatique (Lehmann, 1997). Les actes d'agression envers les pairs, les enseignants et les mères sont par ailleurs plus fréquents.

EN 2018, L'ACTION MISE EN ŒUVRE A ÉTÉ LA SUIVANTE :

- ✓ Un cycle de 6 séances « groupes de parole » sur la méthodologie de l'institut de victimologie de Paris a été mis en œuvre dans chaque établissement.

Durant 6 séances d'environ 2h pour les mères et 1h15 pour chaque groupe d'enfants, réparties sur 6 semaines consécutives, chaque groupe travaille sur certains impacts des violences conjugales :

- Sur le vécu, l'identification et la régulation des émotions
- Sur le lien mère enfant
- Sur l'enfant
- Sur la dynamique de fratrie

Dans un second temps, chaque groupe élabore des solutions de protection concrète ou émotionnelle contre le retour possible des violences.

✓ Par ailleurs, au Relais de Sénart, un groupe de parole à destination des mères est animé par la TISF de l'équipe, environ toutes les 3 semaines. Il vise à favoriser l'accompagnement et les compétences parentales des mères en leur permettant de développer des outils et des stratégies dans des situations complexes du quotidien. Les thématiques abordées cette année ont été les suivantes :

- Les émotions des enfants
- La nutrition
- Comment poser le cadre ?
- Fin de grossesse/accouchement
- Les dangers de l'été et la trousse de secours
- Le sommeil
- La sécurité des enfants et les accidents domestiques
- Les enjeux de la relation du père avec les enfants
- Les enfants face aux écrans
- Activités ludiques : peinture aux pieds, jeux de société, semoule.
- Intervention de la puéricultrice et le médecin de la PMI (2 fois dans l'année)

✓ RELAIS DE SÉNART :

- 4 Femmes ont participé au cycle de 6 séances,**
6 Enfants ont participé au cycle de 6 séances,
26 Femmes et 18 enfants ont participé au groupe de parole à destination des mères.

✓ MAISON DES FEMMES :

- 4 Femmes ont participé au cycle de 6 séances,**
8 Enfants ont participé au cycle de 6 séances

Les femmes qui ont participé aux séances ont exprimé qu'après les ateliers la communication avec leurs enfants s'était améliorée. En effet, elles repèrent mieux les conséquences des violences sur leurs enfants et indiquent être à présent plus en capacité d'adapter leurs réponses aux besoins exprimés par leurs enfants. Elles distinguent notamment les spécificités des réactions de chacun de leurs enfants, dans le cas de fratries. Elles s'adaptent donc à chacun de leurs enfants. De plus, grâce aux outils élaborés sur les émotions et la violence conjugale, les mères repèrent mieux leur propre état émotionnel et les circonstances qui l'influencent.

Par ailleurs, elles ont constaté que leurs enfants utilisaient les outils des séances, dans la vie quotidienne. Cela a notamment été le cas des outils d'expression de la colère ou les différents émoticônes.

Les professionnelles encadrant les groupes mettent en évidence les effets bénéfiques du collectif, notamment en termes de déculpabilisation. Les mères se sont senties moins seules d'une part et moins « coupables » des conséquences des violences conjugales subies par leurs enfants. Pour une part des enfants (la plupart de ceux hébergés au centre d'hébergement), le travail collectif mené avec les enfants et les femmes a été poursuivi dans un cadre individuel. Certaines mères, en distinguant rage et colère chez elle ou leur enfant, ont élaboré des réponses plus adaptées aux situations de crise.

RENDRE LES FEMMES ACTRICES DANS L'EMPLOI

Notre Association s'est investie dans le champ de l'insertion professionnelle et, à ce titre, a mené et a participé à des recherches actions sur l'insertion professionnelle des femmes victimes de violence conjugale, pour l'identification des freins spécifiques à l'insertion, pour la mise en réseau des acteurs de l'insertion.

Jusqu'en juin 2017, l'accompagnement vers l'emploi des femmes était assuré dans nos établissements par une chargée d'insertion professionnelle.

Le refus du FSE de subventionner cette action et l'ampleur du déficit de 2016 ont conduit à la suppression du poste de la Chargée d'insertion professionnelle.

Néanmoins, l'accès à l'emploi reste pour les femmes une nécessité et représente une condition *sine qua non* pour sortir durablement des violences conjugales et acquérir une autonomie financière. L'emploi est aussi source de revalorisation de soi et de restauration de l'estime de soi.

Du fait de la suppression du poste de la Chargée d'insertion professionnelle, le travail d'accompagnement à l'insertion professionnelle a dû être repris par l'équipe éducative, dans le cadre de sa mission d'accompagnement global. Cependant, ce type d'accompagnement revêt des caractéristiques techniques et nécessite des connaissances particulières : l'absence de cette ressource au sein de l'équipe est un réel manque.

En 2018, nous avons donc travaillé cette question en nous appuyant davantage sur les partenaires spécialisés dans l'accompagnement vers l'emploi.

Des professionnels "ressources", internes à l'Association, ont été chargés de collecter les informations concernant les dispositifs « emploi » existant sur chacun de nos territoires d'implantation.

A ce titre, plusieurs rencontres ont été organisées avec les acteurs de l'emploi des secteurs de Sénart, Melun et Montereau. Les objectifs de ces rencontres étaient doubles :

- à la fois, connaître le rôle et les missions de chacun afin d'orienter les femmes vers les bons dispositifs ;
- d'autre part, tisser des liens privilégiés afin de mieux travailler ensemble.

Les acteurs suivants ont été rencontrés :

- **la plateforme SINACTE**, regroupant une grande partie des organisations d'insertion par l'activité économique (IAE) du département de Seine et Marne. Cette rencontre a été organisée par le service du Droits des Femmes de Seine et Marne afin de faciliter le rapprochement des structures de l'IAE avec les structures spécialisées dans l'accompagnement des femmes victimes de violences conjugales (SOS Femmes de Meaux et notre association). Ce temps d'échange nous a permis de mieux identifier les missions et les publics bénéficiaires des différentes structures de l'IAE (chantier et atelier d'insertion, association intermédiaire, entreprise de travail temporaire d'insertion, etc...) et de présenter à la représentante de Sinacté, les difficultés spécifiques des femmes victimes de violences dans leur insertion professionnelle.

- **la Maison de l'emploi et de la formation et plus particulièrement le service insertion et développement territorial**, sur le secteur de Sénart.

Cette rencontre nous a permis de créer du lien avec les chargés locaux d'insertion du secteur de Sénart. Ces professionnels de l'insertion sont implantés localement dans différentes communes sur lesquelles nous avons des hébergements. Ils peuvent recevoir en individuel les femmes pour un accompagnement vers l'emploi.

- **la Balle au bond** : structure proposant un accompagnement aux familles sur la recherche d'un mode de garde. La question du mode de garde des enfants de moins de 3 ans est en effet un des principaux freins à l'insertion professionnelle.

- **les professionnelles du PLIE** (plan local pour l'insertion et l'emploi) de Melun Val de Seine. Nous pouvons effectivement orienter des femmes vers ce dispositif d'accompagnement individuel et renforcé, destiné à des personnes très éloignées de l'emploi.

- **le Chantier d'insertion de la Croix Rouge** à Savigny le Temple

- **DEFI Montereau**, service spécialisé dans l'accompagnement vers l'insertion professionnelle des 16-30 ans.

Par ailleurs, les équipes éducatives ont continué tout au long de l'année de participer aux réunions trimestrielles du GRI (Groupe Ressources Insertion) de Sénart et de Fontainebleau. Ces réunions sont l'occasion de présenter aux acteurs du secteur des projets sur l'insertion professionnelle ou des structures prenant en charge certaines problématiques faisant frein au projet d'insertion : problème de mobilité, mode de garde...

Ces rencontres ont permis de tisser des liens sur les territoires et donc aux équipes éducatives d'orienter les familles accompagnées vers certains dispositifs.

Nous avons pu constater combien le territoire du sud Seine et Marne était moins bien pourvu en terme de proposition d'accompagnement.

Nous avons donc en fin d'année pris attaché avec plusieurs acteurs de l'IAE afin de passer une convention permettant une mise à disposition de personnel spécialisé sur l'établissement de Montereau. Ce nouveau projet se mettra en place en 2019.

LE LOGEMENT, DERNIERE ETAPE DE LA RECONSTRUCTION DES VICTIMES

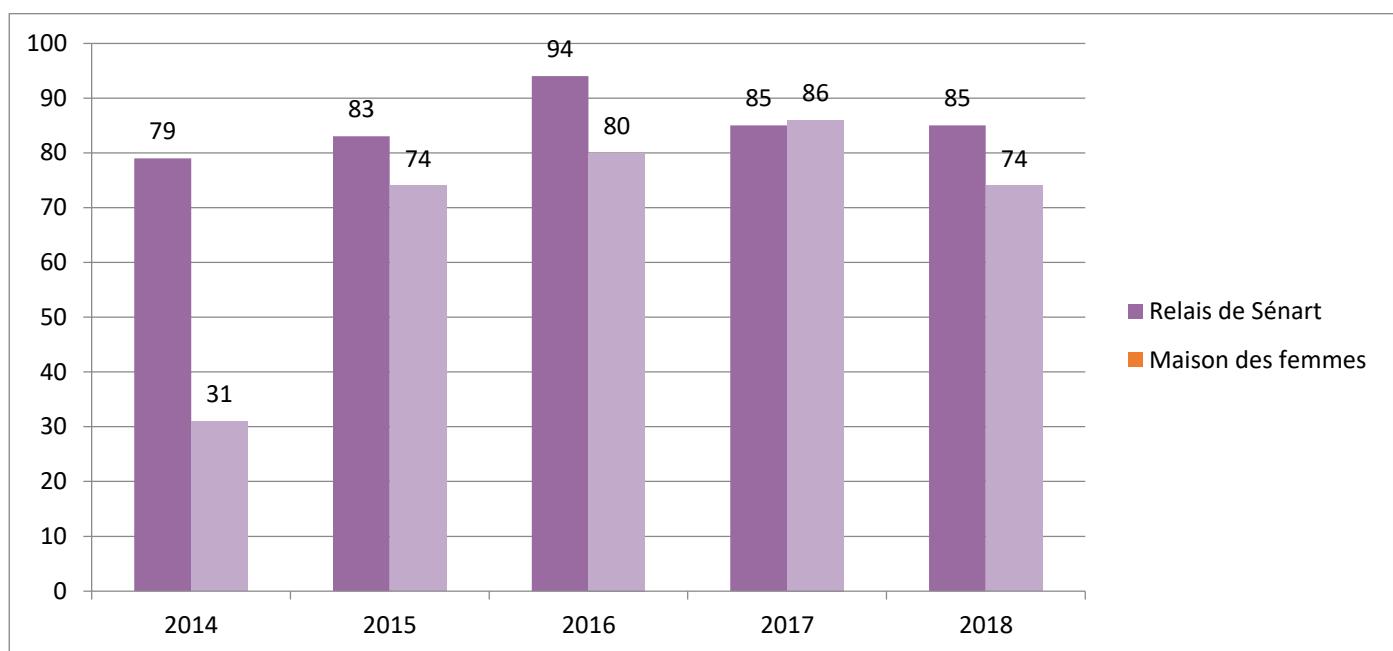
Le service logement accompagne les femmes suivies parallèlement dans chacun des dispositifs de l'association, en complémentarité avec l'équipe éducative.

Il s'agit pour le service logement de travailler avec les femmes afin de leur permettre de retrouver ou acquérir les ressources nécessaires à l'autonomie dans une démarche d'accès au logement autonome.

L'accompagnement est également individuel et collectif. Après orientation de l'équipe éducative, un bilan diagnostic est réalisé. Il est systématique, dans les deux mois de l'arrivée, au centre d'hébergement.

A l'issue de ce bilan, un accompagnement individuel peut débuter. Pour certaines femmes, l'accompagnement proposé se centre sur des ateliers collectifs, d'autres bénéficient exclusivement d'un accompagnement individuel, et les dernières sont accompagnées en individuel et en collectif.

Evolution du nombre des femmes suivies par le service logement entre 2014 et 2018



Le nombre de femmes suivies par les services logement est globalement stable depuis quelques années. Cependant, à la Maison des Femmes, moins de femmes ont été suivies en 2018. Cela s'explique notamment par le fait que nous avons accueilli plus de femmes sans ressources et/ou avec une situation administrative non stabilisée. Tant que ces freins au logement sont présents, il n'est pas pertinent de mettre en place un suivi logement.

L'ACCOMPAGNEMENT COLLECTIF PROPOSE EST ORGANISE DE MANIERE DIFFERENTE SELON LES ETABLISSEMENTS :

Au Relais de Séhart, les femmes peuvent participer :

- Soit à un atelier mensuel en soirée, lorsqu'elles sont prêtes au logement qui prend la forme d'un espace de parole autour du logement.

11 ateliers avec une participation de 68 femmes.

- Soit un atelier « les clés du logement » en journée qui permet aux femmes d'intégrer les informations nécessaires sur le logement. Les ateliers sont donc thématiques et sont surtout proposés aux femmes des dispositifs d'hébergement.

10 ateliers avec une participation de 42 femmes.

Au total, ce sont **21 ateliers** qui ont accueilli **110 femmes**. Certaines femmes glissant d'un dispositif à l'autre quand elles remplissent les conditions pour être prêtes au logement.

Parmi les thématiques abordées, il a notamment été question de :

- ✓ *Les démarches pour la recherche de logement, différence entre le parc social et le parc privé ;*
- ✓ *Les droits et devoirs des locataires ;*
- ✓ *La conservation des documents ;*
- ✓ *Le budget logement ;*
- ✓ *L'entretien du logement et le tri sélectif ;*
- ✓ *La prévention des accidents domestiques.*

A la Maison des Femmes, les ateliers logement sont proposés par secteur d'hébergement, compte tenu du territoire d'intervention vaste, rural et mal desservi de cet établissement. Chaque atelier thématique accueille des femmes à la fois prêtes et non prêtes au logement.

Au total, **14 ateliers** ont été animés par l'équipe logement de la Maison des Femmes avec au total **39 participations**.

Parmi les thématiques abordées, il a notamment été question de :

- ✓ *Les arnaques et comment les prévenir (plusieurs femmes ont été victimes d'escroqueries par chèque ou autre) ;*
- ✓ *Déclaration d'impôts, taxe d'habitation et redevance audiovisuelle ;*
- ✓ *Etat des lieux entrant ;*
- ✓ *Le tri des documents administratifs ;*
- ✓ *Lire et comprendre les factures d'eau et d'électricité ;*
- ✓ *La demande de logement, les réservataires, le site de demande de logement social par commune et le délai d'attente en fonction de la commune et de la typologie ;*

- ✓ *La gestion du budget en prenant en compte les spécificités (cout du téléphone et l'envoi d'argent quand il a des proches ou des enfants au pays) ;*
- ✓ *Les violences économiques.*

Le jeu KIJOULOU (créé par Emmaüs) a été utilisé par les deux équipes logement durant les ateliers et a été un support très apprécié des femmes. En effet, durant 1h30, les participants sont mis en situation d'être locataire d'un logement et vivent à travers un parcours jalonné de questions et de défis, les problématiques du quotidien. Ce jeu est d'autant plus adapté pour des femmes maîtrisant peu la lecture puisqu'il utilise beaucoup l'oralité au travers de dessins. Globalement, l'ensemble des actions proposées à la fois en individuel et en collectif vise à lutter contre les différentes problématiques freinant le relogement.

RELAIS DE SENART

Freins au logement	
FREIN n°1	Pas de procédure de séparation juridique validée
FREIN n°2	Pas d'expérience en logement seule
FREIN n°3	Pas de désolidarisation du bail du domicile conjugal
FREIN n°4	Endettement locatif ou autre

MAISON DES FEMMES

Freins au logement	
FREIN n°1	Pas de procédure de séparation juridique validée
FREIN n°2	Pas de ressource
FREIN n°3	Pas de désolidarisation du bail du domicile conjugal
FREIN n°4	Pas d'expérience en logement seule
FREIN n°5	Endettement locatif ou autre

Bien souvent les premiers freins au relogement des femmes que nous accompagnons sont de nature administrative : séparation juridique non effective, non désolidarisation du bail du domicile conjugal.

La question de l'expérience de vie seule en logement autonome est également être un frein, les femmes ayant une méconnaissance des droits et devoirs du locataire.

Sur l'établissement de la Maison des Femmes, nous accueillons souvent un public plus précarisé et la question des ressources inexistantes ou insuffisantes arrive en seconde position des freins au logement. Plus globalement, les problèmes d'endettement, qu'il soit locatif ou d'autre nature, viennent compliquer l'accès à un logement autonome.

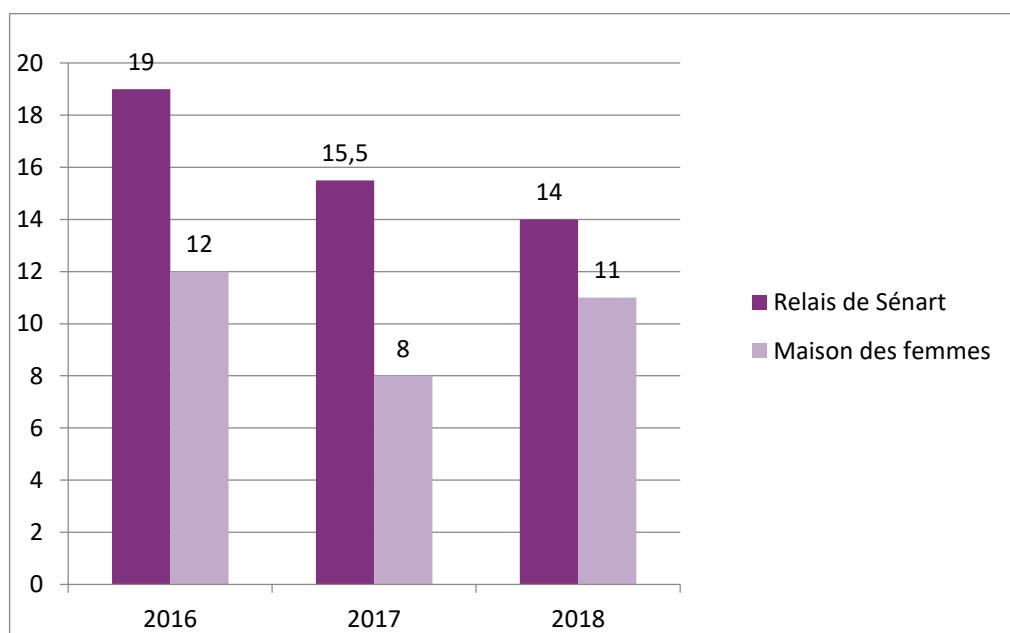
L'équipe éducative et l'équipe logement travaillent conjointement à la levée de ces différents freins. En fonction des difficultés, parfois cumulées, des femmes accueillies le relogement des familles prend plus ou moins de temps.

En 2018, la durée moyenne de recherche de logement a été **de 14 mois** au Relais de Sénart (15.5 en 2017) et **de 11 mois** à la Maison des Femmes (8 en 2016). Cette durée moyenne est en baisse pour le Relais de Sénart mais en hausse pour la Maison des Femmes. Cependant, cette moyenne cache de fortes disparités entre les femmes accompagnées.

En effet, sur l'établissement de Montereau, en 2018, ce sont quelques femmes avec un temps de présence très long à l'hébergement qui font augmenter fortement cette moyenne.

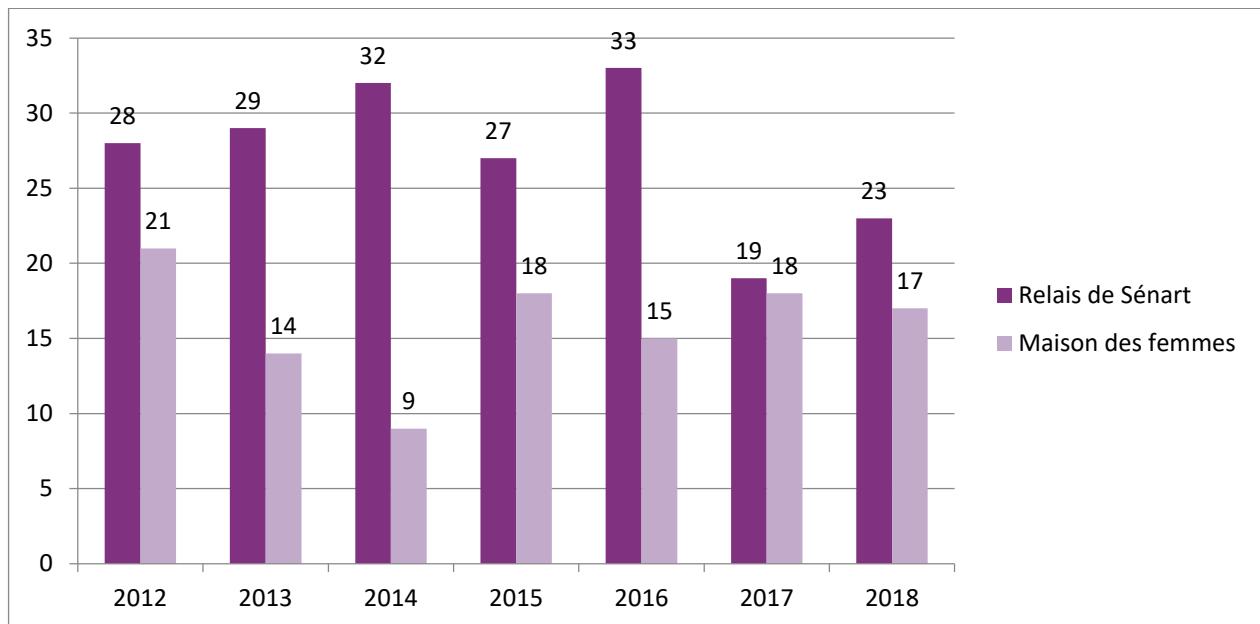
L'accès au logement après des mois voire des années d'attente est toujours un moment de forte émotion pour les femmes, pour les enfants et pour l'ensemble des salariés.

Durée moyenne de recherche de logement



En 2018, 40 familles ont accédé à un logement dont 12 familles dans des dispositifs de type logement accompagné. L'accès à ce type de dispositif est en très forte augmentation par rapport aux années précédentes.

Evolution du nombre de relogements de 2012 à 2018



✓ Relais de Sénart :

23 Familles ont été relogées :

16 En logement autonome,

7 Dans le cadre du dispositif Solibail.

✓ Maison des femmes :

17 Familles ont été relogées :

12 En logement autonome,

5 En logement intermédiaire, dont 2 dans le cadre du dispositif Solibail.

Les équipes orientent de plus en plus de femmes vers des dispositifs de logement accompagné, notamment du SOLIBAIL. Nous constatons une meilleure réactivité en terme de réponse de ce dispositif de logement accompagné, ce qui incite les équipes à faire plus d'orientation, notamment depuis l'hôtel.

	RELAIS DE SENART	MAISON DES FEMMES
Nombre de familles relogées directement dans le parc public	12	10
Dispositifs :		
<i>contingent pref</i>	9 (75%)	3 (30%)
<i>contingent bailleur</i>	-	2 (20%)
<i>contingent CRIF</i>	1 (8%)	4 (40%)
<i>mairie</i>	-	1 (10%)
<i>Conseil Général/départemental 77</i>	1 (8%)	-
<i>NR</i>	1 (8%)	-

Le dispositif du SYPLO et notre partenariat avec le CRIF via la FNSF ont montré leur efficacité en termes de relogement sur 2018.

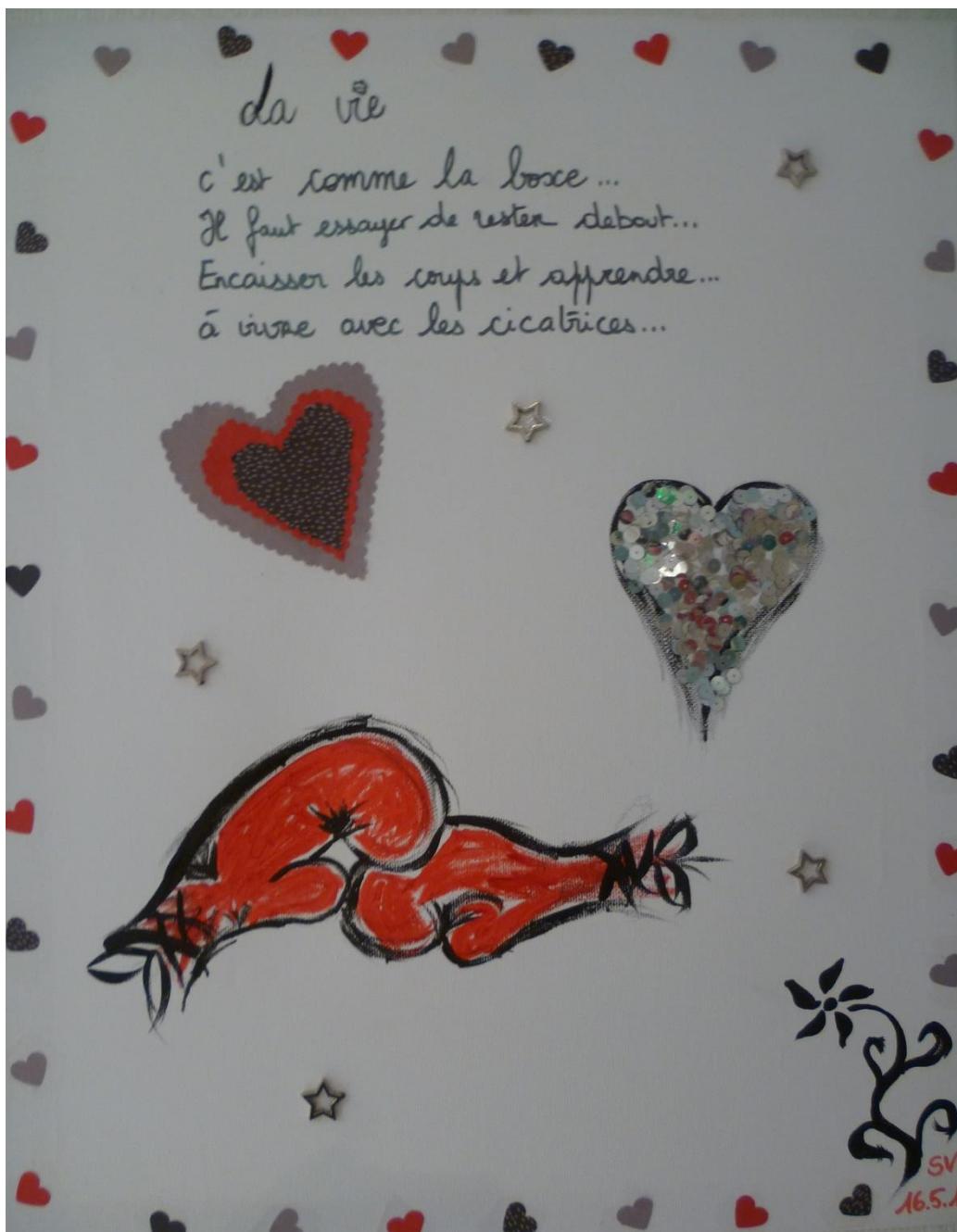
Cette année au Relais de Sénart, 75% des femmes, ont été relogé sur le contingent préfectoral, notamment après avoir été référencée dans le SYPLO. En effet, lorsque ce dernier est activé, nous constatons que les femmes obtiennent des propositions très rapidement.

La plupart des femmes sont relogées dans des appartements de type 3 ; les femmes seules et les grandes familles sont plus difficilement relogeables.

	RELAIS DE SENART	MAISON DES FEMMES
Nombre de familles relogées En appartement autonome	16	12
Typologie des appartements autonomes		
Studio/T1	7.8%	-
T2	23%	16.6%
T3	30.7%	58.4%
T4	30.7%	16.6%
T5	7.8%	8.4%

CHAPITRE IV

Les Chiffres de l'Activité 2018

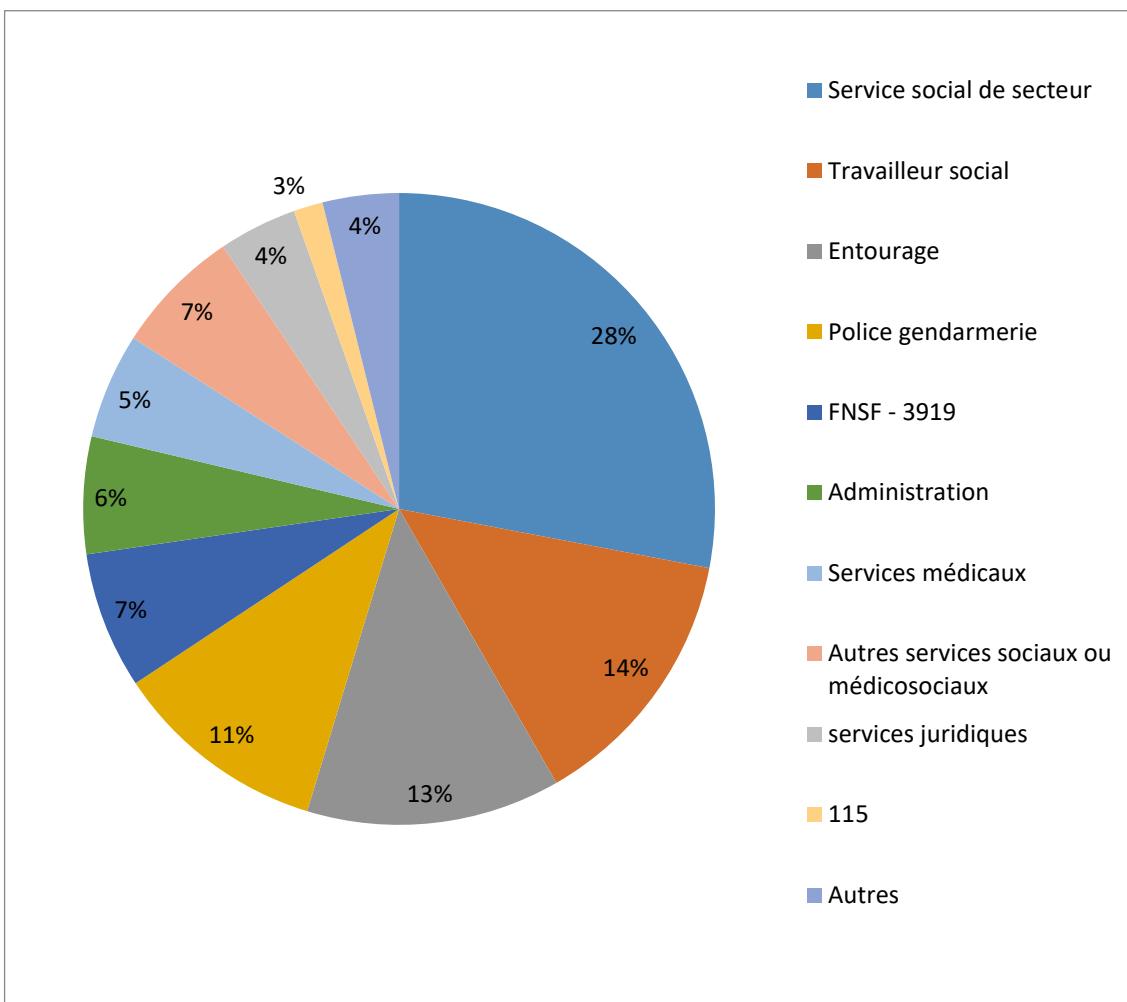


ACCUEIL / ECOUTES TELEPHONIQUES : LES CHIFFRES DE L'ANNEE 2018

Sur les 611 appels nous avons eu connaissance de 63% (soit 387) de l'origine de l'orientations.

Les écoutes téléphoniques sont en augmentation de près de 15% par rapport à l'an dernier.

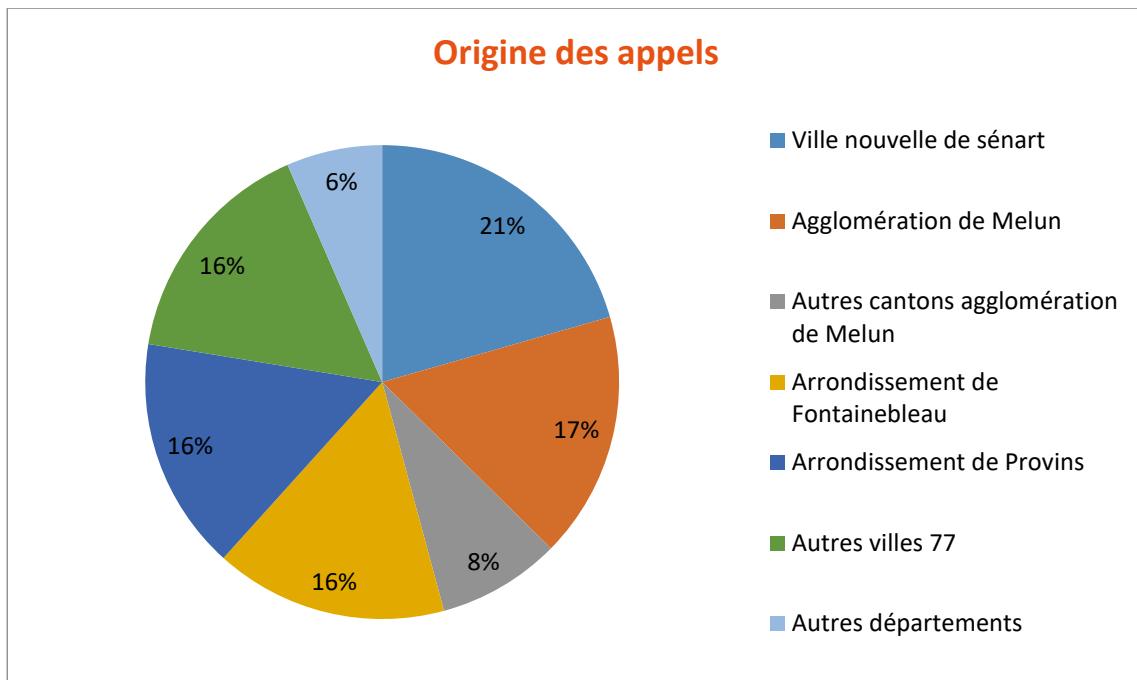
SUR LES 387 ORIENTEURS CONNUS LA RÉPARTITION EST LA SUIVANTE:



Les principaux orienteurs sont comme, les années précédentes, les services sociaux. Nous constatons une légère hausse (+3%) des orientations par l'entourage des femmes.

ORIGINE GÉOGRAPHIQUE DES APPELS REÇUS :

Sur les 611 appels, nous avons connaissance de l'origine géographique de près de 75% d'entre eux :

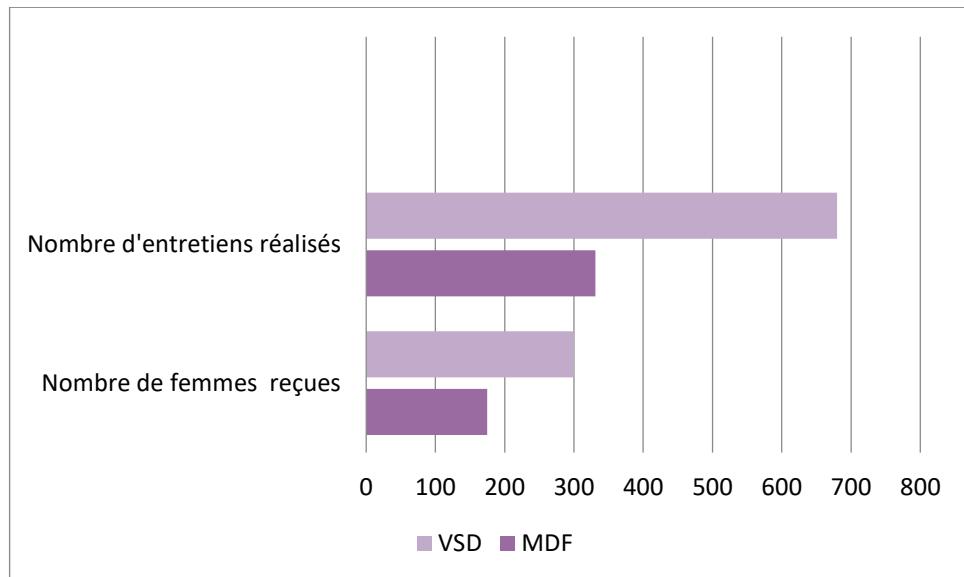


Globalement, la provenance des appels est la même que les années précédentes. Cependant, on peut constater que les appels provenant d'autres départements sont en baisse de 5% par rapport à 2017.

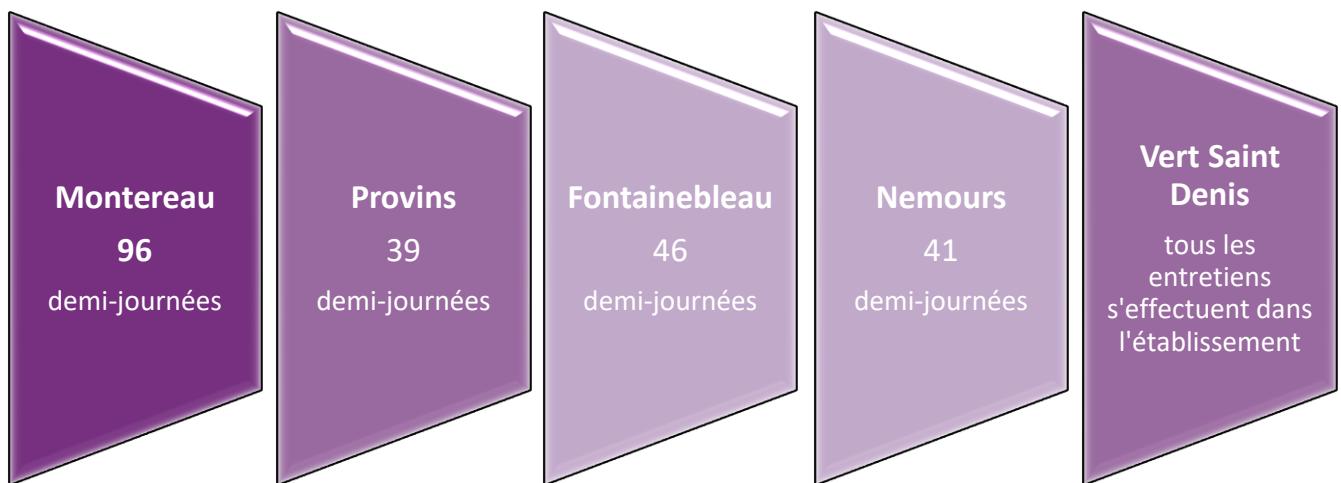
La majorité des écoutes téléphoniques est suivie d'un rendez-vous. Celui-ci est généralement proposé dans un délai moyen de 3 semaines, ce délai peut parfois être plus long au Relais de Sénart.

Pour les appels où les femmes sont dans une situation urgente, un rendez-vous est proposé dans la journée et peut donner lieu à une mise en sécurité.

L'ACCUEIL, ECOUTE, ORIENTATION :



NOMBRE DE JOURNÉE DE PERMANENCES



Le nombre total d'entretien d'Accueil Ecoute Orientation assuré par les équipes est stable par rapport à 2017 : **1011 entretiens en 2018** contre 1007 en 2017.

Concernant le nombre de femmes reçues, nous constatons un phénomène inverse à l'an passé, soit une diminution du nombre moyen d'entretien par femme. Mais notre file active de femmes ayant rencontré les équipes éducatives en entretien est plus élevée.

Les équipes ont pu constater que la médiatisation de la problématique des violences faites aux femmes (mouvement Mee Too, téléfilm sur l'affaire Jacqueline SAUVAGE ...) avait entraîné une recrudescence de prise de contact avec l'association. Cette année en effet, le nombre d'écoute téléphonique a substantiellement augmenté : +15%.

LA MISE EN SECURITE

NOMBRE DE NUITS D'HÔTEL PAR PERSONNE

LE RELAIS DE SENART : 21885

MAISON DES FEMMES : 9955

MISE EN SECURITE

En 2018, 198 femmes et 280 enfants ont été mis en sécurité

LE RELAIS DE SENART :
108 femmes et 157 enfants

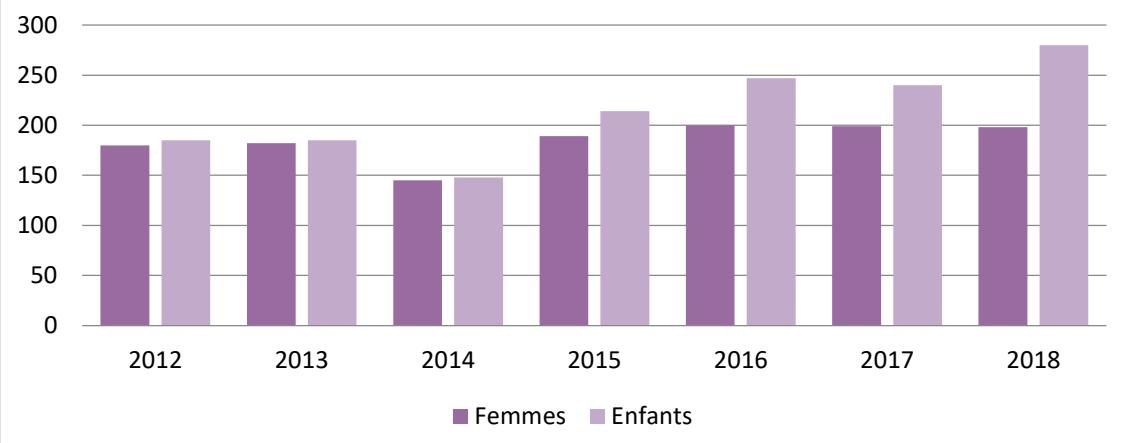
MAISON DES FEMMES :
90 femmes et 123 enfants

DURÉE MOYENNE DU SÉJOUR DES FAMILLES SORTIES

LE RELAIS DE SENART : 86 nuits

MAISON DES FEMMES : 45 nuits

Evolution du nombre de femmes et d'enfants mis en sécurité de 2012 à 2018



L'activité de mise en sécurité en nombre de familles accueillies s'est stabilisée depuis 2016. Depuis 3 années consécutives nous prenons en charge environ 200 femmes différentes par an sur ce dispositif. Néanmoins, en 2018, nous notons une particularité dans le type des compositions familiales des ménages accueillis : nous avons eu à mettre en sécurité un nombre plus important de grandes familles, à savoir des fratries de plus de 3 enfants (allant de 4 à 6 enfants).

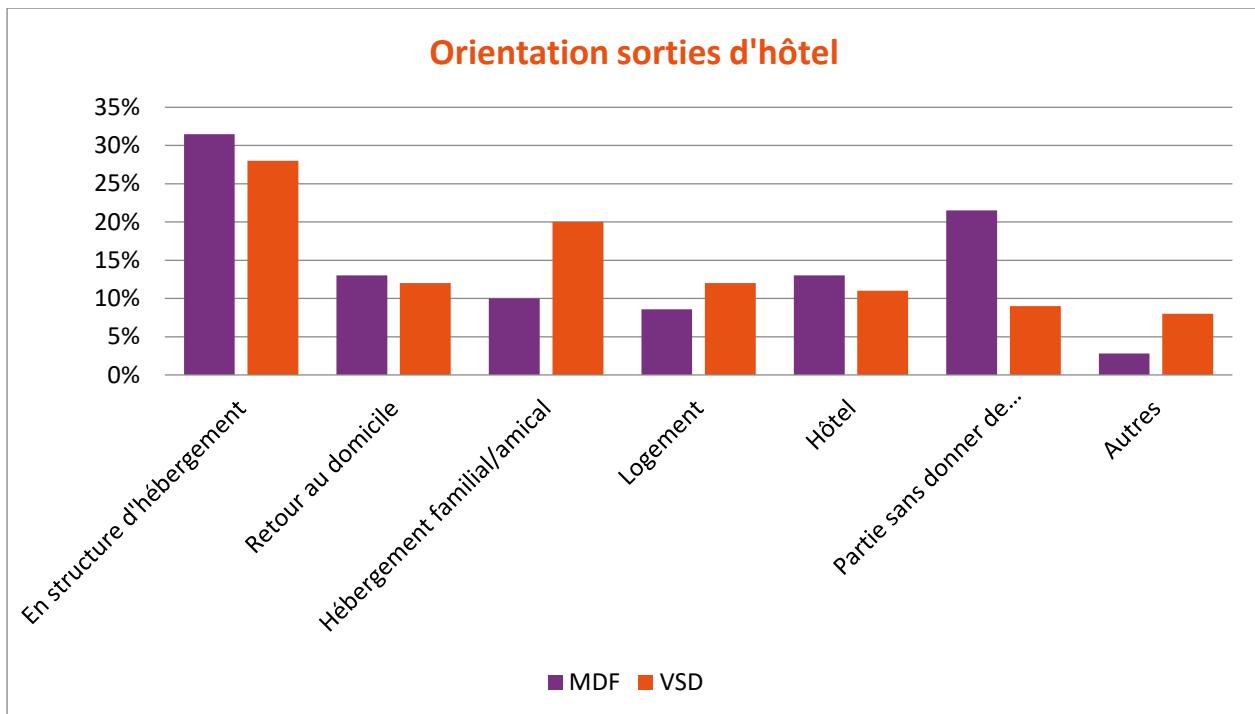
Cette évolution du public, au regard de la saturation du dispositif du 115 qui assure l'hébergement en hôtel, a régulièrement posé difficulté dans l'obtention d'une prise en charge en urgence par le 115. Obligeant ainsi les femmes à différer leur départ du domicile, a trouver des solutions amicales ou familiales et dans les situations les plus urgentes, à l'association de financer des nuitées d'hôtel.

En revanche, si le nombre de familles reste inchangé, la file active moyenne des familles bénéficiant d'un accompagnement au sein de notre dispositif « Mise en sécurité » a fortement augmenté en 2018.

Par exemple, sur le Relais de Sénart, nous sommes passés d'une file active moyenne de 21 familles en 2017 à 26 familles en 2018, s'expliquant notamment par des séjours plus longs des familles à l'hôtel.

L'établissement du Relais de Sénart a fait face à une recrudescence des demandes de mise en sécurité ainsi qu'à une augmentation des orientations du 115. Malgré une embauche en cours d'année 2018 afin de renforcer l'équipe en charge de ce dispositif, il a été régulièrement nécessaire d'orienter les femmes du secteur de Sénart mises en sécurité vers un suivi à la Maison des Femmes. Cela explique, notamment, l'augmentation du nombre de femmes sur ce dispositif sur l'établissement du sud du département.

	Relais du Sénart		Maison des Femmes		Association	
	2017	2018	2017	2018	2017	2018
Nombre de femmes	122	108	77	90	199	198
Nombre d'enfants	161	157	79	123	240	280
Nombre de séjours	131	118	83	94	214	212
Nombre de familles orientées par le 115	59	52	14	25	73	77
Nombre de nuitées par personne	16561	21885	5481	9955	22 042	31840
Nombre de nuitées par ménage		9196		4221		13417
Durée moyenne de séjour en 2018	75 jours	86 jours	58 jours	45 jours	66 jours	66 jours
Durée de séjour la plus courte	1 jour	1 jour	1 jour	1 jour	1 jour	1 jour
Durée de séjour la plus longue	870 jours	1190 jours	633 jours	474 jours	870 jours	1190 jours



En 2018, la proportion de femmes étant sortie de l'hôtel pour intégrer une structure d'hébergement est en diminution : 29.75% en moyenne pour nos deux établissements cette année contre 35% en 2017. Ce phénomène s'explique notamment par un plus faible taux de sortie sur nos hébergements cette année et donc moins de possibilité de passage en interne d'un dispositif à un autre.

Les sorties vers des solutions amicales ou familiales sont également en diminution, et plus particulièrement à la Maison des Femmes. Les retours au domicile sont en légère diminution.

La proportion de familles accédant à des dispositifs de logement accompagné ou à du logement autonome est en légère augmentation. Même si une distinction est à faire entre nos deux établissements car en effet, cette proportion est passée de 5% à 12% au Relais de Sénart alors que cette tendance s'est inversée pour la Maison des Femmes passant de 11% en 2017 à 8.6% cette année. Pour le Relais de Sénart la tendance s'explique essentiellement par une sollicitation plus importante des dispositifs de logement accompagné et des réponses en retour positives.

La forte augmentation du nombre de femmes, accompagnées par la Maison des Femmes, parties sans donner de nouvelles, nous semble un révélateur des difficultés que nous rencontrons depuis deux ans sur ce secteur.

En effet, nous n'obtenons plus jamais de place pour ces femmes dans des hôtels sur le sud du département. Les femmes mises en sécurité se retrouvent par conséquent dans des hôtels très éloignés de nos locaux. Malgré les moyens mis en place (accueil de jour dédié et ouvert plusieurs jours par semaine, convention avec un transporteur solidaire...), cet éloignement est

un frein au maintien sur l'hôtel. De plus, de nombreuses femmes expliquent que les conditions d'accueil à l'hôtel sont très difficiles à vivre (difficulté pour cuisiner, problème d'hygiène, d'insécurité...) et ne maintiennent pas leur hébergement.

Il faut également souligner une forte augmentation des sorties du dispositif par du maintien sur des places hôtel avec un suivi par l'équipe mobile du 115. En effet, lorsque les femmes mises en sécurité n'ont pas le souhait d'aborder, de travailler la question des violences subies, nous demandons au 115 le maintien de l'hébergement mais nous nous retirons de l'accompagnement.

L'ACCUEIL DE JOUR

NOMBRE DE JOURS D'OUVERTURE

LE RELAIS DE SENART :
du lundi au vendredi
de 10h00 à 16h00

MAISON DES FEMMES :
2 à 3 journées / par semaine

EN 2018

RELAIS DE SÉNART
163 femmes
et 134 enfants

MAISON DES FEMMES
67 femmes et 86 enfants

ATELIERS PROPOSES A L'ACCUEIL DE JOUR :

NOMBRE D'ATELIERS	Relais de Sénart	Maison des Femmes
Groupe de parole	16	2
Atelier relaxation	-	8
Atelier loisirs créatifs	38	-
Atelier enfants	9	-
Atelier Cuisine	-	10

LE RELAIS DE SENART : 73 participantes et 52 enfants
sur l'atelier enfant

MAISON DES FEMMES : 79 participantes

L'activité de ce dispositif est stable par rapport à 2016. Afin de dynamiser cet espace d'accueil, des ateliers sont proposés. Le problème des transports est souvent mis en avant par les femmes hébergées à l'hôtel pour expliquer leur impossibilité à se rendre sur l'accueil de jour plus régulièrement.

Pour l'établissement de la Maison des Femmes, nous avons passé une convention avec le transporteur solidaire PIJE, afin de faciliter les déplacements des familles à l'hôtel.

L'ACTIVITE PAR DISPOSITIF

Vert Saint Denis : 106 places d'hébergement



Montereau Fault Yonne : 84 places d'hébergement (à compter du 30 juin 2018)



6 places hivernales étaient ouvertes du 1^{er} janvier au 31 mars 2018,
3 d'entre elles ont par la suite été pérennisées en place de CHU à compter du mois de juin 2018.

= 190 places

LE CENTRE D'HEBERGEMENT

CHU	LE RELAIS DE SENART	MAISON DES FEMMES
	Nombre	Nombre
Nombre de Femmes	13	21
Nombre d'Enfants	16	34
Taux d'occupation	99.8% soit 8381 nuitées	89% soit 10486 nuitées
Durée moyenne de séjour des sortantes 2018	325 jours	217 jours

SORTIES DU CHU	LE RELAIS DE SENART	MAISON DES FEMMES
	%	%
Sorties en CHRS	-	40%
Logement autonome	66.6%	20%
Dispositif de logement accompagné	33.3%	-
Hébergements amicaux / familiaux	-	40%
Retours au domicile	-	-

En 2018, le nombre de familles accueillies sur nos places de CHU au Relais de Sénot est en diminution de 38%. Cela s'explique notamment par des séjours plus longs au centre d'hébergement mais des sorties du dispositif qui sont à 100% vers du logement qu'il soit autonome ou accompagné.

A la Maison des Femmes, le nombre de familles accueillies est stable. Près de 40% des familles passant par le CHU intègre ensuite nos places de CHRS. Il faut souligner également que la proportion de familles quittant le dispositif pour un hébergement familial ou amical est en forte augmentation, passant de 15% à 40%.

ALTHO	LE RELAIS DE SENART	MAISON DES FEMMES
	Nombre	Nombre
Nombre de Femmes	12	11
Nombre d'Enfants	30	22
Taux d'occupation	99.9% 6568 nuitées	106% soit 6603 nuitées
Durée moyenne de séjour	294 jours	255 jours

SORTIES ALTHO	LE RELAIS DE SENART	MAISON DES FEMMES
	%	%
Relogement bail direct	71.5%	33%
CHRS	-	17%
Retour domicile	14.25%	-
Logement accompagné	14.25%	50%

A la Maison des Femmes, nous constatons une forte augmentation du temps de séjour sur ce dispositif : 3 fois plus long en moyenne qu'en 2017. Tout d'abord, le taux d'occupation a été supérieur à 100% cette année.

Par ailleurs, nous notons une différence de profil des familles accompagnées : des fratries plus nombreuses (la proportion de familles avec plus de 3 enfants a été multipliée par 2) et une plus forte proportion de familles sans ressource à l'entrée sur le dispositif. Ces familles sont donc plus difficilement relogables rapidement.

Au Relais de Sénart également nous avons vu le temps de séjour augmenté. Nous avons également accueilli des femmes avec des fratries plus nombreuses. Cependant, il faut souligner que les sorties de ce dispositif ont été à 86% vers du logement autonome ou accompagné.

CHU HIVER

6 places hivernales entre le 1er janvier et le 31 mars 2018 sur l'établissement de la Maison des Femmes (places ouvertes au 1^{er} novembre pour la campagne hivernale 2017/2018).

CHU HIVER	La Maison des Femmes
	Nombre
Nombre de Femmes	5
Nombre d'Enfants	6
Nombre de journées d'occupation	470 jours soit 87% d'occupation
Durée moyenne de séjour	69 jours
Sorties du dispositif	2 relogements – 3 passage sur des places CHU en fin de période hivernale

CHRS/ASE/STAB	LE RELAIS DE SENART	MAISON DES FEMMES
	Nombre	Nombre
Nombre de Femmes	46	32
Nombre d'Enfants	51	41
Taux d'occupation	100.5 %	98%
Durée moyenne de séjour par famille	14 mois	14.5 mois

SORTIES DU CHRS/ASE/STAB	LE RELAIS DE SENART 18 familles sorties en 2018		MAISON DES FEMMES 19 familles sorties en 2018	
	Nombre	%	Nombre	%
Logement autonome ou accompagné	9	50%	5	26%
Hébergement amical ou familial	2	11%	4	21%
ALT	1	5.5%	-	-
Retour au domicile	2	11%	5	26%
Fin de prise en charge	3	17%	1	5.5%
Partie sans nouvelle	1	5.5%	-	-
Autres dispositif d'hébergement	-	-	3	16%
Autres	-	-	1	5.5%

Notre taux d'occupation est très proche de 100% pour ces dispositifs.

Nous pouvons constater un temps de séjour des familles plus long qu'en 2017, plus particulièrement pour la Maison des Femmes. Malgré tout, les sorties vers le logement sont plus importantes que l'an passé.

ALT	LE RELAIS DE SENART
	Nombre
Nombre de Femmes	4
Nombre d'Enfants	4
Nombre de journées d'occupation	2084 jours
Durée moyenne de séjour par famille	75 jours
Sorties du dispositif	1 relogement

La durée de séjour par famille sortie est très faible mais liée au fait qu'une seule femme soit sortie de ce dispositif cette année, donc peu représentative de la réalité.

En effet, en fin d'année 2018, nous avions des familles (femme seule ou avec un enfant) logées dans nos appartements depuis plus d'un an. Ces familles prêtes au relogement, ont vu leurs candidatures présentées lors de commission d'attribution à de nombreuses reprises, mais sans obtenir le logement.

CHAPITRE V

Accompagnement Social Lié au Logement



L'ACTIVITE

110 MÉNAGES ACCOMPAGNÉS

LE RELAIS DE SENART : 52

MAISON DES FEMMES : 58

719 MOIS MESURE (DONT 21 BILANS DIAGNOSTIC INCLUS)

LE RELAIS DE SENART : 350

MAISON DES FEMMES : 369

En 2018, bilans diagnostic inclus, nous sommes quasiment aux objectifs annuels de 720 mois mesure : les deux établissements ont réalisés à eux deux 719 mois mesures.

Le nombre de ménages accompagnés est quant à lui légèrement en baisse de 7% par rapport à 2017.

CADRE DE L'ACCOMPAGNEMENT

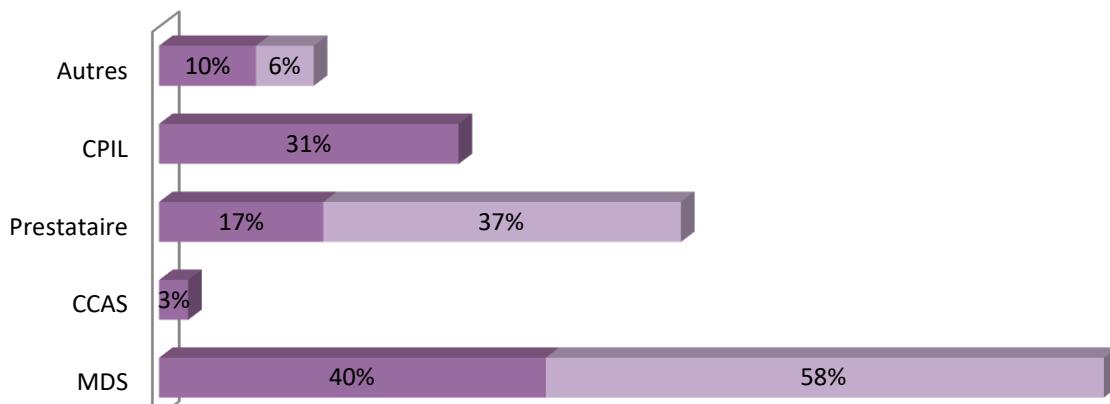
	Accès	Maintien
Relais de Sénart	50%	50%
Maison des Femmes	37%	63%

En 2018, au Relais de Sénart, les mesures d'accès sont en forte augmentation, à égalité avec les mesures de maintien.

Pour l'établissement de la Maison des Femmes, la proportion entre les deux types d'accompagnement est stable par rapport à 2017. Depuis deux ans, nous observons que les mesures de maintien se sont stabilisées autour de 60%, à l'inverse des mesures d'accès qui étaient largement majoritaires (60%) en 2016.

Répartition par prescripteur

■ Maison des femmes ■ Relais de Sénart



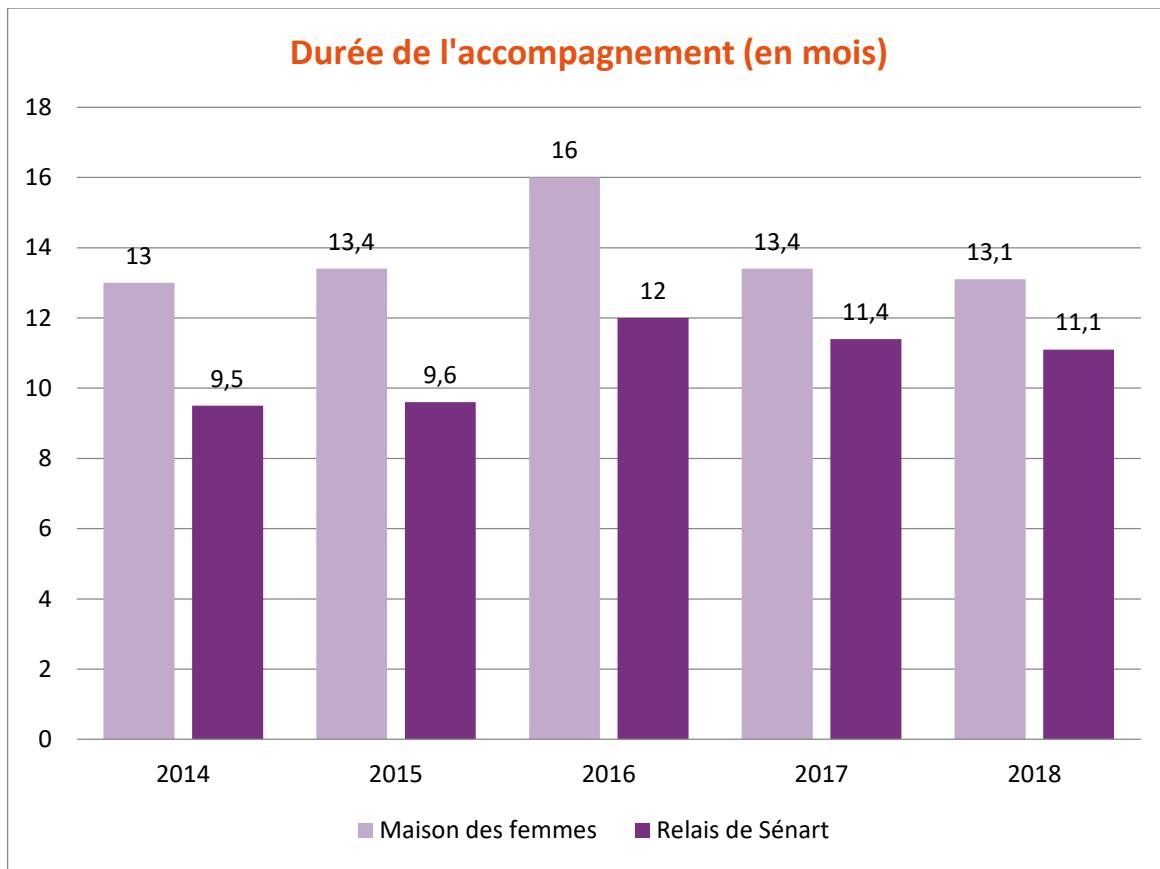
Pour les deux établissements, les prescripteurs principaux des mesures restent les Maisons Des Solidarités mais dans des proportions moins élevées qu'en 2017.

En effet, au Relais de Sénart, les orientations de la MDS sont en baisse de 13% et de 7% à la Maison des Femmes.

Au Relais de Sénart, cette baisse est proportionnelle à l'augmentation des orientations « prestataires » et essentiellement liée à l'augmentation des mesures d'accès.

Pour la Maison des Femmes, nous constatons une augmentation de 10% du nombre de ménages orientés dans le cadre de la commission des impayés de loyers de l'OPH (Champagne). On peut d'ailleurs constater que la participation à la CPLI est de nature à permettre d'accompagner plus tôt les situations et d'être ainsi davantage dans la prévention de l'endettement.

Nous constatons également sur ce territoire que les prescripteurs sont plus variés que sur le territoire du Relais de Sénart. Un travail de communication a été mis en place en 2018 par les deux associations assurant l'ASLL sur le territoire, à savoir Empreintes et notre association. Une réunion de présentation du dispositif a été organisée au sein de la MDS de Montereau par nos deux structures. Les personnels des CCAS des communes avoisinantes de Montereau ainsi que les CESF de deux bailleurs du territoire ont été invités à ce temps d'échange.



Les durées d'accompagnement des ménages se sont stabilisées entre 2017 et 2018.

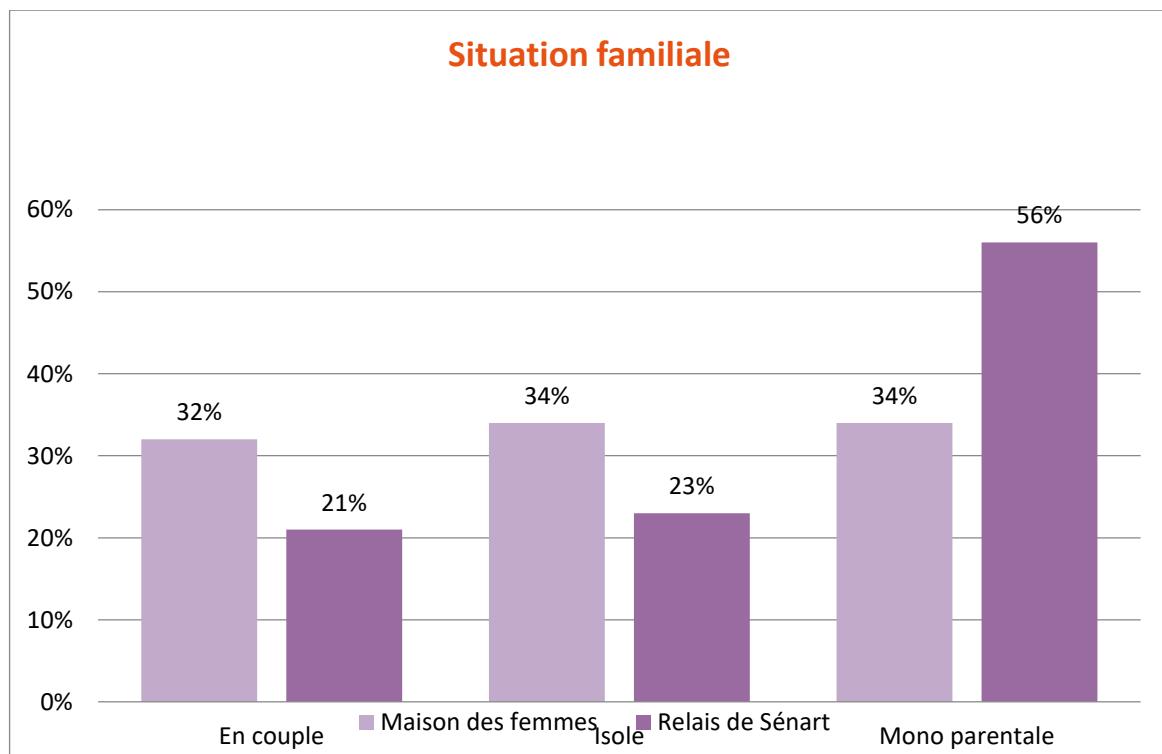
LES MENAGES

109 ménages ont été accompagnés par notre association mais la composition familiale de ces ménages est différente d'un établissement à un autre.

Au Relais de Sénart, les familles monoparentales sont largement majoritaires et en forte augmentation : 56% contre 41% en 2017. Cela s'explique essentiellement par le fait qu'en 2018, les mesures d'accompagnement « accès » pour les femmes victimes de violences orientées par notre établissement ont fortement augmenté.

A la Maison des Femmes, les mesures concernent dans les mêmes proportions des personnes isolées, des couples ou des familles monoparentales. La proportion de couple accompagné est en hausse et ces orientations viennent plus particulièrement de la CPIL.

Nous notons cependant une même tendance pour les deux établissements en 2018 : la proportion des personnes isolées accompagnées a diminué de manière significative par rapport à 2017.



Les appartements occupés par les personnes accompagnées sont majoritairement des T2/T3/T4 (80%) en lien avec la composition des ménages.

En moyenne, Les ressources des ménages sont de :

LE RELAIS DE SENART : 1 599 €

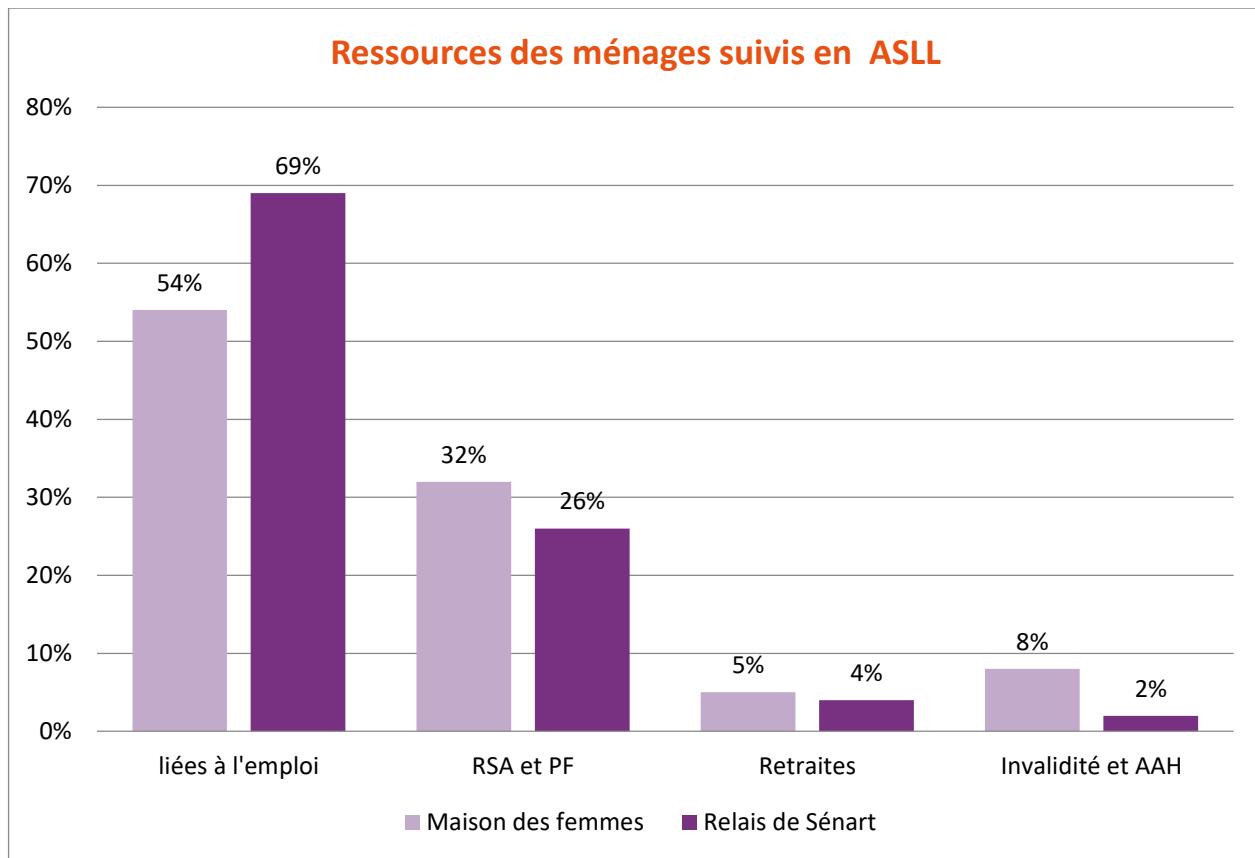
MAISON DES FEMMES : 1 480 €

Les ressources des ménages sont en augmentation dans les deux territoires.

Pour le Relais de Sénart, cela s'explique par la hausse des mesures d'accès, concernant des familles prêtées au relogement et donc avec un niveau de ressources plus élevé.

A la Maison des Femmes nous avons eu cette année une plus forte proportion de ménages orientés par la CPIL de Champagne (commission prévention expulsion). Ces ménages sont plus souvent des personnes en activité, en couple et de ce fait avec des ressources plus élevées que les ménages orientés par le service social de la MDS.

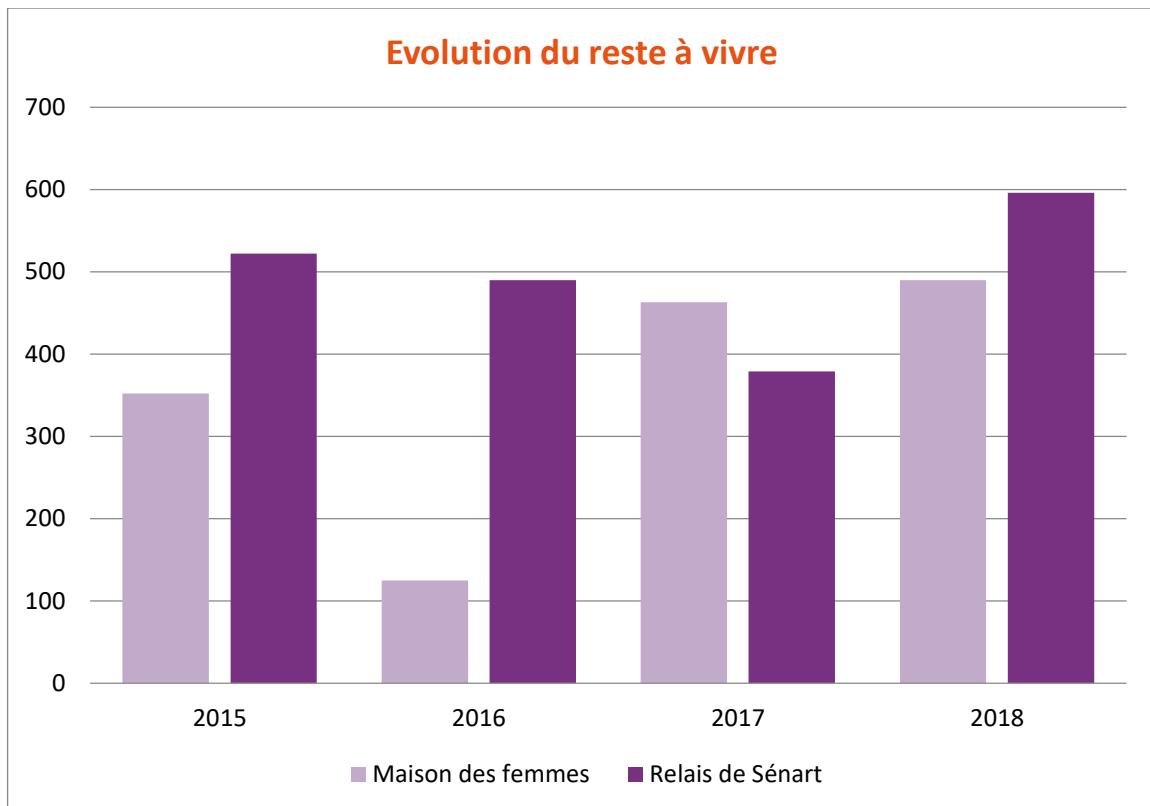
L'écart des ressources mensuelles entre les ménages suivis par les 2 établissements s'amenuise et n'est plus que de 62 € contre 189 € l'an dernier.



Du fait de l'évolution des profils des ménages, le reste à vivre des ménages accompagnés sur les deux structures a augmenté en 2018.

LE RELAIS DE SENART : 596 €

MAISON DES FEMMES : 490 €



Principales difficultés rencontrées par les ménages accompagnés :

Les constats dressés précédemment concernant les profils des ménages accompagnés en 2018, notamment au Relais de Sénart, vont de pair avec les principales difficultés rencontrés par ces ménages.

En 2018, au Relais de Sénart, la problématique principale pour les familles accompagnées est « l'absence de logement » ou « l'accès au 1^{er} logement » (32% d'entre elles contre 15% en 2017). Cela va de pair avec l'augmentation des mesures de maintien assurées par l'équipe en 2018. Les problématiques d'endettement accumulés et de difficultés dans la gestion budgétaire arrivent en première position à la Maison des Femmes (44% des ménages) et en seconde au Relais de Sénart.

Les familles orientées vers les mesures ASLL en 2018 ont plutôt bien adhérer à l'accompagnement proposé. En effet, sur les 57 ménages sortis du dispositif ASLL, 58% l'ont été parce que la mesure avait "porté ses fruits". Ce chiffre, après avoir connu une baisse sur les deux établissements (42% en 2017) revient au niveau des années précédentes. Nous constatons également que les fins de mesures pour rupture d'adhésion ou non adhésion qui avaient augmenté l'an dernier sont en baisse en 2018.

CHAPITRE VI

POLE PREVENTION – FORMATION



PRESENTATION



La publication au début des années 2000 d'enquêtes nationales et internationales portant sur l'ampleur et la gravité des violences conjugales, a entraîné une prise de conscience de la nécessité d'améliorer la chaîne de prise en charge institutionnelle des femmes et des enfants qui en sont victimes.

En sus des actions mises en œuvre en direction des femmes, Solidarité Femmes - le Relais 77 décide dès 2003 de créer un "Service Formation" et obtient **l'agrément d'organisme de formation** l'année suivante pour faire bénéficier ses partenaires de son expérience et de son expertise.

En 2017, l'Association obtient le **label datadock**.

Cette évolution répondait à un triple besoin :

- ♀ Celui des femmes et des enfants victimes de violence conjugale de bénéficier d'une prise en charge adaptée quel-le que soit le ou la professionnel-le qui accueille leurs demandes,
- ♀ Celui des professionnel-le-s de terrain et partenaires de l'association de pouvoir comprendre et accompagner ces situations complexes et dont la spécificité est susceptible de les mettre en difficulté,
- ♀ Celui des professionnel-le-s de la structure de construire un réseau partenarial sur la base d'un partage de connaissances communes, dont l'expérience a pu montrer qu'il est un facteur favorisant la protection des femmes et des enfants qui s'adressent à nous, et une évolution favorable de leur situation dans une temporalité respectueuse de leurs besoins et de leur rythme.

La dimension sociologique de la violence conjugale, en ce qu'elle constitue un véritable fait de société et en ce qu'elle relève de rapports sociaux inégalitaires entre les hommes et les femmes, a conduit le Pôle Ressources à développer ses actions :

- ♀ En direction du grand public pour améliorer l'information sur le phénomène des violences conjugales, des violences faites aux femmes et des inégalités entre les femmes et les hommes,
- ♀ En direction des jeunes dans une perspective préventive avec pour finalité de favoriser la construction de relations égalitaires dès le plus jeune âge,
- ♀ En direction des professionnel-le-s de terrain, afin de perfectionner leur formation sur la thématique des violences conjugales et de l'accompagnement des femmes et des enfants victimes de violences conjugales.

LES GRANDES TENDANCES DE L'ANNÉE 2018

Les actions du Pôle Ressources se subdivisent en 2 sous actions :

Les actions de prévention

Les actions de formation

Au cours de l'année 2018, l'organisation a été modifiée comme suit :

- La chargée d'actions de prévention est responsable de la construction des contenus des actions de prévention auprès des jeunes, qu'elle co-construit avec l'animatrice de prévention et développe les partenariats. Elle co-anime les actions avec une animatrice de prévention, dont le poste a été créé en 2018 pour accompagner la montée en charge de l'activité.
- La chargée d'actions de formation est en charge de la construction des programmes de formation. Elle anime toutes les actions de sensibilisation et de formation (interne ou externe) ; ponctuellement avec un partenaire sur un sujet spécifique et les réunions de réseau.

La coordination du service est assurée par la Direction de l'Association.

Quelques chiffres-clés témoignent de l'intérêt de nos partenaires pour les actions proposées :

Le Pôle Ressources a continué de voir augmenter son volume d'activité en 2018, dans le domaine de la prévention des comportements et des violences sexistes :

126 personnes ont assisté aux Conférences-Débat

2055 personnes ont participé aux actions de Prévention

182 professionnel-le-s ont été sensibilisé-e-s

320 professionnel-le-s ont été formé-e-s

Au total, les actions du Pôle Ressources ont bénéficié à 3 130 personnes en 2018.

Ces constats permettent de souligner la légitimité du Pôle Ressources à intervenir, informer, sensibiliser et former sur la thématique des violences conjugales et plus largement sur l'égalité entre les hommes et les femmes, autant qu'il témoigne de l'intérêt croissant pour ces problématiques et pour les moyens d'agir dans ces domaines.

LES CONFERENCES DEBAT

Afin de contribuer à la diffusion de l'information auprès du grand public et de soutenir la dynamique de travail en réseau des professionnel-le-s dans la lutte contre les violences faites aux femmes et la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, le Pôle Ressources de Solidarité Femmes - Le Relais 77 propose chaque année des rendez-vous réguliers sous la forme de conférences-débats :

- ✓ A l'occasion du 8 mars, Journée Internationale des Droits des Femmes,
- ✓ A l'occasion du 25 novembre, Journée Internationale pour l'Elimination des Violences Contre les Femmes,

♀ Autour du 8 mars, dans le cadre de la semaine de l'égalité organisée par la ville de Savigny Le Temple, une Conférence-Débat sur les thèmes « violences conjugales» et « la prostitution des mineurs en France » s'est tenue le 9 mars 2018 à 19h30 au Millénaire, à Savigny-le-Temple.



Deux sujets ont été abordés :

- ✓ Un débat sur le thème des violences conjugales avec Julie DENES autrice de «Une poule sur un mur »
Des acteurs ont lu des extraits du livre de Julie DENES et celle-ci a pu les compléter et les commenter. Il a ainsi pu être abordé les stratégies mises en place par l'auteur des violences conjugales, les conséquences sur la victime, les différentes formes de violences dont le viol conjugal et les mécanismes d'emprise.
- ✓ Le second débat consacré à la prostitution des mineur(e)s en France avec la participation de l'ACPE (Association Contre la Prostitution des Enfants)

Il y a été abordé la situation en France, l'évolution au cours des dernières années des différentes formes de prostitution. Et également les profils des jeunes victimes,

les différentes formes de prostitution des mineurs et aussi comment les prévenir, les combattre et venir en aide aux victimes.

Ce débat a été animé par Stéphane REGIS et Stéphane PUNEL.

♀ A l'occasion du 25 novembre, un théâtre-forum a été organisé sur la ville de Nemours.

C'est le 27 novembre que la compagnie NAJE (Nous n'Abandonnerons Jamais l'Espoir) a co-animé avec notre association cet évènement. Cette compagnie théâtrale professionnelle pour la transformation sociale et politique, pratique le Théâtre de l'Opprimé méthode Augusto Boal. Ainsi, elle a pu proposer deux scénettes :

- Séquence 1 : "femme victime de violences cherche hébergement"
- Séquence 2 : « T'as bien grandi »



Ce spectacle interactif a permis aux spectateurs d'intervenir et d'ouvrir la réflexion sur les représentations parfois erronées sur les violences conjugales et les difficultés d'hébergement et de prise en charge.

Ce théâtre forum a été organisé dans le cadre du Réseau de professionnels du secteur de Nemours, qui a travaillé à l'élaboration d'un guide pour les professionnels. Cette manifestation a permis de le promouvoir et de communiquer sur sa publication.

Suite à cette représentation, nous avons présenté le » guide Local pour le Repérage, l'Orientation et la Mise en Sécurité des Femmes Victimes de Violence Conjugale » à l'usage de l'ensemble des professionnel.le.s de la Ville de Nemours. Celui-ci a été réalisé par les membres du réseau local de professionnels de la ville.

La prévention

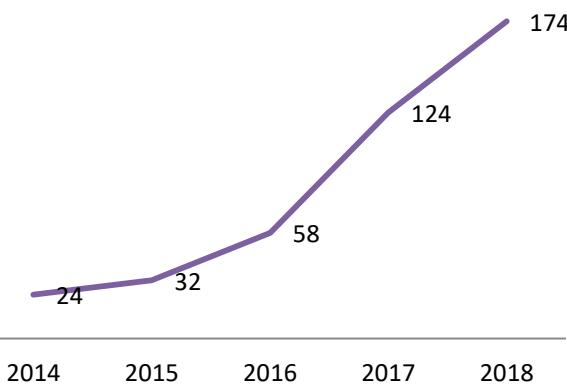
En 2018, le Pôle Ressources a continué de développer les actions de prévention auprès des jeunes pour la promotion de relations égalitaires et la prévention des comportements et des violences sexistes.

L'activité

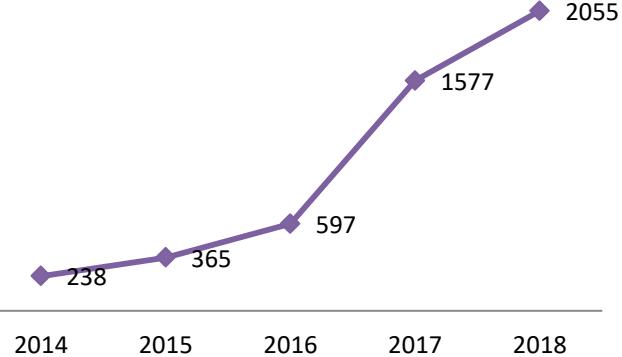
L'activité de prévention a, cette année encore, connu une importante **augmentation**. Elle s'est véritablement structurée et consolidée avec la création d'un poste en plus à 80%. L'équipe de Prévention a changé en cours d'année avec le recrutement d'une nouvelle chargée des actions de prévention et d'une animatrice de prévention.

Chaque action est préparée par deux intervenantes en Prévention du Pôle Ressources en coordination avec les équipes pédagogiques pour être au plus près des attentes et besoins du groupe.

Nombre d'interventions effectuées de 2014 à 2018



Nombre jeunes présent.e.s en intervention de 2014 à 2018



Les 174 interventions ont eu lieu dans 25 structures. Cela indique que nous avons proposé entre **6 et 7 interventions par structure en moyenne**. Notre manière d'aborder la prévention nous amène à privilégier des interventions dans la durée afin d'instaurer un climat de confiance avec les jeunes et les équipes qui les encadrent, et rendre la déconstruction des représentations plus opérante qu'avec des interventions ponctuelles.

Nous ne proposons ainsi plus aux structures que des interventions suivies et limitons au maximum les séances uniques.

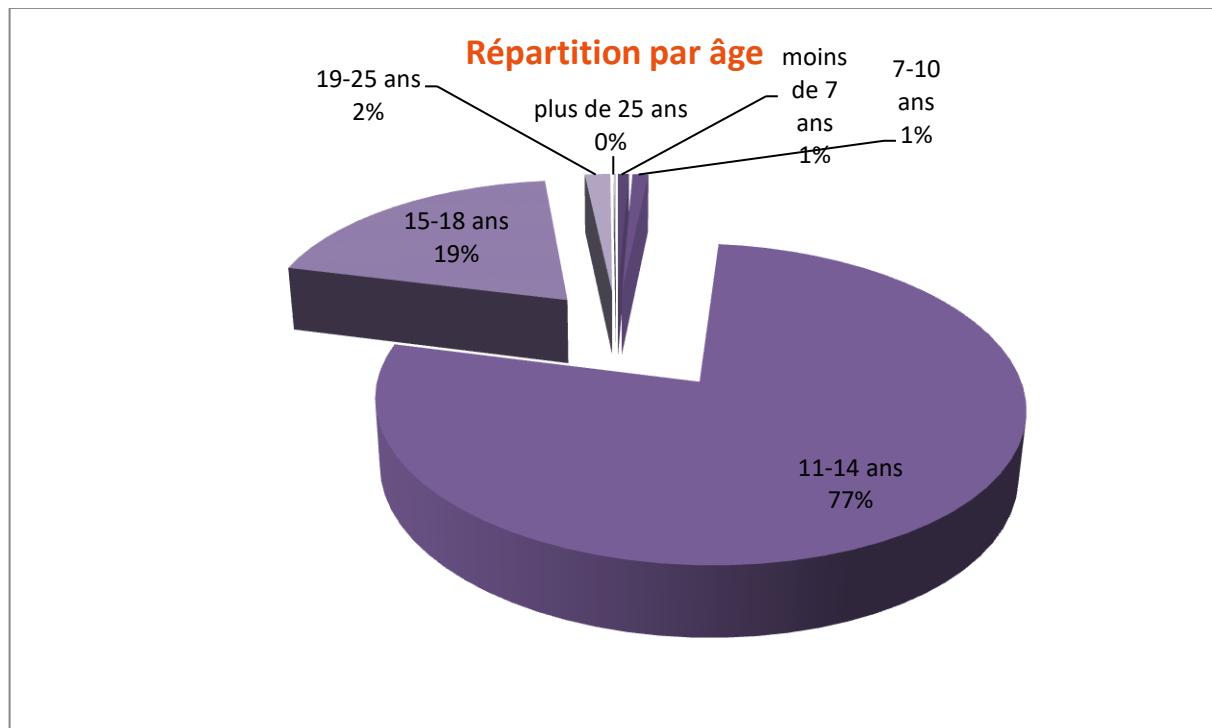
Il convient d'observer par ailleurs que sur ces 21 structures, 6 se trouvent sur le territoire de La Maison des Femmes, 6 sont sur la communauté d'agglomération Melun Val de Seine, 8 se trouvent

dans la communauté d'agglomération Grand Paris Sud. La structure restante se trouvant dans l'Yonne. L'augmentation de notre activité de Prévention permet une répartition des interventions sur le territoire, bien que celles-ci soient encore plus nombreuses sur le secteur de Melun-Sénart.

A l'inverse des années précédentes, nous observons que **nos actions concernent autant les garçons que les filles**. Ceci s'explique notamment par la prépondérance de nos interventions en classe de collège, où les groupes sont mixtes.

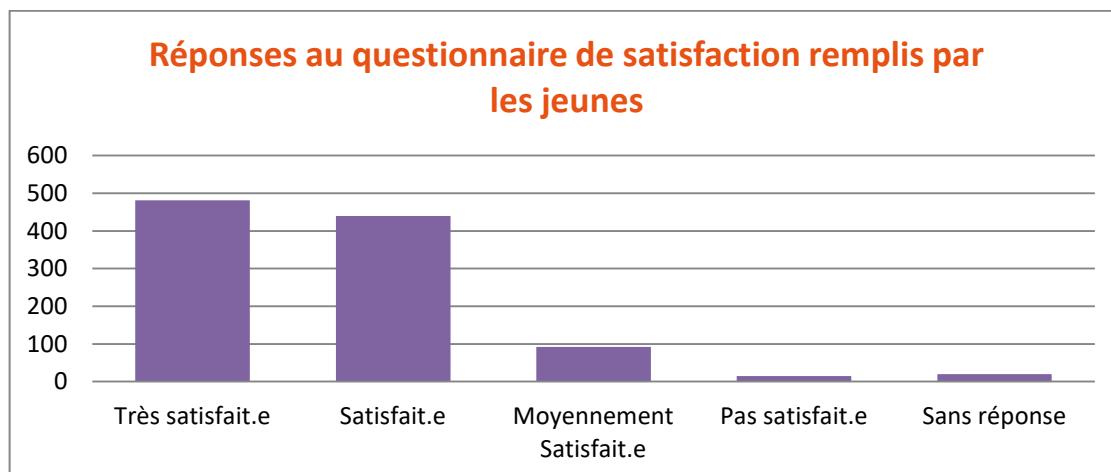


En 2018, nous avons tenté de poursuivre la **diversification des tranches d'âge** des personnes bénéficiant de nos actions de prévention, nous sommes intervenues auprès de classes de primaires dans les temps périscolaires à Savigny-le-Temple. Nous remarquons toutefois une large prépondérance du public 11-14 ans, en raison des nombreuses sollicitations des collèges, dans le cadre des Comités d'Education à la Santé et à la Citoyenneté (CESC).



L'expansion des actions de prévention en 2018 est le résultat d'un travail de structuration et d'organisation amorcé sur 2016 par les Chargées d'actions de prévention.

La satisfaction des partenaires et des publics nous permet de bénéficier d'une part d'une large confiance pour la mise en place de nos actions et d'autre part de la diffusion entre partenaires des informations concernant nos interventions. Notre association est désormais reconnue sur le territoire pour le travail de prévention.



Les interventions

Certains partenariats ont pu être reconduits comme auprès des classes de 4^e et 5^e de la Section SEGPA du **Collège Paul Eluard à Montereau-Fault-Yonne**. Pour la sixième année consécutive, nous intervenons chaque mois auprès de ces classes pour permettre aux jeunes d'appréhender les relations amicales et amoureuses dans le respect, et de s'interroger sur la construction sociale des représentations sexistes, à partir d'outils d'animation variés et ludiques.

Nous travaillons étroitement avec l'équipe éducative, qui nous sollicite notamment en cas de difficultés dans la classe. De plus, chaque semaine, les élèves déposent anonymement des questions dans des boîtes sur leurs préoccupations et leurs relations quotidiennes, auxquelles nous répondons en début de séance. Nous faisons ainsi partie de la vie de la classe et participons à la pacification des relations, à la résolution des conflits et tentons d'apporter des solutions lors de situations de violences. Les jeunes n'hésitent pas à nous solliciter pour évoquer leurs problèmes.



En 2018 nous sommes intervenues tous les mois dans les classes de 5^{ème} et 4^{ème}. A partir de septembre 2018 nous avons également initié un projet pour les classes de 3^{ème} que nous préparons au concours de l'éducation nationale « Buzzons contre le sexismé ». La formation des intervenantes sur le théâtre forum et la réalisation de courts métrages a permis de lancer ces projets.

Tournage du court métrage « Grand ménage chez les supers héros » pour le concours « Buzzons contre le sexismé » avec les 3^{ème} SEGPA du collège Paul Eluard de Montereau.

Associer théorie sur les violences et ateliers ludiques permet de mettre en situation et une assimilation plus facile des problématiques genrées.

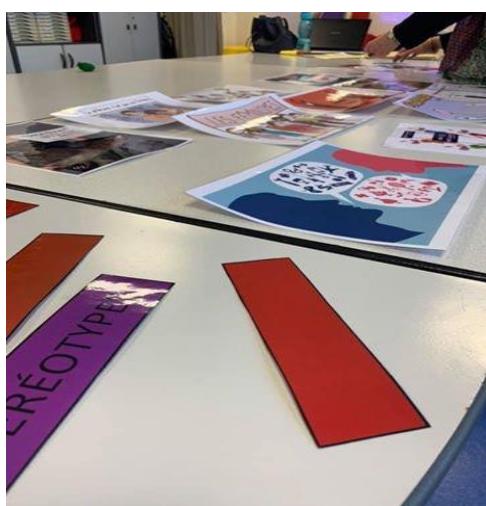
Nous avons également débuté un projet « Paroles de Femmes » avec une classe de 2nd du lycée de la Mare Carrée de Moissy-Cramayel. Les jeunes et leur professeur d'histoire/géographie travaillent sur des enregistrements audio féministes afin de découvrir et de faire découvrir les associations du secteur qui œuvrent au quotidien pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Nous avons travaillé avec eux sur les violences au sein des couples adolescents avec l'aide d'un débat mouvant et d'un Photolangage.

La Mission Locale Melun Val de Seine a mis en place un stage spécifique pour un public de jeunes femmes accompagnées, nous y avons participé et avons animé une journée afin que les femmes identifient et déconstruisent les stéréotypes, et qu'elles identifient notre association comme un lieu ressource. Cette action a été pensée et travaillée conjointement avec la chargée des actions de formation pour sensibiliser au mieux les jeunes aux violences au sein des couples.

Nous sommes intervenues dans de nombreuses autres structures en 2018. Les partenariats se reconduisent d'une année scolaire sur l'autre grâce à la satisfaction des structures accueillantes et à leurs recommandations vers d'autres établissements de chaque secteur.

La majorité des actions s'est déroulée en milieu scolaire, ce qui a permis d'inscrire les actions dans la continuité auprès de classes. Parmi ces actions, celles s'étant déroulées en collège sont majoritaires (Collège Grand Parc à Cesson, Collège Jean de la Fontaine au Mée sur Seine, Collèges La Pyramide et Saint Louis à Lieusaint, Collège La Vallée à Avon, les collèges de la Grange du Bois et Louis Armand à Savigny-le-Temple) même si des lycéens ont été concernés par nos actions (lycée Joliot Curie à Dammarie les Lys, Flora Tristan à Montereau, lycée de la Marre Carrée à Moissy Cramayel, Lycée Léonard de Vinci à Melun, Lycée Uruguay France à Avon ou lors de forum (Savigny-Le-Temple)).

Nous sommes intervenues auprès d'élèves du microlycée de Sénart à Lieusaint, qui accueille des jeunes ayant été en décrochage scolaire.



Extrait de l'outil vocabulaire commun créé pour le SESSAD.

Nos actions au sein de la Protection Judiciaire de la Jeunesse se sont poursuivies (UEAJ, UEMO et stage citoyenneté). Nous travaillons sur la gestion des émotions, les assignations de sexes et les comportements genrés. Ce qui nous amène à déconstruire avec elles.eux la masculinité « toxique ».

Nous avons initié des interventions auprès d'un groupe de jeunes des SESSAD L'éveil à Melun et de l'ESPAR à Cesson, auprès d'un public porteur de handicap (déficiences intellectuelles et troubles autistiques). Cela nous a permis

d'adapter nos outils à ce public spécifique en créant par exemple un vocabulaire commun à base d'images.

Nous avons mené une action auprès des stagiaires BAFA en option surveillants de baignades. L'objectif était de leur transmettre des outils pour pouvoir travailler auprès des jeunes, qu'ils encadreront, autour de l'éducation égalitaire.

Les partenariats avec les communes se sont développés également.

Lors de semaine de l'égalité organisée autour de la journée internationale des droits des femmes par la mairie de Savigny-Le-Temple nous avons initié plusieurs actions de prévention auprès des jeunes des services jeunesse de la ville et des lycéens (tenue d'un stand sur une journée). Nous avons mené une action de prévention au sein du service jeunesse de Combs-La-Ville.

Nous avons accompagné des étudiants du lycée Uruguay à Avon dans un projet spécifique de lutte contre les violences faites aux femmes.



Affiche de l'atelier déconstruction des stéréotypes dans les contes auprès des femmes et des enfants accompagné.es par l'association.

Pour venir en soutien du travail éducatif effectué par l'association. Nous avons aussi mené des actions en interne auprès des femmes et des enfants accompagné.es par l'association. Ces actions ont porté sur l'identification et la déconstruction des stéréotypes dans les contes et la promotion d'une éducation égalitaire entre filles et garçons.

Les jeunes ont pu créer leur propre personnages de contes à l'issu de cet atelier.



Extrait des personnages en papier pour permettre aux personnes de créer leurs propres personnages de contes.

LA FORMATION

La formation des professionnel.le.s sur la thématique des violences conjugales, prend la forme de sensibilisations d'une demi-journée et d'une ou plusieurs journées de formation.

Ces actions sont pour partie organisées **dans nos locaux** et animées par la chargée d'actions de formation ; leur contenu et leur calendrier sont présentés dans notre Programme d'Actions édité chaque année. Elles s'adressent à tous types de professionnel-le-s et bénévoles de nos territoires d'intervention. Nous privilégions ainsi la mixité professionnelle qui permet la mise en réseau des actrices et acteurs de terrain.

Nous répondons également à des **demandes externes** adressées par des partenaires. Ces actions réunissent toute ou partie d'une équipe. Les fondements théoriques ne varient pas, cependant nous réfléchissons avec nos commanditaires aux difficultés particulières qu'elles et ils peuvent rencontrer, pour définir en amont un projet de formation spécifique et construire des modalités de partenariat entre structures. Ces formations externes sont animées par la chargée d'actions de formation.

LES SENSIBILISATIONS

Les sensibilisations permettent aux professionnel-le-s qui le souhaitent, de pouvoir bénéficier d'une information générale sur les violences conjugales. Sur une demi-journée, elle donne un premier niveau de connaissances sur l'ampleur du phénomène, ses mécanismes et les missions de Solidarité Femmes - Le Relais 77. Les outils utilisés sont le brainstorming, un film outil « Fred et Marie » qui met en évidence le cycle de la violence et le caractère insidieux des violences psychologiques pour mieux comprendre la notion d'« emprise ». L'approche pédagogique alterne apports théoriques et apports pratiques, par l'exemplification à partir de situations issues du terrain et au travers d'échanges entre participant-e-s. Elle est animée par la chargée d'actions de formation.

Nos sensibilisations, ont bénéficié à **182** professionnel-le-s au total au travers de **18** interventions, soit une activité en légère diminution (22 interventions et 250 bénéficiaires en 2017).

Comme l'année précédente, les sensibilisations internes restent cette année plus nombreuses que les sensibilisations externes : respectivement 11 et 7 en 2018.

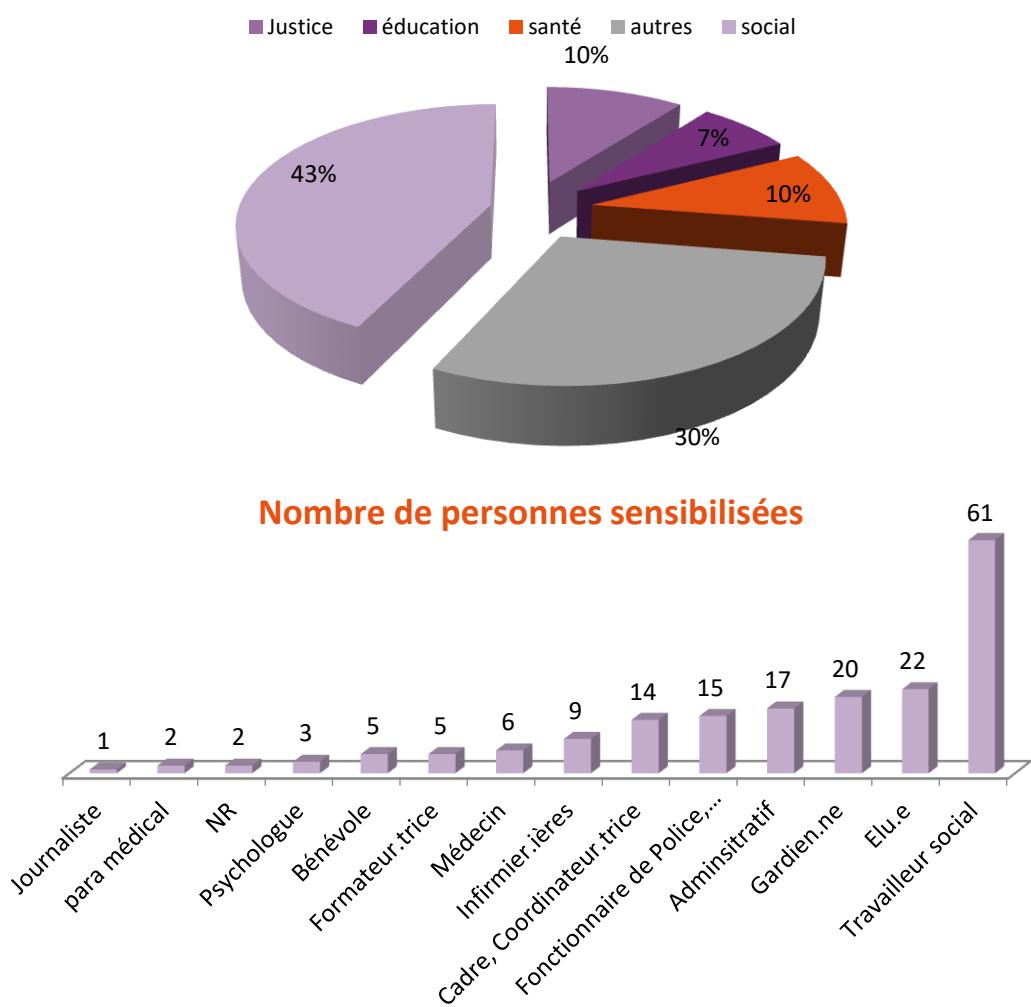
Cette diminution s'explique par le choix qui a été fait de diminuer le nombre de sensibilisation internes (11 en 2018 contre 13 en 2017), ceci afin de laisser plus de temps pour effectuer des formations externes.

Concernant le **type de professionnel-le-s** sensibilisé-e-s, le secteur social reste majoritaire (43 %). Toutefois, il s'est grandement diversifié cette année, les élu.e.s de la ville de Nangis, des gardiens d'immeubles de l'OPH77, des médecins de la ville de Cesson, des fonctionnaires de Police du

commissariat de Moissy Cramayel. Un journaliste de 50/50 magazine a assisté à une sensibilisation et a fait paraître un article sur celle-ci.

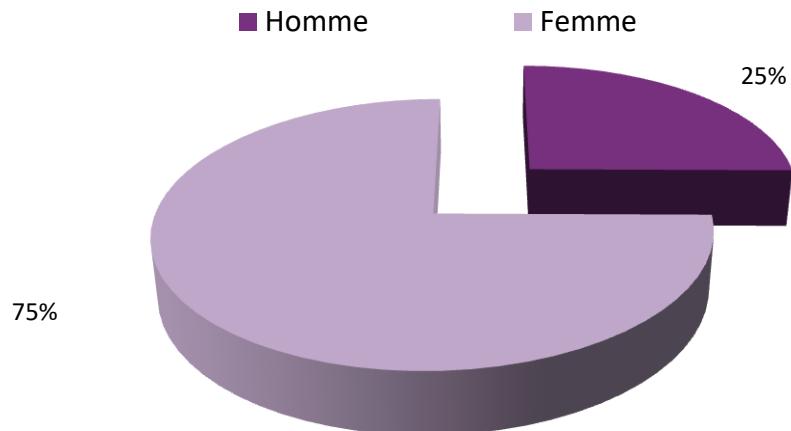
Le secteur Police représente tout de même 10% de notre public en raison des sensibilisations spécifiques proposées aux services de police de l'école de police de Draveil et du partenariat mis en place avec le commissariat de Moissy Cramayel qui a inscrit certains de ses agents en sensibilisation.

Répartition du nombre de personnes sensibilisées par secteur d'activité



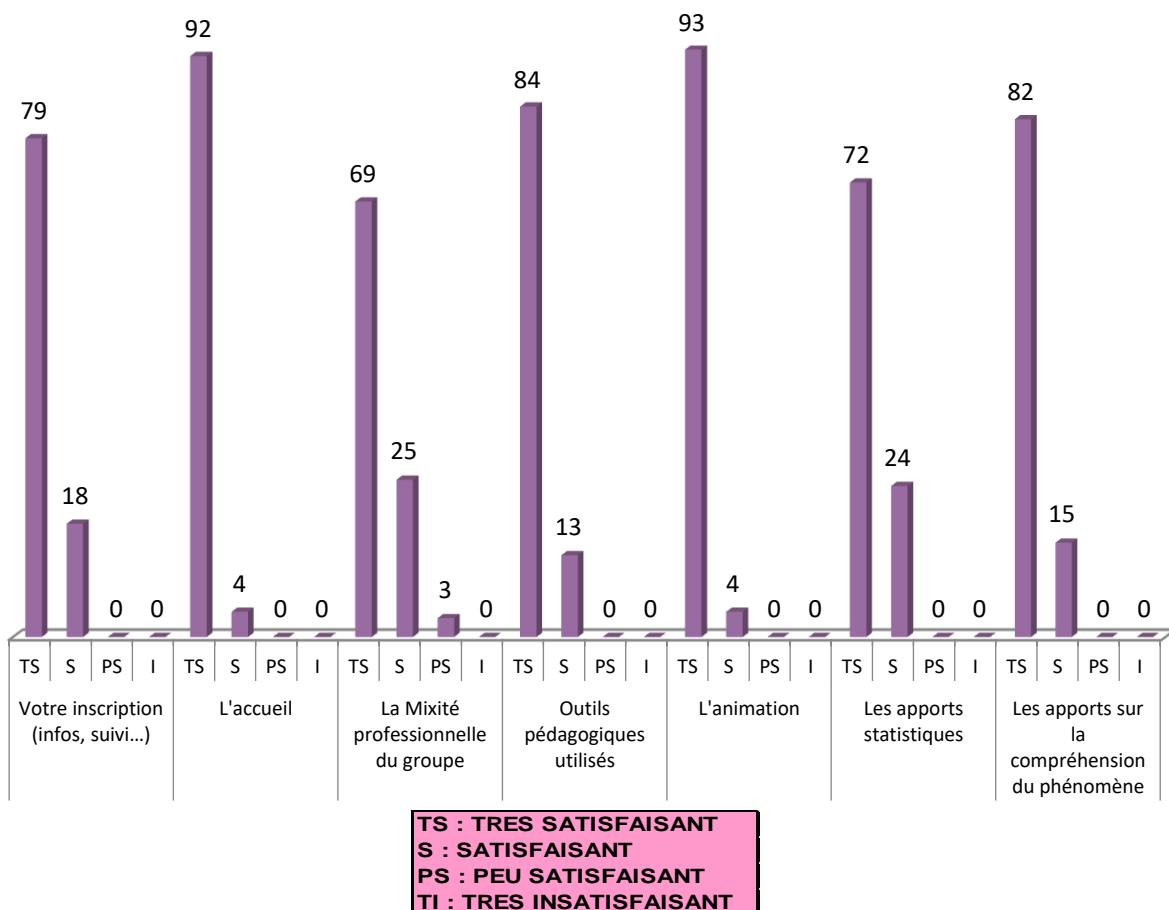
La prépondérance de professionnel-le-s du secteur social explique comme chaque année l'écart entre la part de femmes et d'hommes sensibilisé-e-s, les premières étant largement surreprésentées dans ce domaine d'activité. Toutefois cette année, le nombre d'hommes a augmenté (25% en 2018 contre 15 % en 2017).

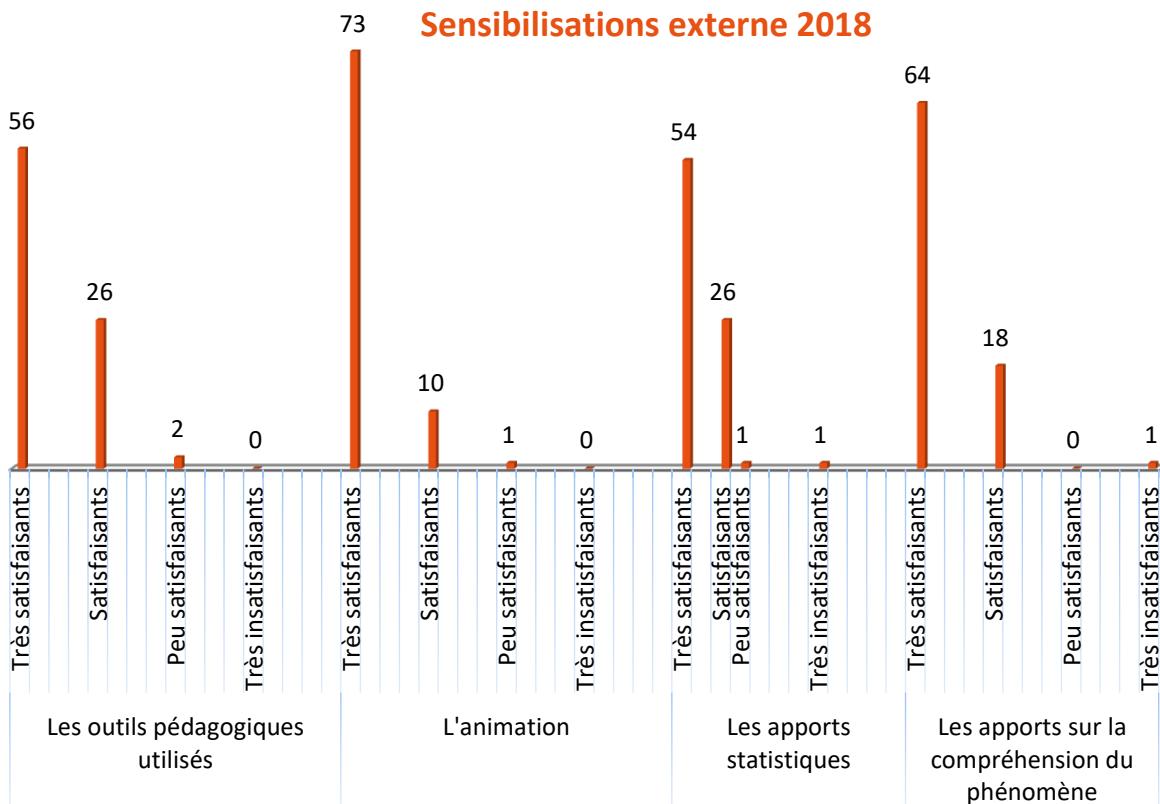
Répartition du nombre de personnes sensibilisées par genre en 2018



Enfin, les personnes ayant participé aux sensibilisations se sont déclarées satisfaites voire très satisfaites de notre intervention, que ce soit pour celles organisées en interne ou sur site, concernant les aspects aussi bien pratiques que théoriques de l'animation, comme en témoignent les graphiques ci-dessous.

Sensibilisations internes 2018





En sus des actions prévues en interne, nous sommes intervenues à la demande de services partenaires extérieurs :

- ⌚ Auprès des futurs travailleurs sociaux, avec **le Lycée Uruguay-France d'Avon**, nous y avons reconduit trois interventions auprès des étudiant-e-s Conseillère-e en Economie Sociale et Familiale dans le cadre d'une convention partenariale et animée par la chargée d'actions de formation, elle-même de formation initiale conseillère en économie sociale et familiale. Nous avons animé deux journées de sensibilisation auprès des étudiant.e.s Assistant.e.s de Service Social **de l'IRTS Parmentier de Melun**.
- ⌚ Au sein du **Centre de Formation de la Police Nationale à Draveil** (91), une intervention à destination des futur.e.s référent.e.s Violences des commissariats et membres des Brigades Locales de Protection de la Famille. Seule la session du mois de juin a été maintenue par l'école, contrairement aux années passées, où nous étions intervenues à deux reprises.
- ⌚ Comme l'année précédente, **la communauté de commune de Moret Seine et Loing** nous a contactés pour sensibiliser leurs partenaires sur les violences conjugales et nos missions, et accompagner leur réflexion sur l'importance d'agir dans ce domaine.

- ♀ En 2017, nous avions été contactés par l'OPH77 de Melun afin de sensibiliser les gardiens sur les violences conjugales et les informer sur les missions de notre association. Cette action s'est poursuivie sur l'année 2018.
- ♀ Dans le cadre du Réseau Périnat IF Sud, nous sommes intervenues au sein de la maison médicale de la ville de Cesson afin de sensibiliser les médecins et le personnel paramédical.
- ♀ Dans la continuité de notre projet de formation avec la ville de Nangis, nous avons sensibilisé les élu.e.s de cette commune à la problématique des violences conjugales et présenté les missions de notre association.

LES FORMATIONS

Les formations ont pour objectif de permettre aux participant-e-s d'acquérir des outils pour interroger leurs pratiques professionnelles et pour intervenir de manière adaptée auprès des femmes et des enfants victimes de violence conjugale. L'approche participative et de co-construction est privilégiée pour favoriser l'appropriation des notions abordées à partir d'outils d'animation variés (cartes mentales, photo-langage, films-outils, études de cas, mises en situation...). Ces dernièr-e-s bénéficient également de l'expertise de Solidarité Femmes - le Relais 77 sur chaque module, de par l'expérience de terrain des professionnel-le-s de l'équipe mais aussi de par leurs connaissances théoriques issues des recherches et enquêtes scientifiques quantitatives et qualitatives, nationales et internationales.

Nous avons animé en 2018, 55 journées de formation (contre 35 en 2017) qui ont réuni 320 professionnel.le.s et bénévoles (contre 200 en 2017). L'activité « formation » a augmenté de 57% en 2018.

Comme les années précédentes, la majorité de ces actions étaient des formations externes à nos locaux (63%).

La **formation interne**, à savoir l'ensemble des journées de formation prévues dans notre programme et organisées dans nos locaux, ont réuni 90 professionnel.le.s en 2018. Nous constatons une augmentation d'activité par rapport à l'année dernière (58 professionnel.le.s en 2017). Cela peut s'expliquer par le fait que nos formations « catalogue » étaient gratuites cette année grâce à l'octroi d'une subvention par le conseil régional d'Ile de France et..... De plus, l'offre de formation a changé de format et s'est étendue. En 2018, nous avons fait le choix de créer une formation de 5 jours traitant dans sa globalité les violences conjugales en les abordant tant par le prisme des femmes victimes que celui des enfants exposés. Cette formation a recueilli un grand succès, lors de la dernière session nous avions une liste d'attente de 7 personnes. Des nouvelles formations ont été proposées :

- agir contre les stéréotypes sexistes,
- les femmes migrantes victimes de violences conjugales,
- les violences sexuelles faites aux femmes,
- le sport : une pratique réparatrice pour les femmes victimes de violences conjugales.

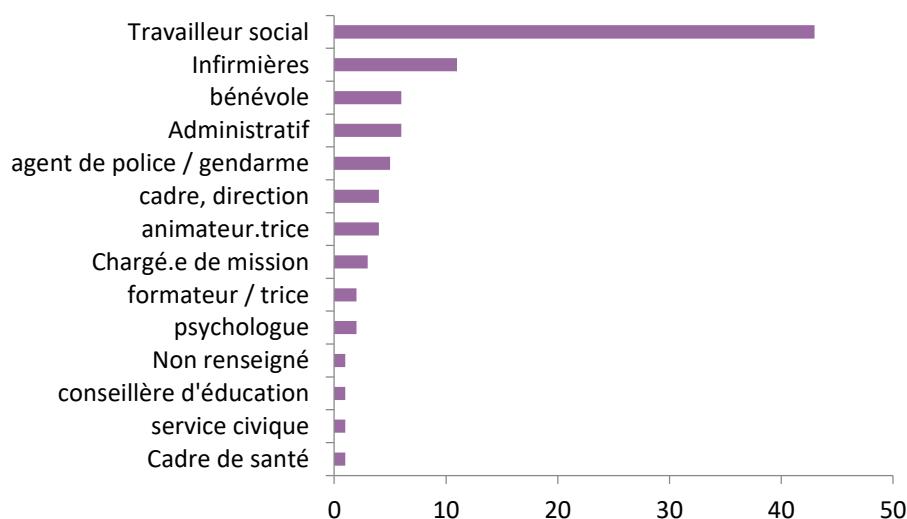
Au vu des constats fait les années précédentes sur la difficulté de mobiliser les participants sur les retours d'expérience post-formation, nous avons décidé de les inclure directement dans les sessions de formation de 3 et 5 jours.

Ces retours d'expérience sont l'occasion d'échanger sur ce qui a pu évoluer ou non dans les pratiques professionnelles des participant.e.s et de prolonger la réflexion sur l'accompagnement des femmes et des enfants victimes de violence conjugale. Ils permettent aussi d'approfondir leur connaissance des missions des autres partenaires susceptibles d'intervenir autour des situations.

La nouvelle organisation a permis une meilleure participation et aucune journée de retour d'expérience post-formation n'a été annulée cette année. Le taux de participation a été de 75 %.

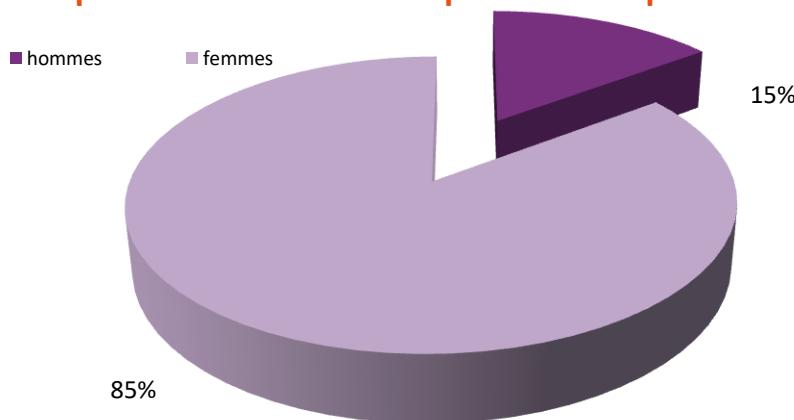
Concernant le **type de professionnel.le.s formé.e.s**, il convient d'observer que le secteur social reste surreprésenté, la fonction de travailleur.se social.e (47%) est prépondérante. Cependant, les professionnel.le.s de la santé représentent près de 12% de nos effectifs, ce qui confirme une tendance à la hausse déjà observée les années précédentes.

Nombre de personnes formées par type de métier en 2018



Comme les années précédentes et à l'identique des actions de sensibilisation, le différentiel de genre parmi les participant.e.s aux formations est considérable, et s'explique par une prépondérance de femmes dans les secteurs professionnels principalement touchés (social, santé, éducation).

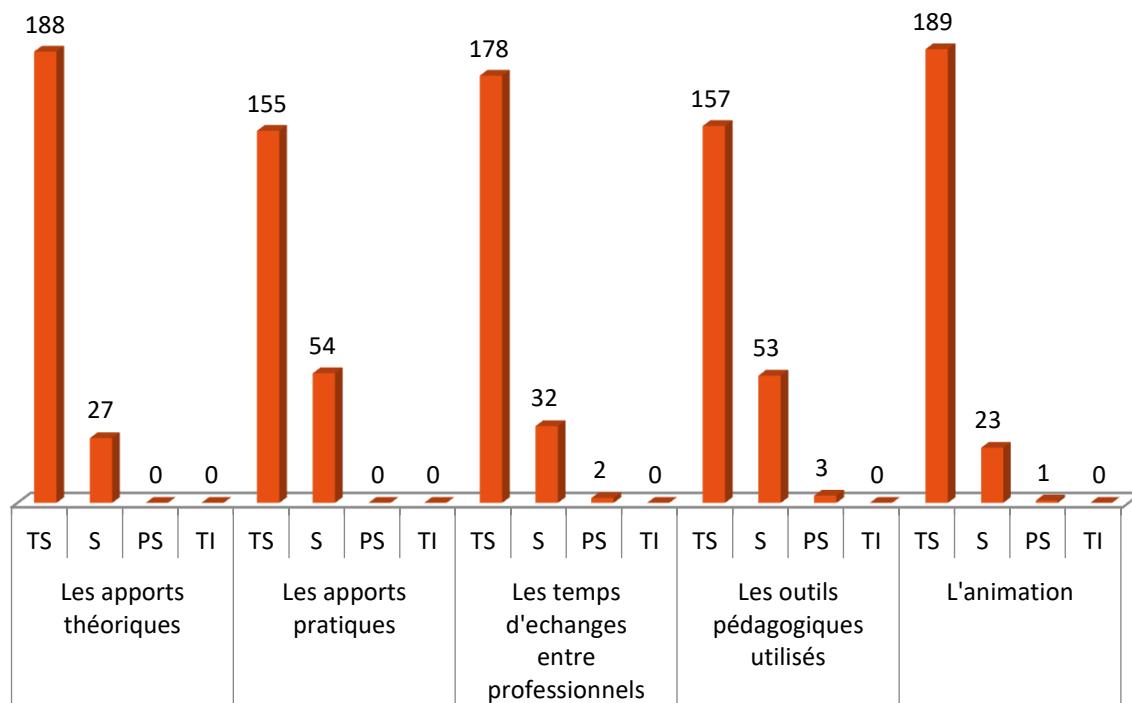
Répartition du nombre de personnes formées en 2018 par genre



La quasi-totalité des participant-e-s aux formations prévues par notre programme d'actions les ont jugées satisfaisantes voire très satisfaisantes sous divers aspects. Elles semblent donc répondre aux

besoins des professionnel·le·s. Le plus apprécié est l'accueil réservé aux participant·e·s ainsi que l'animation et les apports théoriques et pratiques.

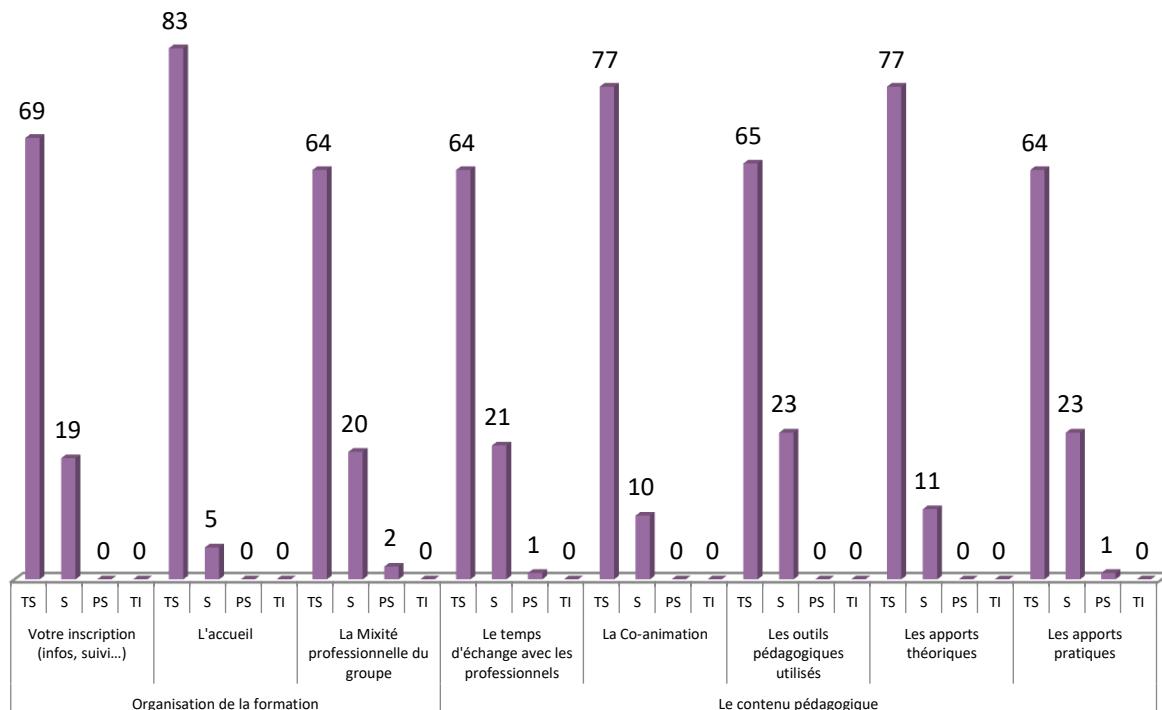
Formations Programme 2018



TS : TRES SATISFAISANT
 S : SATISFAISANT
 PS : PEU SATISFAISANT
 TI : TRES INSATISFAISANT

Les formations sur site rencontrent également un large succès en termes d'évaluation de leur qualité sous différents aspects, en particulier en ce qui concerne le temps d'échange avec les professionnels, les apports théoriques et l'animation.

Formations sur Site 2018



TS : TRES SATISFAISANT
S : SATISFAISANT
PS : PEU SATISFAISANT
TI : TRES INSATISFAISANT

Concernant les formations en interne, le Pôle Ressources a continué de soutenir le Pôle Educatif dans ses interventions :

♀ En accueillant 12 collègues et stagiaires dans le cadre des **formations sur programme** organisées dans nos locaux et qui s'adressent aux professionnel.le.s de notre secteur.

En 2018, de nouvelles actions de formations externes ont été réalisées et d'autres ont été poursuivies :

- ✓ La ville de Nangis a renouvelé le projet de formation de ses agents sur la problématique des violences conjugales, afin qu'ils puissent repérer ces situations, accompagner et orienter les victimes. Nous sommes intervenues auprès de 3 groupes de professionnels à raison de 2 jours de formation et une journée de retour d'expérience. Cette formation va se poursuivre en 2019, sur les enfants exposés aux violences conjugales.
- ✓ Dans le cadre de la semaine de l'égalité femmes-hommes, la ville de Savigny le temple nous a conviées à participer et à co-construire différentes actions. Entre autres, elle désirait former ses agents sur les thématiques des violences conjugales et sur l'égalité femmes-

hommes. Nous avons pu ainsi mener 2 actions de formation, une première de 2 jours sur le repérage et l'accompagnement des victimes de violences conjugales poursuivie par une demi-journée de retour d'expérience. Un deuxième d'une journée sur la déconstruction des stéréotypes sexistes et leurs impacts sur les inégalités femme/homme et les violences faites aux filles et aux femmes afin de réfléchir aux moyens de créer des espaces de mixité apaisée.

- ✓ En partenariat avec l'Union Régionale Solidarité Femmes (URSF), nous avons formé 87 travailleurs sociaux de l'opérateur régional de la Croix Rouge Ile de France. Au cours de 5 sessions de 2 jours nous avons pu leur transmettre les outils indispensables dans leur pratique professionnelle pour l'accompagnement des victimes de violences conjugales. Celle-ci s'est poursuivie par un retour d'expérience d'une demi-journée. Il a été l'occasion d'échanger sur ce qui a pu évoluer ou non dans leurs pratiques professionnelles et de prolonger la réflexion sur l'accompagnement des femmes victimes de violence conjugale. Il a également permis d'approfondir leurs connaissances. Ce projet va se poursuivre en 2019, sur les enfants exposés aux violences conjugales et la parentalité dans un tel contexte.
- ✓ Nos compétences ont été sollicitées par le service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés, le SAMSAH REMORA située à Torcy (77) et spécialisé dans l'accompagnement pour les personnes âgées de plus de dix-huit ans, malvoyantes ou aveugles, malentendantes ou sourdes, qui habitent en Seine-et-Marne, bénéficiant d'une notification MDPH. Deux journées de formation ont permis aux professionnel.le.s de l'association de s'approprier les savoirs fondamentaux, notamment le repérage et l'évaluation des situations de violences conjugales et l'accompagnement et l'orientation des victimes en prenant en compte la spécificité de leur handicap.
- ✓ L'Institut d'Education Spécialisée (IES) Gatineau situé à Montgeron, accueillant des enfants déficients auditifs, nous a contactées afin que nous formions son personnel sur la problématique des femmes victimes de violences conjugales et les enfants exposés. Nous sommes intervenues 3 jours afin de les accompagner dans la compréhension et les enjeux de ces prises en charges et de leur donner des outils pour une meilleure prise en charge. Quelques mois après, ils nous ont sollicitées pour une journée de retour d'expérience. Celle-ci leur a permis de réajuster leurs acquis à l'épreuve du terrain.

En 2018, le pôle ressources a poursuivi l'animation du
RESEAU LOCAL DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES
sur la ville de Nemours.

PRESENTATION

Reconnue référente Violences Conjugales par la Préfecture de Seine-et-Marne pour la moitié Sud du département, notre structure avait identifié en 2014 une difficulté des opérateurs de terrain à coordonner leurs interventions pour prendre en charge les situations de violences faites aux femmes sur le territoire de Nemours (difficulté pour libérer la parole des victimes, contradictions entre les différentes réponses institutionnelles, méconnaissance du réseau partenarial...), et ce dans tous les domaines de prise en charge (judiciaire, médico-social...).

Cette difficulté avait pu être exprimée par les professionnel-le-s de Nemours à l'occasion des actions de sensibilisation et de formation proposée par le Pôle Ressources auxquelles elles et ils avaient participé, ainsi qu'au travers des partenariats mis en place autour des situations de femmes de Nemours accompagnées par le Pôle Educatif de La Maison des Femmes.

En tant que membre de la Fédération Nationale Solidarité Femmes, l'association avait connaissance de la mise en place de Réseaux Locaux de Lutte contre les Violences Faites aux Femmes, expérimentés dans d'autres départements pour mutualiser les expertises et missions des opérateurs de terrain et optimiser ainsi la mise en sécurité et l'accompagnement des victimes.

La mise en place d'un Réseau de ce type sur la Ville de Nemours est apparue comme une réponse du Pôle Ressources aux constats convergents dressés par Solidarité Femmes – Le Relais et par les acteurs locaux de terrain, en poursuivant les objectifs suivants :

- ✓ Renforcer le partenariat entre les acteurs de terrain pour améliorer la prise en charge des victimes, femmes et enfants à partir de situations de terrain,
- ✓ Doter les professionnel-le-s d'outils d'évaluation et d'intervention en tenant compte de la réalité du territoire,
- ✓ D'initier une réflexion pluridisciplinaire pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un protocole local de mise en sécurité des victimes,
- ✓ Développer des actions de sensibilisation et prévention avec la participation des acteurs locaux.

Le projet ayant pour objectif d'optimiser les ressources partenariales en vue de lever les freins institutionnels à la prise en charge des victimes de violences, l'animation pilotée par l'association Solidarité Femmes – Le Relais 77 a permis de valoriser l'expérience des différents services en matière de violence conjugale pour dégager des recommandations communes.

Cette démarche participe de l'élaboration d'un langage commun autour de cette thématique pour une réponse adaptée aux situations rencontrées.

Concernant l'animation des réunions, Solidarité Femmes – Le Relais 77 a mis à disposition du Réseau la directrice générale de l'association pour sa vision institutionnelle, la chargée d'actions de formation pour animer les réunions, et une éducatrice de la Maison des Femmes pour répondre des questions éducatives.

D'un point de vue logistique, la Ville de Nemours a mis ses locaux à disposition du Réseau, ainsi que les partenaires participants à ce réseau. Les réunions se tiennent tous les 2 mois selon un calendrier défini avec les participant-e-s. Il a été fait le choix d'alterner les réunions abordant une thématique sur les violences faites aux femmes et l'accueil au sein d'une structure partenaire. Cette année l'association ADOMA et les Restos du cœur nous ont conviés dans leur locaux. Nous avons ainsi pu visiter leurs structures et échanger sur une situation rencontrée par leurs équipes.

ACTIVITE 2018

Le Réseau s'est réuni au total à 6 reprises avec une moyenne de 14.5 participants soit un total de 58 participations.

Les structures représentées sont les suivantes :

- ✓ Planning familial
- ✓ Ville de Nemours
- ✓ MDS de Nemours
- ✓ ADOMA
- ✓ Restos du cœur
- ✓ Val de Loing Habitat
- ✓ Mission locale
- ✓ La rose des vents
- ✓ Espoir
- ✓ CSP Nemours
- ✓ CMP pédopsy
- ✓ CCAS
- ✓ PRE service jeunesse
- ✓ DDFE

La mise en place d'un Réseau de Lutte contre les Violences Faites aux Femmes à Nemours a permis de réaliser un Diagnostic des principales difficultés rencontrées sur le terrain dans l'accueil et l'accompagnement des victimes de violences, un travail qui n'avait jamais été réalisé sur ce territoire auparavant.

Le Réseau a permis, enfin, de favoriser l'interconnaissance entre les différents services qui y participent du point de vue de leurs missions respectives, pour apprécier les limites d'intervention de chacun-e et les ressources locales pouvant apporter des réponses dans leur domaine d'expertise.

En 2018, les axes suivants, ont été développés :

- ✓ A la demande des participant.e.s, une demi-journée d'information sur la lutte contre la prostitution a été organisée. Une intervenante de l'amicale du nid est intervenue pour présenter les différentes formes de prostitution et les profils des victimes, le cadre légal en particulier la loi du 13/04/16 et les résultats du diagnostic fait sur notre territoire. Cela a permis de mieux comprendre le système prostitutionnel sur notre territoire.
- ✓ La poursuite de notre soutien dans leur analyse des situations de violences conjugales en leur donnant la possibilité de présenter des cas issus du terrain pour une étude partagée et pluridisciplinaire. Plusieurs réunions ont eu pour ordre du jour la présentation d'une ou plusieurs situations de violence conjugale avec un échange réflexif autour des pratiques professionnelles.
- ✓ Le « guide Local pour le Repérage, l'Orientation et la Mise en Sécurité des Femmes Victimes de Violence Conjugale » à l'usage de l'ensemble des professionnel.le.s de la Ville de Nemours a été finalisé en début d'année. Un travail a été effectué au sein des réunions du réseau pour l'organisation de son lancement. Il a été fait le choix d'organiser un évènement « conférence théâtre forum » avec la compagnie NAJE autour de la journée du 25 novembre afin de le promouvoir. Celui-ci a eu lieu le 27 novembre 2018, nous avons eu 126 participants, cet évènement fût une réussite et a été très plébiscité.



PERSPECTIVES 2019 du Réseau

Suite au bilan de l'année 2018 effectué avec les participant.e.s du réseau, il en est ressorti les orientations pour l'année 2019 :

- ✓ Il a été fait le constat que la fréquence une fois tous les deux mois convenait à tous. Nous avons donc décidé de la maintenir.
- ✓ les réunions d'échange de pratiques sur une situation de violence conjugale ayant été très appréciées, nous souhaitons les maintenir à raison d'une réunion sur deux.
- ✓ Les membres du réseau souhaitant toujours accroître leurs connaissances sur différentes thématiques en lien avec les violences faites aux femmes, une réunion sur deux y est consacrée.
- ✓ Afin de renforcer notre réseau, nous souhaitons le promouvoir auprès d'autres partenaires de la ville. Les différents membres vont en parler régulièrement au cours de leurs réunions partenariales afin de le faire connaître et de susciter des inscriptions. Nous espérons que la diffusion du guide local permettra également de le faire connaître.

PERSPECTIVES 2019 DU POLE RESSOURCES

AXE 1 : Maintien des formations catalogue gratuites

La gratuité des formations présentées dans notre catalogue a permis un taux de participation inédit. Compte tenu du succès rencontré, nous avons décidé de poursuivre la gratuité, tout en demandant parallèlement la reconduction des subventions, au Conseil Régional Ile de France notamment.

Notre objectif est qu'un maximum de personnes puisse être formées sur cette problématique afin d'améliorer le repérage et la prise en charge des victimes de violences conjugales.

Afin de maintenir le dynamisme de l'offre, le catalogue de formation sera enrichi avec une formation sur les cyberviolences. Suite au retour des participant.e.s sur la formation « les femmes migrantes victimes de violences conjugales », nous avons modifié la configuration de cette formation en l'animant sur deux jours et en faisant intervenir la CIMADE.

AXE 2 : CO CREATION D'UN RÉSEAU SUR LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES À PONTAULT COMBAULT

Le pôle ressource propose l'animation de réseaux de partenaires pour favoriser la prise en compte des violences faites aux femmes. Notre expertise sur la problématique des violences conjugales est mise à disposition lors de séances thématiques et d'analyse de pratique. La pluridisciplinarité permet aux acteurs de terrain de mieux se connaître et d'identifier l'articulation de leurs fonctions dans l'accompagnement des victimes.

C'est dans cet objectif que la ville de Pontault Combault, très engagée sur les violences faites aux femmes, nous a contactées pour créer un réseau au sein de leur ville sur ces problématiques. Le réseau violences femmes (REVIF) verra le jour en 2019.

AXE 3 : PARTICIPATION AUX STAGE DE RESPONSABILISATION DES AUTEURS DE VIOLENCES CONJUGALES

Institué par la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes des stages de responsabilisation peuvent être prononcés à l'égard des auteurs de violences conjugales dans le but de prévenir la récidive. Le contenu du stage de responsabilisation doit permettre de rappeler au condamné le principe républicain d'égalité entre les femmes et les hommes, la gravité des violences, quelle que soit leur forme, au sein du couple ou à caractère sexiste et, le devoir de respect mutuel qu'implique la vie en couple. Il vise également à lui faire prendre conscience de sa responsabilité pénale et civile pour les faits commis.

C'est dans ce cadre que l'Acjuse (association de contrôle judiciaire socio éducatif de Seine et Marne) qui organise ces stages sur notre territoire nous a sollicitées pour que notre association, compte tenu de notre spécificité, intervienne auprès des auteurs. Nous allons animer une demi-journée lors de ce stage, afin de les informer sur les conséquences de leurs actes de violences sur leur compagne et sur leurs enfants et de les responsabiliser. Il nous a semblé judicieux d'y répondre positivement au vu de notre expertise sur cette problématique. Ainsi, nous nous efforcerons d'être le porte-parole des femmes victimes et de leurs enfants, auprès des agresseurs.

Annexes

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ASSOCIATION SOLIDARITÉ FEMMES – LE RELAIS 77

ANNÉE 2018

Collège des membres de droit

- Monsieur Olivier CHAPLET, Vice Président Agglo Grand Paris Sud,
- Monsieur Guy GEOFFROY, Député-maire de Combs-la-Ville,
- Madame Marie-Line PICHERY, Maire de Savigny-le-Temple,
- Madame Claudie ORMEAUX, Maire adjointe de Nandy,

Collège des membres associés et des personnes qualifiées

- Madame Michèle BARRET
- Monsieur Yannick BODIN
- Madame Claudine CARABASSE
- Madame Jeanine DUPRIEZ,
- Madame Séverine MONTAUDOIN
- Madame Hafida NAOUI
- Monsieur Stéphane REGIS
- Madame Sophie VIVIEN

Stéphane REGIS, Président



LISTE DES MEMBRES DU BUREAU
DE L'ASSOCIATION SOLIDARITÉ FEMMES –LE RELAIS 77
ANNÉE 2018

Titre	Nom	Prénom
Président :	Monsieur REGIS	Stéphane
Trésorière :	Madame DUPRIEZ	Jeannine
Trésorière adjointe :	Madame ORMEAUX	Claudine
Secrétaire :	Madame CARABASSE	Claudine

Stéphane REGIS, Président



SIGLES UTILISES DANS LE RAPPORT

AEO : Accueil Ecoute Orientation

ALT : Allocation Logement Temporaire

ARS : Agence Régionale de Santé

ASE : Aide Sociale à l'Enfance

ASLL : Accompagnement Social Lié au Logement

CHRS : Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale

CHU : Centre d'Hébergement d'Urgence

CLC : Commission Locale de Concertation

CPOM : Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens

DALO : Droit Au Logement Opposable

DDCS : Direction Départementale de la Cohésion Sociale

DLA : Diagnostic Local d'Accompagnement

DRIHL : Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement

FNSF : Fédération Nationale Solidarité Femmes

MDS : Maison des Solidarités

MJD : Maison de la Justice et du Droit

ONC : Ordonnance de Non Conciliation

ONED : Observatoire National de l'Enfance en Danger

RIS : Réseau Insertion Sénart

SAN : Syndicat d'Agglomération de Sénart (Grand Paris Sud)

SIAO : Service Intégré d'Accueil et d'Orientation

VANI : Votre Avis nous Intéresse